

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 22 avril 2013

VOLUME 84

**ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,  
Me EMMA RAMOS-PAQUE

INTERVENANTS :

Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD pour M. Frank Zampino,  
Claude-Armand Sheppard  
Me PASCALE GIRARD pour M. Frank Zampino  
Me ISABELLE SHURMAN pour M. Frank Zampino  
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du  
Québec  
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal  
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du  
Québec  
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la  
Construction du Québec  
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs  
de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des  
constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me SYLVIE CHAMPAGNE pour le Barreau du Québec  
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des  
poursuites criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

|                              | PAGE |
|------------------------------|------|
| LISTE DES PIÈCES             | 4    |
| PRÉLIMINAIRES                | 5    |
| FRANK ZAMPINO                |      |
| INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL | 8    |

---

LISTE DES PIÈCES

|   | PAGE |
|---|------|
| 59P-637 : En liasse. Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif de la Ville de Montréal le 2 février 2005 - Rétention des services de Macogep inc.  | 226  |
| 59P-638 : En liasse. Sommaire décisionnel. Approbation de la rétention de services de la firme Pricewaterhouse Coopers pour la vérification interne pour sonder et réviser les processus de contrôle relatifs à l'attribution et la gestion de certains contrats donnés par la Ville de Montréal, pour un montant maximal de 99 152\$ - 1 soumissionnaire | 229  |
| 59P-639 : En liasse, extrait du courriel et discours du maire du 30 mai 2006 envoyé par Frank Zampino à Rosaire Sauriol   | 266  |

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-deuxième (22ième)  
jour du mois d'avril,

PRÉLIMINAIRES

LA PRÉSIDENTE :

Bon matin à tous. Est-ce que les procureurs peuvent  
s'identifier, s'il vous plaît?

Me SONIA LeBel :

Alors, bon matin, Madame la Présidente, Monsieur le  
Commissaire. Sonia LeBel pour la Commission.

Me EMMA RAMOS-PAQUE :

Bonjour. Emma Ramos-Paque pour la Commission.

Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

Bonjour. Pour monsieur Frank Zampino, Claude-Armand  
Sheppard.

Me PASCALE GIRARD :

Pascale Girard et Isabelle Shurman pour Frank  
Zampino.

Me BENOIT BOUCHER :

Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général  
du Québec.

Me MARTIN ST-JEAN :

Bonjour à tous. Martin St-Jean pour la Ville de  
Montréal.

M. YURI TREMBLAY :

Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des municipalités du Québec.

Me STÉPHANIE DESROSIERS :

Bonjour. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

Me DANIEL ROCHEFORT :

Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la Construction du Québec.

Me MICHEL DORVAL :

Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

Me DENIS HOULE :

Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

Me FÉLIX RHÉAUME :

Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du Québec.

Me SYLVIE CHAMPAGNE :

Bonjour. Sylvie Champagne pour le Barreau du Québec.

Me JULIE-MAUDE GREFFE :

Et bonjour. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

LA PRÉSIDENTE :

Bon matin. Est-ce qu'on est en mesure de commencer?

VOLUME 84  
Le 22 avril 2013

- 7 -

Me SONIA LeBel :

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Me SONIA LeBel :

Il faudrait assermenter le témoin, s'il vous plaît.

LA GREFFIÈRE :

Si vous voulez vous lever debout pour être  
assermenté.

---

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-deuxième (22ième)  
jour du mois d'avril,

A COMPARU :

FRANK ZAMPINO,

LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

R. Madame la Présidente, on m'avait demandé le nom d'un avocat la semaine dernière dont le nom m'échappait, ceux qui avaient fait l'avis juridique dans le dossier de Marc-Aurèle Fortin. On m'a posé la question, il ne me venait pas à l'esprit. C'était l'avocat André... André Comeau qui avait fait cet avis juridique.

Et également, j'aimerais tout simplement apporter une précision sur un élément ou une précision sur une question qui m'a été posée concernant l'écoute électronique Diligence jeudi dernier. Alors, quand on m'a posé ces questions, évidemment, j'ai du mieux que je pouvais voulu répondre à cette question concernant ma souvenance de l'événement. On m'a demandé si j'avais vendu des billets pour Union Montréal lors d'une activité du



seize (16) avril deux mille neuf (2009) et j'étais... j'étais très surpris d'apprendre, en fin de semaine, évidemment, en regardant les pièces qui sont déposées à la Commission. C'est que, d'une part, vous avez la pièce 42P-537 qui est la liste d'Union Montréal, l'ensemble des activités de financement de deux mille deux (2002) à deux mille onze (2011) et il n'y en a pas d'activité de financement du seize (16) avril deux mille neuf (2009). Alors, j'ai été porté à croire, dans les questions, qu'il y avait cette activité. Et si j'avais vendu des billets, sachant que je n'ai jamais vendu des billets, alors...

Et en lisant le transcrip de Diligence que j'avais à l'écran et en lisant l'intégralité du transcrip, on voit clairement qu'il ne s'agit pas du tout d'une activité de financement d'Union Montréal, mais...

INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBel :

Q. **[1]** Monsieur Zampino, est-ce que vous me permettez, s'il vous plaît? Alors, votre éclairage à la Commission est très apprécié, mais je pense qu'on va commencer avec les questions, si vous me permettez. Peut-être revenir sur la...

LA PRÉSIDENTE :

Si vous me permettez, Maître LeBel...

Me SONIA LeBel :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... on va juste le laisser terminer et on verra...

Me SONIA LeBel :

Ah! Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

... ce qu'il y a... ou les conclusions qui ont à être tirées de cette information-là.

Me SONIA LeBel :

C'est parfait, Madame la Présidente.

R. Je voulais simplement dire que dans le questionnement de la procureure, on m'a demandé « est-ce qu'en avril deux mille neuf (2009) vous avez vendu des activités... des billets pour une activité de financement d'Union Montréal ». Alors, moi, j'ai dit « non ». Quand on m'a montré à l'écran la page où mon nom apparaissait dans la discussion entre l'homme inconnu et monsieur Lafortune, je n'ai pas à l'écran un élément très important qui était la page antérieure où on parle de billets de l'Association sportive et culturelle du centre-sud qui est une association à but non

lucratif qui gère un centre communautaire.

Moi, je n'ai jamais vendu de billet pour cette association-là. Mais, là où je me posais la question et la raison de mon intervention, c'est... je me demande pourquoi qu'on me pose des questions sur une activité de financement d'Union Montréal quand, dans une pièce que vous avez même déposée à la Commission, vous avez l'ensemble des activités de financement le seize (16) avril deux mille neuf (2009) et...

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[2]** Parfait. Est-ce que ça va?

R. Et de plus, j'ajouterais pour terminer que d'ailleurs je n'étais pas présent non plus à cette activité de l'Association du centre culturel du centre sud le seize (16) avril deux mille neuf (2009).

Q. **[3]** O.K. Parfait. Est-ce que vous êtes prêt à ce qu'on vous pose des questions maintenant?

R. Oui.

Q. **[4]** Parfait. Allez-y, Maître LeBel.

Me SONIA LeBel :

Q. **[5]** Merci. Alors, moi, je veux reprendre ce matin, Monsieur Zampino, premièrement, bon matin.

R. Bonjour.

Q. **[6]** Bonjour. Alors, je veux reprendre ce matin peut-être avec la question de la collusion sur l'île de Montréal. Vous avez, on le comprend très bien, suivi la Commission et étudié les pièces qui sont déposées. Est-ce que vous avez, d'ailleurs, je comprends entendu les témoignages de l'automne dernier à la Commission? Oui?

R. Oui.

Q. **[7]** La plupart des témoignages.

R. Oui.

Q. **[8]** Donc, vous avez entendu la majorité des entrepreneurs qui sont venus témoigner dont monsieur Zampino... Zambito, pardon, Lino Zambito témoigner à l'effet qu'il y avait un système de collusion au niveau des entrepreneurs sur l'île de Montréal. Vous êtes au courant de cette notion-là?

R. Oui. J'ai entendu ça à la Commission, oui.

Q. **[9]** O.K. Juste peut-être pour reprendre un petit peu sur le témoignage que vous avez rendu la semaine dernière, à la question que je vous ai posée, si vous aviez, outre les témoignages à la Commission naturellement, au moment de votre passage à la Ville de Montréal, que ce soit à titre de maire de Saint-Léonard à une certaine époque ou plus tard, à partir de deux mille un (2001), à

titre de président du comité exécutif, je vous ai demandé si, à ce moment-là, des rumeurs ou des informations concernant un tel scénario, un scénario de collusion entre les entrepreneurs, était venu à vos oreilles. Vous m'avez répondu non, n'est-ce pas?

R. Exact.

Q. **[10]** Parfait. Donc jamais, dans vos fonctions à la Ville de Montréal, en tant qu'élu, on ne vous a rapporté une telle situation?

R. Jamais on ne m'a rapporté qu'il y avait un système collusionnaire mis de l'avant par les entrepreneurs en construction.

Q. **[11]** O.K. Donc le système de collusion, le système de partage des contrats, tel qu'il a été évoqué, entre autres par monsieur Zambito, par certains autres entrepreneurs qui sont venus témoigner, par monsieur Surprenant également, par monsieur Leclerc, qui sont des ingénieurs de la Ville de Montréal, le partage des contrats dans le système des égouts, du pavage et des trottoirs, ce n'est pas une information qui est parvenue à vos oreilles quand vous étiez à la Ville de Montréal.

R. Pas à mes oreilles, et non plus aux oreilles du comité exécutif, là. Il n'y a jamais eu de

discussion, au comité exécutif, concernant cette possibilité qu'il y aurait un système de collusion ou de partage de contrats des entrepreneurs en construction. Durant tout le temps que j'ai été là, entre deux mille deux (2002) et deux mille huit (2008).

Q. **[12]** Donc, la première fois où vous entendez parler d'un tel système ou d'une telle possibilité, c'est au cours des témoignages devant la Commission. C'est exact?

R. Exact.

Q. **[13]** O.K. Pour ce qui est de monsieur Surprenant et de monsieur Leclerc, est-ce que ce sont des informations qui sont parvenues à vos oreilles, que des fonctionnaires de la Ville de Montréal, des ingénieurs, pouvaient participer à un tel système, ou en tout cas pouvaient être corrompus ou recevoir des avantages en retour de faveurs données à des entrepreneurs?

R. On n'a jamais eu cette information, ni moi, ni les membres du comité exécutif.

Q. **[14]** En votre présence?

R. En ma présence, évidemment.

Q. **[15]** Et les membres du comité exécutif n'en ont jamais discuté avec vous. C'est ce que vous nous

dites?

R. Jamais. Ni à l'extérieur des portes du comité exécutif, ni à l'intérieur du comité exécutif.

Q. **[16]** Parfait.

(09:43:44)

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[17]** Sans parler précisément de l'existence d'un système, est-ce qu'on a déjà discuté avec vous qu'il y aurait peut-être un potentiel de collusion possible? Même un potentiel?

R. Pas dans ces mots-là. On m'a posé des questions la semaine dernière sur la question des coûts plus élevés à Montréal. Je me rappelle d'avoir eu des discussions autour de la table, surtout suite à la fusion, parce que là on avait des méthodes et des politiques qui étaient celles des anciennes villes de banlieue avec celles de l'ex-Ville de Montréal, et puis souvent on faisait la mention que ça semblait coûter plus cher à Montréal que dans nos villes, et qu'au moment où les services préconisaient possiblement étendre les devis qu'on avait dans l'ex-Ville de Montréal aux ex-villes de banlieue, il y a eu beaucoup de résistance, justement, pour éviter que ces coûts additionnels allaient se répercuter sur de nos villes de

banlieue. Alors...

Q. **[18]** Mais de signaux qu'il y avait peut-être un potentiel de cas de collusion, jamais, même pas en indice quelque part? Jamais vous n'avez discuté ça avec personne?

R. Jamais. Moi personnellement, comme je vous dis, même pas au comité exécutif. Il n'y a personne qui est venu avec un drapeau rouge ou une alarme, à quiconque, le maire, moi, les membres du comité exécutif, pour nous alerter ou nous aviser qu'on a un problème, il y a un système collusionnaire qui est en marche, il faut...

Q. **[19]** Qu'on peut avoir un problème, qu'il faudrait être prudent, mettre en place des processus pour essayer de détecter la collusion, on ne vous a jamais parlé de ça?

R. Oui. Ça j'en conviens. Il y a des rapports qui sont soumis aux fonctionnaires, régulièrement, pour traiter de la question, revoir les règles d'attribution de contrats, les devis...

Q. **[20]** Non non non. Je vous parle de cas où on aurait dit : « C'est louche un peu, là. Peut-être que ça mériterait qu'on se penche un peu plus sur la question. » Ça, on ne vous a jamais dit ça.

R. Directement, au comité exécutif, non.



Q. **[21]** À vous. Je parle à vous, là.

R. À moi, non. Jamais.

Q. **[22]** Non.

R. Jamais. Personnellement.

Me SONIA LeBel :

Q. **[23]** Et les fois où on a porté à vos oreilles des dépassements de coûts ou le fait que, sur le territoire de la Ville de Montréal, entre autres, les coûts de construction, particulièrement dans les travaux de la voirie, travaux publics, étaient peut-être de l'ordre de vingt pour cent (20 %) plus élevés, jamais on n'a fait une relation avec un possible marché fermé, qui serait dû à un système d'entente des entrepreneurs. C'est ce que vous nous dites?

R. Oui. Je répète : on ne nous a jamais alertés, ou déposé des drapeaux rouges, ni à moi personnellement, ni à moi devant le comité exécutif, concernant ces éléments-là. Jamais. Jamais.

Q. **[24]** Donc, le système décrit par les entrepreneurs qui sont venus témoigner, par les fonctionnaires qui ont avoué avoir reçu de l'argent devant la Commission, qui semblait être connu et su de tous, n'est jamais parvenu à vos oreilles.

R. Bien, quand vous dites « connu et su de tous », je ne suis pas sûr à qui vous référez, mais ce n'était pas connu. Ce n'était pas connu au niveau des élus de la Ville de Montréal, ce n'était pas connu du maire de Montréal, ce n'était pas connu par moi, par les membres du comité exécutif, et je dirais la haute fonction publique.

Q. **[25]** Parfait. Est-ce que vous étiez au courant que les fonctionnaires, les ingénieurs, entre autres, et, bon, on parle surtout du département de la voirie, là, c'est ce qui nous a intéressés particulièrement cet automne, les travaux publics, que ces gens-là recevaient beaucoup de cadeaux des entrepreneurs. Est-ce que c'était quelque chose qui était connu de la haute direction?

R. Non. Je l'ignorais.

Q. **[26]** O.K. Est-ce que vous saviez que ces gens-là recevaient, de façon presque régulière, à chaque année, des bouteilles de vin?

R. Si je le savais? Non, je ne le savais pas, qu'est-ce qu'ils pouvaient recevoir comme cadeaux de la part des entrepreneurs. Je l'ignorais.

Q. **[27]** Avez-vous déjà... Avez-vous déjà aperçu des fonctionnaires de la Ville de Montréal à des tournois de golf où vous auriez pu être présent

également?

R. Non. À ma connaissance, j'ai... À ma souvenance, je n'ai jamais participé à des tournois de golf en compagnie d'ingénieurs de la Ville de Montréal ou d'entrepreneurs.

Q. **[28]** O.K. Donc, les cadeaux et avantages décrits par, entre autres, monsieur Surprenant et monsieur Leclerc, par monsieur Zambito, quand il a témoigné, et quelques autres témoins, sous la forme de billets de hockey, de bouteilles de vin, de billets... d'invitations à des cocktails de Noël ou à des tournois de golf, ce genre d'avantages-là, chez les fonctionnaires de la Ville de Montréal, qui occupent, quant à moi, une position stratégique dans l'octroi des contrats ou la gestion, ce n'est jamais parvenu à vos oreilles, à vous, ou en votre présence, aux membres du comité exécutif?

R. Ça n'est jamais venu à mes oreilles et ni à notre niveau au comité exécutif.

Q. **[29]** Le fait que monsieur Surprenant et monsieur Leclerc ait participé à des voyages, on a vu des photos, à l'automne, avec monsieur Zambito, entre autres, dans le sud, ça non plus ce n'est jamais parvenu à vos oreilles?

R. Je l'ai appris à la Commission, alors ça n'est

jamais venu à mes oreilles.

Q. **[30]** Si c'était parvenu à vos oreilles, Monsieur Zambito... Monsieur Zampino, je suis vraiment désolée, le cas échéant, quelle aurait été votre réaction en tant que président du comité exécutif?

R. J'aurais sûrement eu une discussion avec le directeur général, fort probablement, et lui demandant c'est quoi... c'est quoi, qu'est-ce qui se passe, c'est quoi, est-ce qu'on a un problème? Et de lui donner suite.

Q. **[31]** Est-ce que vous considérez que, pour deux ingénieurs de la Ville de Montréal, occupants les postes que monsieur Surprenant occupait et monsieur Leclerc occupait, est-ce que vous considérez que cette proximité-là avec les entrepreneurs est appropriée?

R. Sûrement, avec tout ce que j'ai appris, je conclus que ce n'est pas approprié, c'est sûr.

Q. **[32]** Alors, qu'est-ce qui pourrait être approprié, est-ce que d'aller dîner avec des entrepreneurs alors qu'on gère un contrat qu'ils ont ou un potentiel de contrat qu'ils pourraient avoir, est-ce que vous considérez que c'est approprié?

R. D'abord, je ne peux pas juger sur ce qui peut se discuter lors d'un dîner avec un entrepreneur. Mais

un ingénieur de la Ville, ce qui est important pour moi, c'est que si deux personnes se rencontrent pour faire avancer un dossier quelconque, les limites... les limites de ce qui doit être échangé dans ces conversations doivent être bien encadrées et puis qu'il n'y a pas d'informations privilégiées qui doivent être émises.

Q. **[33]** Mais est-ce que vous considérez approprié qu'un ingénieur de la Ville de Montréal, qui rencontre, probablement dans le cadre de son travail, pour discuter de travail, un entrepreneur, un ingénieur ou un quelconque... une quelconque partie qui a des contrats avec la Ville de Montréal, se rencontrent au moment d'un lunch et se fasse payer son lunch?

R. Je répète... je répète que deux personnes se rencontrent pour faire avancer un dossier dans les meilleurs intérêts de la Ville, c'est une chose. Maintenant, j'ai compris qu'il n'y a pas eu de règle nécessairement dans le département en question. Alors, ça sera peut-être mieux, dans ces circonstances-là, que chacun paie son lunch. Mais ce qu'il est important, d'emblée... d'emblée, de dire, c'est que... ce qui est primordial c'est qu'il n'y a pas d'informations privilégiées qui soient

échangées lors de ces informations et que ce genre de rencontres doivent servir, tout simplement, s'ils doivent se voir, à faire avancer leur dossier, si c'est dans le cadre de leurs fonctions. Je n'apporte pas nécessairement un trop grand jugement sur... sur de qui doit payer la facture.

Q. **[34]** O.K. Ne considérez-vous pas, Monsieur Zampino, que ce genre de relation-là avec des gens qui ont peut-être une relation contractuelle ou avec un ingénieur qui peut faire en sorte de favoriser l'avancement d'un dossier, favoriser l'octroi d'une dépense ou d'une facture, ont appelé ça des extra devant la Commission, on a tous fait la différence entre les contingents, et caetera, là. Mais, pour bien se comprendre, je vais reprendre le vocabulaire de l'automne. Vous ne considérez pas que de recevoir des cadeaux, d'aller en voyage, de recevoir des billets de hockey, des bouteilles de vin ou de se faire payer le lunch peut créer une espèce de déséquilibre dans cette relation contractuelle là?

R. Dans la mesure où ces voyages ou ces échanges ou ces lunches sont faits de façon... de façon à ne pas respecter les cadres normaux et rigoureux de la Ville, alors la réponse à la question c'est oui.

Alors, si ces personnes-là se rencontrent pour régler des dossiers en suivant les règles claires de la Ville de Montréal, je ne pense pas qu'il y a là un problème. Si, au contraire, on voyage avec des personnes et puis le but de ces voyages c'est d'arriver, ultimement, à trouver une façon de favoriser un entrepreneur quelconque ou de transgresser certaines règles, alors c'est sûr que c'est à dénoncer.

Q. **[35]** O.K. Mais, Monsieur Zampino, vous êtes un professionnel, vous êtes membre de l'Ordre des comptables agréés, c'est exact?

R. Oui.

Q. **[36]** Vous connaissez les notions de conflit d'intérêts et d'apparence de conflit d'intérêts, c'est exact?

R. Oui.

Q. **[37]** Bon. Ces notions-là ne sont pas mises en place pour rien, vous êtes d'accord avec moi?

R. Oui.

Q. **[38]** Et de garder une certaine indépendance d'esprit quand on fait affaire avec quelqu'un ou qu'on est dans un dossier avec quelqu'un ou un contrat avec quelqu'un il y a une justification à ça, c'est exact?

R. Oui.

Q. **[39]** Bon. N'êtes-vous pas d'accord avec moi, Monsieur Zampino, qu'il est plus difficile de dire, non, à quelqu'un qui nous invite à dîner, qui paie pour nous, qui nous offre des cadeaux, qui nous invite en voyage ou même à un ami, qui pourrait l'être avec quelqu'un avec qui on a une relation purement d'affaires?

R. Bien, ça dépend des individus.

Q. **[40]** Ça dépend des individus?

R. Oui.

Q. **[41]** Donc, vous dites que ces règles-là ne sont faites que pour les individus qui sont faibles d'esprit?

R. Ce n'est pas ça que j'ai dit.

Q. **[42]** Je n'ai pas dit, idiot; faible d'esprit dans le sens qu'ils ne peuvent pas résister à cette pression?

R. Bien, ce que je vous dis c'est qu'on peut connaître du monde, on peut tisser des liens d'amitié, ce qui est important c'est que ça ne vient pas influencer sur les décisions qu'on a à prendre dans une Ville. Alors, c'est ça que je vous dis. Ces personnes-là, dans la mesure où vous me dites, font des voyages et reçoivent des cadeaux et, par rapport, ce que



j'ai compris, en échange transgressent les règles, bien, c'est complètement à dénoncer.

(09:55:10)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[43]** Oui, mais, Monsieur Zampino, vous conviendrez avec nous que les règles entourant les apparences de conflit d'intérêts sont bonnes pour toutes, pour toutes les personnes?

R. Oui.

Q. **[44]** Bon. Vous nous avez vous-même dit la semaine dernière que si vous aviez demandé à Petra, donc à Joe Borsellino, de verser cinq cent mille dollars (500 000 \$) de plus sur le contrat, c'était parce que vous ne vouliez pas avoir de problème avec les médias. Et vous nous avez dit à ce moment-là que tout était une question d'apparence.

R. C'est ce que j'avais dit, oui.

Q. **[45]** Alors donc, le fait d'aller, d'accepter un lunch, d'accepter des cadeaux, d'aller en voyage, de faire ces choses-là avec des gens qui ont un lien entre eux contractuel, entre de l'argent public et un entrepreneur ou un ingénieur ou qui que ce soit, mais qui a un lien public avec la Ville, est-ce que vous ne considérez pas que c'est là passer outre la frontière des apparences de

conflit d'intérêts et, je dirais même, de conflit d'intérêts?

R. Oui, je dirais d'abord et avant tout d'apparence de conflit d'intérêts et conflit d'intérêts dans la mesure, dans la mesure où on transgresse les règles, c'est clair.

Q. **[46]** L'apparence de conflit d'intérêts, là, ce n'est pas dans la mesure où on transgresse les règles, l'apparence de conflit d'intérêts, c'est l'apparence de conflit d'intérêts.

R. Oui, c'est ce que j'ai dit.

Q. **[47]** O.K.

R. J'ai dit, oui, l'apparence de conflit d'intérêts et oui, des conflits d'intérêts purs et simples, là où on transgresse les règles.

Q. **[48]** Continuez, Maître LeBel.

(9:56:59)

Me SONIA LeBel :

Merci.

Q. **[49]** Quand on parle de conflit d'intérêts, Monsieur Zampino, on parle quand il y a un conflit d'intérêts réel. Vous êtes d'accord? Donc, quand il y a eu effectivement division de la loyauté, si on veut, entre l'employeur et la personne avec qui on transige, vous êtes d'accord avec moi, quand on

parle d'un conflit d'intérêt réel?

R. Oui.

Q. **[50]** Parfait. Si les règles d'apparence de conflit d'intérêts ont été mises en place, c'est au-delà du conflit d'intérêts réel, vous êtes d'accord avec moi?

R. Oui.

Q. **[51]** Donc, ne convenez-vous pas, Monsieur Zampino, que, quand on est en relations d'affaires ou en relations contractuelles, quand tout va bien, tout va bien, hein, que ce soit un ami de l'autre côté ou un inconnu de l'autre côté, quand tout va bien, tout va bien, mais qu'à partir du moment où il y a quelque chose à régler, qu'il y a une influence à donner ou une décision à prendre, ne pouvez-vous pas convenir, Monsieur Zampino, qu'on peut être influencé par le fait qu'on a des relations plus particulières qui dépassent le cadre des affaires avec quelqu'un, même inconsciemment?

R. Ça pourrait arriver. Comme je vous dis, c'est réellement en fonction des attitudes et des façons de faire de l'individu. Mais oui, je réponds oui à la question.

Q. **[52]** Donc, ça va avec le caractère ou la personnalité de l'individu, si on est capable de

résister à cette impulsion-là de favoriser  
quelqu'un ou d'avantager quelqu'un, c'est ça?

R. Exact.

Q. **[53]** Est-ce que vous avez déjà reçu, vous, Monsieur  
Zampino, des bouteilles de vin, comme l'a décrit  
monsieur Surprenant et monsieur Leclerc à  
l'occasion des Fêtes peut-être?

R. Oui, ça m'est arrivé.

Q. **[54]** De la part de qui?

R. De la part généralement de... je dirais de bureaux  
d'ingénieurs qui pouvaient m'envoyer ça à la  
période des Fêtes, également parfois bureaux  
d'avocats, dans les entrepreneurs de construction  
très rarement. Je ne me rappelle pas.

Q. **[55]** Nicolo Milioto, est-ce qu'il vous a déjà  
envoyé des bouteilles de vin?

R. Jamais.

Q. **[56]** Jamais?

R. Oui.

Q. **[57]** Des billets de hockey?

R. Jamais.

Q. **[58]** Non, jamais. Des billets de golf?

R. Jamais.

Q. **[59]** Non plus?

R. Non.

Q. **[60]** Est-ce qu'il vous a déjà invité à un cocktail de Noël pour sa compagnie?

R. Jamais.

Q. **[61]** Domenico Cammalleri de Pavave CSF, est-ce que vous le connaissez?

R. Je ne le connais pas. Puis je n'ai jamais reçu quelque cadeau que ce soit de lui, ni bouteille de vin, ni des billets de hockey comme vous posez comme question.

Q. **[62]** Donc, aucune forme de cadeaux ou d'avantages de la part de monsieur Cammalleri?

R. Du tout.

Q. **[63]** Vous connaissez monsieur Milioto depuis combien de temps?

R. Je connais monsieur Milioto peut-être depuis deux mille... au moment où il a commencé à participer à des soirées de financement à l'Union Montréal où il a fait ses premières présences. Alors, est-ce que c'était en deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004)? Dans ces années-là.

Q. **[64]** Et monsieur Milioto était, entre autres, présent au petit déjeuner qu'on a décrit la semaine passée, celui pour le Comité du non?

R. Moi, je vous avais dit que je ne me rappelle pas d'avoir vu monsieur Milioto là. Mais si vous avez

de l'information à l'effet qu'il était présent, je peux ne pas l'exclure, effectivement.

Q. [65] Vous ne l'excluez pas?

R. Oui. Mais, moi, je n'avais pas de souvenir de sa présence.

Q. [66] Vous avez un souvenir de la présence de qui à ce petit déjeuner-là, à part naturellement les gens de la Ville de Montréal, c'est-à-dire vous, le maire, et cetera? Si je parle des entrepreneurs et des ingénieurs, parce que ça nous a été décrit comme étant un petit déjeuner réunissant les entrepreneurs de la Ville de Montréal et des ingénieurs, une dizaine en tout et partout, vous avez un souvenir de la présence de qui, vous personnellement?

R. Au plus trois ou quatre personnes. Ça se peut que monsieur Rosaire Sauriol était présent; monsieur Yves Théberge peut-être du groupe CIMA. Mon Dieu, dans les autres, possiblement Michel Lalonde, mais je suis moins sûr. Il y avait, je pense, monsieur, un nommé Gilles Hébert, qui aidait aussi un peu au financement. C'est un avocat, mais je pense qu'il était plus à la retraite en cette période-là. Et puis il y avait plusieurs personnes que vous avez déjà mentionnées, le maire, moi-même, monsieur

Leduc, je crois. Possiblement monsieur Dauphin, quelques autres élus. Alors, on était dix (10) à quinze (15) personnes, mais je ne peux pas réellement vous confirmer le nom exact de toutes les personnes qui étaient présentes à cette activité.

Q. **[67]** Et avez-vous souvenir ou êtes-vous au courant du prix que ces entrepreneurs et ingénieurs-là ont dû déboursier pour ce privilège de déjeuner avec vous?

R. Non, je n'ai pas de souvenir de ça. Là, vous parlez spécifiquement...

Q. **[68]** Je parle spécifiquement du petit déjeuner qui a lieu, je pense, au Saint-Denis, je ne veux pas me tromper, pour le Comité du non qu'on a décrit la semaine passée.

R. O.K. Dans le cadre des défusions.

Q. **[69]** Dans le cadre des défusions, effectivement.

R. Je ne me rappelle pas le prix qui a été demandé.

Q. **[70]** O.K. Ce n'est pas quelque chose auquel vous avez pris part, ça, de fixer, si on veut, le coût de l'admission à ce déjeuner privé?

R. Non, pas du tout.

Q. **[71]** O.K.

R. Ça relevait du parti.

Q. **[72]** O.K. Monsieur Milioto, vous dites que vous l'avez rencontré lors de certaines activités de financement, dont celles dont on vient de parler, ces exact?

R. Oui.

Q. **[73]** Et il a déjà été présent également au Rizz, je pense, pour certaines activités de Saint-Léonard?

R. Oui, mais c'est justement de ces activités dont je parle. Ce n'est pas des activités de Saint-Léonard. Le parti Union Montréal faisait un grand cocktail annuel, et la tradition voulait que ça se fasse à la salle de réception le Rizz qui se trouve à Saint-Léonard. C'est le cocktail annuel du maire de Montréal, où il est président d'honneur avec ma présence également.

Q. **[74]** Est-ce qu'il y a des cocktails également pour l'arrondissement Saint-Léonard plus particulièrement qui ont eu lieu à cet endroit-là?

R. Ah, il y en a sûrement eu. Pas nécessairement au Rizz. Je pense qu'il y en a eu également au Rizz. Ça se peut qu'il y en a eu ailleurs aussi, ça je ne peux pas être sûr à cent pour cent (100 %). Alors, il y a eu d'autres activités au fil des ans, une activité, je ne sais pas, à trente dollars (30 \$), des activités un peu plus populaires où c'est plus



la classe citoyenne et résidante qui est présente à ces activités.

Q. [75] O.K. On sait que les entreprises ne peuvent pas contribuer. Est-ce que vous savez si monsieur Milioto fait partie de votre arrondissement, celui de Saint-Léonard, à l'époque?

R. Je ne pourrais pas vous dire le lieu de sa résidence. Non, je n'ai aucune idée.

Q. [76] Vous ne savez pas non plus si c'est sur l'île de Montréal?

R. Non plus.

Q. [77] O.K. Est-ce que monsieur Milioto, à un de ces cocktails de financement-là, vous a donné sa carte d'affaires et demandé de faire un message à quiconque qu'il tenterait de rejoindre sans succès, comme vous l'avez décrit la semaine passé?

R. Monsieur Milioto? Jamais.

Q. [78] Est-ce que monsieur Milioto a déjà eu des conversations, des discussions avec vous à ce genre de cocktail?

R. À ce genre de cocktail non plus.

Q. [79] Donc, vous n'avez pas souvenir d'avoir eu des discussions avec monsieur Milioto à ces cocktails-là?

R. À ces cocktails-là, non.

- Q. **[80]** Avez-vous déjà rencontré monsieur Milioto en dehors de ces cocktails?
- R. Je me rappelle d'avoir rencontré monsieur Milioto, je crois, une fois, un samedi matin, à Saint-Léonard. Le samedi matin à Saint-Léonard, à tour de rôle, les cinq élus sont présents de neuf heures (9 h 00) le matin à midi trente (12 h 30) pour recevoir les citoyens sans rendez-vous.
- Q. **[81]** C'est un samedi? Pardon, excusez-moi, vous avez dit que c'est un samedi?
- R. Oui, c'est toujours un samedi. D'ailleurs, ça continue même avec la nouvelle administration à Saint-Léonard.
- Q. **[82]** Simplement pour mieux comprendre, Monsieur Zampino, est-ce que c'était à tous les samedis, un samedi par mois, ou...
- R. Oui, c'était tous...
- Q. **[83]** Sur quelle base?
- R. Bien, quand j'étais là, je demandais à mes élus d'être là à tous les samedis à tour de rôle, alors...
- Q. **[84]** À tour de rôle.
- R. À tour de rôle. Alors, moi j'ai été là, évidemment, à tous les cinq samedis, parce qu'on était cinq élus. Et ça permettait, évidemment, de recevoir,

bons, les doléances, toutes sortes de doléances des citoyens, des commerçants, ou peu importe, sur des dossiers de Saint-Léonard. Et je me rappelle qu'il avait fait une visite lors de ces rencontres un samedi matin, et puis il m'avait parlé, c'était un dossier personnel de Saint-Léonard. Je crois que c'était un membre de sa famille qui avait fait application sur un poste qui avait été affiché à Saint-Léonard. On parle maintenant de sept, huit ans, là. Et puis ce qu'il m'a demandé : « Est-ce que c'est possible que cette personne-là puisse au moins avoir une entrevue avec l'équipe des ressources humaines pour qu'il soit entendu? » Alors, je ne me rappelle pas le lien entre monsieur Milioto est cette personne. Est-ce que c'était quelqu'un de sa famille, est-ce que c'est quelqu'un de la famille d'un ami à lui? Je ne me rappelle pas du tout le nom. Moi j'avais tout simplement pris le CV qu'on m'avait remis dans le temps, je l'ai soumis au directeur général de l'époque, qui ont donné suivi. Alors, le souvenir que j'ai c'est que cette personne a fini par avoir une entrevue, mais n'a pas obtenu le poste. Alors, c'est ce qu'il m'avait demandé, évidemment, comme intervention, si on pouvait aider cette connaissance de monsieur

Milioto.

Q. **[85]** Êtes-vous effectivement intervenu dans le processus ou il a obtenu l'entrevue par le processus habituel?

R. Moi, comme je vous dis, quand je reçois des demandes semblables, je donne ça à mon adjointe avec une note. Elle donne ça au directeur général : « Voici, monsieur Untel est venu, il y a un processus de sélection, monsieur demande s'il y a opportunité à ce que ces personnes-là soient reçues en entrevue », sans autre intervention.

Je vous dis la conclusion de l'affaire.

C'est que j'ai su que cette personne a obtenu l'entrevue, et qu'il n'a pas été embauché.

Maintenant, si votre question c'est de savoir est-ce qu'il a eu l'entrevue à cause d'une intervention de ma part, ça je ne peux pas vous dire est-ce que ces personnes-là allaient le rencontrer quand même, je n'ai pas d'information là-dessus.

Q. **[86]** Qui vous a appris la suite des événements?

R. Ah, c'était fort probablement mon directeur général du temps. Là il faut que je me...

Q. **[87]** Le directeur général à Saint-Léonard.

R. Oui. Le directeur général d'arrondissement, là. C'est ça.

Q. **[88]** Et ça, ça se situe à quelle époque? À l'époque où vous étiez maire?

R. Ah non!

Q. **[89]** Avant les fusions...

R. Non.

Q. **[90]** ... ou à l'époque où vous étiez président du comité exécutif?

R. Non, parce que comme je vous dis, j'ai connu monsieur Milioto dans les premières années, deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004), alors, fort probablement, c'était dans ces périodes-là. Alors, là j'essaie juste de me souvenir, il y a eu beaucoup de directeurs généraux qui ont changé depuis. On avait monsieur Gérard Soulard, on avait monsieur Claude Brunelle, ensuite on a eu Gilles Rainville vers la fin. Alors ça a été soit... Ça se peut que ça ait été dans le temps de monsieur Gérard Soulard, là, dans les premières années.

Q. **[91]** C'est après que vous ayez vu ou entrevu monsieur Milioto à quelques cocktails de financement.

R. Oui. C'est ça.

Q. **[92]** Et le fait qu'il participait à vos cocktails de financement, est-ce que ça vous a rendu peut-

être plus enclin à faire suivre sa requête?

R. Bien, pas du tout. Moi, comme je fais habituellement... D'ailleurs, c'est la même chose pour tout autre citoyen qui venait à ces samedis matins. Alors, moi je suis là entre neuf heures (9 h 00) et une heure (1 h 00). J'ai une adjointe qui prépare, évidemment, une liste des noms, exactement c'est quoi l'intervention qui est demandée. Ensuite moi je soumetts ça à mon équipe, mon équipe de soutien, et eux, le lundi matin, font, dans le fond, un inventaire de tout ce qui doit être soumis aux différents services. On va de tout, là. On va d'une... un cas comme ça, on va d'une vieille dame qui vient aussi prêcher pour son garçon qui n'a pas d'emploi puis il cherche quelque chose. On voit des gens qui viennent parce qu'ils ont un arbre devant chez eux et puis ils se demandent quand est-ce que la Ville va le couper.

(10:09:54)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[93]** Mais je pense... Je pense que ce n'est pas vraiment nécessaire de nous expliquer en long et en large toutes les doléances de tous et chacun.

R. Oui Madame.

Me SONIA LeBel :

Q. **[94]** Moi je parlais en...

R. Mais j'essaie de vous expliquer comment je procède.

Q. **[95]** Oui.

R. Alors c'est... En réponse à la question, peut-être de façon plus précise, non, je reçois ces demandes, et puis je soumetts ça à la machine, puis les fonctionnaires s'en occupent, là. Ce n'est pas une pression pour dire vous allez absolument accorder une entrevue à cette personne, ou encore moins embaucher cette personne, là. Ils doivent se soumettre à un processus.

Q. **[96]** Donc sans reprendre, Monsieur Zampino, toutes les explications que vous nous avez déjà données sur la façon dont vous agissez à maintes reprises, je comprends que votre réponse est que vous n'êtes pas influencé, dans vos actions, par le fait que quelqu'un est un généreux donateur ou non à Union Montréal.

R. Pas du tout.

Q. **[97]** Et que, pour vous, que l'on donne ou non à votre parti politique, municipal naturellement, je parle toujours d'Union Montréal quand je le désigne comme tel, n'a aucun effet sur les décisions que vous prenez.

R. Du tout. Ce n'est pas ça qui m'influence.

Q. **[98]** O.K. Donc, vous êtes capable de résister à cette impulsion.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[99]** Ni le fait que ce soit un partisan d'Union Montréal.

R. Ah, ni le fait que ce soit un partisan d'Union Montréal.

Me SONIA LeBel :

Q. **[100]** Donc, je comprends que vous ne partagez pas la même philosophie que votre ami de toujours, monsieur Trépanier, qui nous dit qu'un ami du parti, c'est un ami du parti.

R. Ça c'est ce que monsieur Trépanier a dit. Monsieur Trépanier n'a aucun rôle dans l'administration de la Ville. En tant que gestionnaire de la Ville, je dois évidemment agir en fonction de ce qui m'est imputé comme règles et procédures, et, je répète, ce n'est pas un contributeur du parti qui a une porte... une passe-vite, là, si on veut, plus que n'importe quelle autre personne. Tout le monde doit suivre les mêmes règles.

Q. **[101]** D'accord. Donc, monsieur Trépanier est votre ami de toujours, vous l'avez dit, peut-être pas suffisamment pour discuter de son congédiement dans



l'immédiat, mais est-ce qu'il a déjà partagé avec vous cette philosophie à la Duplessis qu'il nous a expliquée en long et en large pendant son témoignage?

R. Jamais.

Q. **[102]** Donc, monsieur Trépanier ne vous a jamais fait part, dans aucune des conversations, lunches, rencontres que vous pouviez avoir avec lui, des rencontres, des tractations ou des demandes qu'il pourrait subir de la part des ingénieurs pour que les contrats soient partagés en fonction des contributions généreuses qu'ils nous ont expliqué faire à Union Montréal?

R. Monsieur Trépanier ne me parlait pas de financement. Il avait son rôle à jouer, et puis il savait très clairement que c'était son rôle, et que moi je ne m'occupais pas de financement. J'avais, au départ, mentionné à monsieur Trépanier que je ne voulais pas voir la parade des entrepreneurs, des promoteurs ou des ingénieurs dans mon bureau, et qu'on fait clairement la distinction entre moi, et la Ville, et l'ensemble des élus, qui sont là, évidemment, pour diriger une ville, et le financement du parti, qui a des objectifs, évidemment, de faire la cueillette des fonds pour

les prochaines campagnes électorales.

Q. **[103]** Donc, vous étiez complètement tenu à l'écart, outre les quelques petites sollicitations que vous aviez en temps d'élection, on s'entend, là, en temps normal vous étiez complètement tenu à l'écart du financement d'Union Montréal, du « day to day business », si on veut, par rapport à ça?

R. Dans le quotidien, absolument. Je n'ai rien à faire. Je pense que monsieur Trépanier a dit qu'il organisait, il portait beaucoup d'attention à la grande activité annuelle. Je me rappelle, souvent le maire, moi-même je lui disais : « Est-ce que ça va bien? Est-ce que vous allez rencontrer vos objectifs? » C'était plus des commentaires pour l'encourager, évidemment, à atteindre ses objectifs, mais pas plus que ça.

(10:14:08)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[104]** Donc, si je comprends bien, vous étiez intéressé à poser des questions mais pas avoir les réponses?

R. Bien, c'était plus, ce que je dirais, de la motivation, Madame la Présidente. Alors, quand je m'adresse à monsieur Trépanier pour lui dire : « L'activité s'en vient, ça va-tu bien, es-tu

content? Est-ce que tu vas atteindre les objectifs? »...

Q. **[105]** C'est ce que je dis, donc, les réponses, vous ne vouliez pas les avoir?

R. Bien, j'avais les réponses, il me disait que ça allait bien, ça allait bien puis ça allait bien. Puis j'ai dit...

Q. **[106]** Mais quand vous dites que vous ne vouliez pas avoir la parade des ingénieurs devant votre bureau, comment faites-vous pour dire qu'il y avait une parade d'ingénieurs ou d'entrepreneurs... d'ingénieurs au bureau?

R. Bien, c'est... je vous ai déjà mentionné quand on participe à ces événements, ces grands cocktails, le maire est là, je suis là...

Q. **[107]** J'ai dit, au bureau. Vous ne vouliez pas voir...

R. Oui.

Q. **[108]** ... la parade des ingénieurs à votre bureau. C'est ce que vous aviez dit...

R. Oui.

Q. **[109]** ... à monsieur Trépanier.

R. Oui.

Me SONIA LeBel :

Q. **[110]** Qu'est-ce qui a amené ce commentaire à

monsieur Trépanier, dans le fond?

R. Bien, ce qui a amené ce commentaire c'est que monsieur Trépanier semblait avoir une grande proximité avec ces personnes-là et vu sa proximité avec moi, je... je lui ai clairement dit : « Je ne voudrais pas que vous proposiez des rencontres avec ces contributeurs avec moi. Alors, ce n'est pas parce qu'on est ami que je vais commencer à entendre les doléances ou faire des présentations comme ça, et caetera », alors c'était ça la règle que je me suis imposée avec lui. Alors, lui faisait du financement; moi, je m'occupais de la gestion de la Ville et je voulais éviter, justement, quand je parle de cette parade-là, c'est que monsieur Trépanier organise, avec ses contacts, ingénieurs ou promoteurs ou autres : « Bon, je vais vous organiser une rencontre avec monsieur Zampino, c'est mon chum », alors, ça, je refusais de faire ça. Alors, je lui ai dit au départ et ça a toujours resté comme ça.

Q. [111] Est-ce que monsieur Trépanier vous a fait part de commentaires des ingénieurs? Parce qu'on sait qu'il en rencontrait beaucoup, il l'a admis d'ailleurs devant la Commission, il était en contact avec monsieur Lalonde, monsieur Sauriol,

monsieur Cadotte et j'en passe, naturellement. Est-ce qu'il vous faisait part de ces discussions-là? Quant à éviter la parade, il vous en faisait-tu un petit résumé?

R. Jamais.

Q. **[112]** Jamais. Donc, vous n'aviez, non plus, jamais de discussions concernant ses rencontres à lui ou la façon dont il gérait la parade, si on veut?

R. Jamais. Monsieur Trépanier s'occupait du financement du parti, je ne m'occupais pas de financement de parti. J'avais une ville à gérer et j'avais déjà assez dans mon assiette. Et il savait que je ne voulais pas m'occuper de ça. Et je ne lui posais pas de questions et lui ne me posait pas de questions non plus.

Q. **[113]** Mais compte tenu de la mentalité de monsieur Trépanier, que je ne remets pas en question, mais il nous a expliqué sa philosophie, un donateur du parti, un ami du parti, il faut qu'il y ait un retour d'ascenseur - naturellement c'est mes termes, pas les siens - à la Duplessis, comme on le connaît. Il nous a expliqué tout ça, monsieur Trépanier, c'est tout un personnage, d'ailleurs. Et c'est votre ami depuis toujours. Il ne vous a jamais... il n'a jamais essayé de vous faire part

d'une demande d'un ingénieur, qui donnait jusqu'à des dix mille (10 000), quinze mille (15 000), vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), on a vu des deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$), cent mille dollars (100 000 \$) au parti, jamais il n'a tenté une approche auprès de vous pour vous faire part de ça ou essayer d'organiser une rencontre?

R. C'est ça que je vous dis. C'est ça que je vous dis, il ne m'en a jamais parlé et puis il avait les instructions claires pour ne pas m'en parler. Alors, moi, je répète, je ne m'occupais de ça.

Q. **[114]** Pourquoi avez-vous senti le besoin de lui donner ces instructions si claires?

R. Parce qu'en tant que président du comité exécutif, je ne voudrais pas nullement ou aucunement être influencé par un contributeur du parti dans une rencontre éventuelle que lui pourrait organiser. Alors, si quelqu'un a décidé de contribuer au parti, bien, c'est son choix de contribuer au parti, je pense qu'il n'y a personne qui l'oblige de le faire. Mais il y a une chose entre contribuer au parti puis ensuite aller voir des gestionnaires, à la Ville de Montréal, pour tenter d'influencer sur... sur des dossiers ou sur l'octroi des contrats ou sur le partage d'informations

privilégiées, ça ne se passait pas. Alors, c'est pour cette raison que je disais que je ne voulais pas voir ce genre de rencontres organisées par monsieur Trépanier.

LA PRÉSIDENTE :

- Q. **[115]** Et c'est aussi dans cette optique-là, donc c'est aussi parce que vous connaissiez la philosophie de monsieur Trépanier. C'est votre ami, vous ne pouvez pas ne pas savoir quelle était la philosophie de monsieur Trépanier?
- R. Je suis obligé de dire, Madame la Présidente, que j'en ai appris beaucoup plus à la Commission sur sa philosophie que du temps évidemment qu'il était chez Union Montréal. Il ne me parlait pas...
- Q. **[116]** Oui, ce n'est pas la question.
- R. ... de ça.
- Q. **[117]** La question, c'est que vous alliez dîner avec lui, vous alliez souper avec lui, vous jouiez au golf avec lui. Alors, vous étiez son ami, et son ami intime. Alors donc, je comprends que vous connaissiez sa philosophie. Mais parce que vous connaissiez sa philosophie, vous ne vouliez pas savoir qui étaient les personnes qui donnaient pour ne pas vous laisser influencer, c'est ce que vous dites?

- R. Oui. Non, je ne pourrais pas acquiescer à ça, Madame la Présidente. Quand vous dites que je connaissais sa philosophie, on parle de quelle philosophie?
- Q. **[118]** La philosophie de donner au parti, la philosophie de ceux qui contribuent le plus sont plus enclins à obtenir des contrats, et ceux qui contribuent à Union Montréal vont -c'est ce qu'il nous a dit, là- vont recevoir des contrats.
- R. Oui, je suis obligé de vous dire, Madame la Présidente, que, non, je ne connaissais pas cette philosophie. Parce que, d'une part, d'une part, ce n'est pas monsieur Trépanier qui a la responsabilité de la gestion contractuelle à la Ville de Montréal. C'est une fonction publique, et l'ensemble, l'ensemble des instances. Alors, si monsieur Trépanier allait me dire « bien, Monsieur Zampino, on va donner à un tel, à un tel, à un tel » - « bien, Bernard, ce n'est pas comme ça que ça marche ». Il ne m'en parlait pas. Alors, disons que j'ai appris beaucoup de choses...
- Q. **[119]** Je comprends que vous vous seriez insurgé si vous aviez appris une chose comme celle-là?
- R. Bien, c'est sûr.
- Q. **[120]** O.K.



Me SONIA LeBel :

Q. **[121]** Monsieur Trépanier, est-ce qu'il occupait une fonction officielle à la Ville de Montréal?

R. Non, il était membre d'Union Montréal et directeur du financement.

Q. **[122]** C'est sa fonction?

R. Sa fonction, oui.

Q. **[123]** À part ami, là, on s'entend, je parle de fonction officielle, c'est sa fonction, directeur du financement ou responsable du financement d'Union Montréal?

R. Exact.

Q. **[124]** Est-ce qu'il occupait une fonction officieuse auprès de vous?

R. Pas du tout.

Q. **[125]** Conseiller?

R. Pas du tout.

Q. **[126]** Est-ce qu'il avait affaire, de près ou de loin, dans les affaires de la Ville de Montréal?

R. Non. Il s'occupait du financement d'Union Montréal. Il était le directeur de financement.

Q. **[127]** Sa seule fonction.

R. C'était sa seule fonction.

Q. **[128]** On revient aux entrepreneurs. Donc, vous avez reçu, vous dites, à certaines périodes, dans la

période des Fêtes, entre autres, des bouteilles de vin, de spiritueux, des paniers cadeaux, c'est exact?

R. Oui.

Q. **[129]** Je vais vous aider un peu. Monsieur Piazza de TGA, est-ce qu'il vous a déjà envoyé de tels cadeaux?

R. Jamais.

Q. **[130]** Jamais. Monsieur Borsellino, on en a un troisième, BP Asphalte. Je ne parle pas de Garnier ni de Petra. Je parle de monsieur Borsellino de BP Asphalte. Est-ce qu'il vous a déjà envoyé de tels cadeaux, bouteilles de vin, paniers cadeaux?

R. Jamais.

Q. **[131]** Jamais. Est-ce que c'est un individu que vous connaissez en dehors de vos fonctions?

R. Non. Je l'ai connu, je l'ai connu dans des activités de financement. Et dans son cas, il est résidant de Saint-Léonard. Alors, ça se peut qu'il ait même participé à certaines activités. Je vous ai parlé la semaine dernière de nos soirées sur les défusions. En étant résidant de Saint-Léonard, je me rappelle de l'avoir vu.

Q. **[132]** Vous le connaissez un peu plus que monsieur Milioto?

R. Bien, pas un peu plus.

Q. **[133]** Suffisamment?

R. Il est résidant de Saint-Léonard.

Q. **[134]** Suffisamment pour savoir qu'il est résidant?

R. C'est ça.

Q. **[135]** O.K. Et monsieur Milioto, tantôt, vous avez dit que la seule occasion à laquelle vous l'avez rencontré, en dehors d'un cocktail officiel de financement, est un samedi matin au moment où il vous a fait la demande que vous nous avez décrite, c'est ça?

R. À mon souvenir, oui.

Q. **[136]** Vous étiez le seul élu, si je comprends bien la façon dont vous fonctionnez par rotation, vous étiez à ce moment-là le seul élu présent?

R. Je crois que oui. Oui.

Q. **[137]** Et vous occupiez en même temps les fonctions de président du comité exécutif? C'est dans la même période?

R. Oui.

Q. **[138]** O.K.

R. Mais évidemment je m'occupais à mes fonctions comme maire d'arrondissement. C'est pour ça qu'on me demandait de faire cette tournée à tous les cinq semaines avec les autres élus.

Q. **[139]** Tout à fait. Alex Sciascia, est-ce que vous savez qui il est?

R. Oui.

Q. **[140]** Il est qui?

R. Il s'occupe des trottoirs, je pense. C'est ça. Il est entrepreneur en trottoirs.

Q. **[141]** Avez-vous une connaissance du nom de sa compagnie?

R. Non.

Q. **[142]** Pavages ATG, est-ce que c'est possible?

R. C'est possible.

Q. **[143]** Parfait. Est-ce que c'est un individu que vous avez déjà rencontré à vos cocktails de financement, peu importe que ce soit pour le grand financement ou ceux de Saint-Léonard?

R. Je crois que oui, il a été présent à des activités de financement, oui.

Q. **[144]** Est-ce que c'est quelqu'un avec qui vous êtes allé déjà manger, dîner, souper pendant que vous étiez à la Ville de Montréal?

R. Pas à mon souvenir.

Q. **[145]** Est-ce que c'est quelqu'un que vous avez déjà rencontré à vos rencontres du samedi matin?

R. Pas à mon souvenir.

Q. **[146]** Et lors des cocktails de financement, est-ce

que monsieur Sciascia vous a déjà exprimé quelque doléance que ce soit?

R. Pas à mon souvenir, non.

Q. **[147]** Donc, il n'a jamais présenté de demande ou de carte d'affaires, tel que vous l'avez expliqué? Épargnez-nous le processus, on le connaît.

R. Je ne penserais pas.

Q. **[148]** Parfait. Franco Capello, est-ce que c'est un individu, un entrepreneur plutôt duquel vous avez déjà reçu des cadeaux, avantages, billets de golf, épargnez-moi l'énumération, je pense qu'on la connaît, mais du même type que l'on décrit depuis le début de votre témoignage ce matin?

R. Pas du tout. Et je ne connais pas cette personne-là.

Q. **[149]** Vous savez que c'est un entrepreneur en construction?

R. Je ne le savais pas. Je l'ai appris évidemment à la Commission.

Q. **[150]** O.K. Donc, ce n'est pas, Les Constructions Super, ce n'est pas nécessairement une entreprise qui a été portée à votre connaissance lors de votre passage à la Ville de Montréal?

R. Pas beaucoup. Maintenant, est-ce qu'il y a eu au comité exécutif des résolutions, ou il y a eu des

octrois de contrats suite à des sommaires décisionnels à cette compagnie-là, ça se peut. Mais le nom de la compagnie et l'associé à un individu quelconque m'est complètement...

Q. **[151]** Ça n'a pas frappé votre mémoire?

R. Pas familier, oui.

Q. **[152]** O.K. Paolo Catania de Catcan, cette fois-ci, est-ce que c'est quelqu'un que vous connaissez bien?

R. Bien, si je connais bien, oui, je connais qui est Paolo Catania. C'est le fils de Tony Catania, le fondateur de la compagnie.

Q. **[153]** Parfait. Est-ce que c'est un individu que vous avez déjà rencontré, soit dans un cocktail ou dans le cadre de vos fonctions?

R. Dans un cocktail, oui. Dans un cocktail. Il me semble que j'ai un souvenir de l'avoir rencontré également. Il avait demandé une rencontre à mon bureau. Et là, je ne me rappelle pas quelle année. Est-ce que c'était deux mille six (2006), deux mille sept (2007)? Mais je n'ai pas beaucoup de souvenirs de cette rencontre-là.

Q. **[154]** Est-ce que c'est quelqu'un avec lequel vous alliez luncher, souper, de temps en temps?

R. Paolo Catania, je crois que j'ai lunché avec lui à

Saint-Léonard aussi, il y a peut-être quatre, cinq ans.

Q. [155] Il y a quatre, cinq ans?

R. Il y a quatre, cinq ans, je crois.

Q. [156] O.K. Est-ce que vous avez...

R. Bien, il y a quatre, cinq ans, maintenant on est en deux mille treize (2013), là.

Q. [157] Votre cinq ans part à quelle date, là?

R. Quand je dis... Oui, c'est ça. Parfois je dis quatre, cinq ans, là, mais parfois je me réfère à ma date de départ. Ça se peut, dans les années deux mille six (2006) ou deux mille sept (2007), que j'avais rencontré cette personne-là lors d'un lunch à Saint-Léonard.

Q. [158] Quel était l'objet de ce lunch-là?

R. Je ne me rappelle pas du tout. On était deux personnes. Moi je pense que c'était une des premières fois qu'on se rencontrait, il voulait tout simplement se présenter. Moi je pense qu'il faisait du développement des affaires, il voulait avoir un entretien plus informel avec le président du comité exécutif. Alors, je l'ai peut-être vu lors d'un financement, et puis il m'a donné sa carte, il m'a dit : « Accepteriez-vous qu'on puisse partager un lunch ensemble quand vous aurez de la

disponibilité? » Et puis je l'ai fait. Mais il n'y avait aucun dossier particulier qu'on avait discuté.

Q. **[159]** Alors, aidez-moi à comprendre, Monsieur Zampino. Pourquoi vous faites objection à monsieur Trépanier, c'est très clair vos instructions, que vous ne voulez pas rencontrer quelqu'un qui fait du financement, et lors d'un cocktail, un entrepreneur vous donne sa carte et vous acceptez d'aller luncher avec lui? Expliquez-moi la différence.

R. Bien, je ferais la grande distinction. Quand monsieur Trépanier m'appelle normalement pour proposer une rencontre avec un entrepreneur quelconque, fort probablement c'est parce qu'il y a un problème ou il y a quelque chose à régler, et je ne voudrais pas m'occuper de ces éléments-là. Quand je suis à un cocktail de financement et quelqu'un me dit tout bonnement : « Monsieur Zampino, on n'a jamais eu l'occasion de partager un lunch ensemble, j'aimerais qu'on puisse le faire. Il n'y a pas d'urgence, à votre disponibilité » Je donne ça à mon adjointe, on peut l'appeler pour lui donner rendez-vous un mois, deux mois, trois mois plus tard. Alors, c'est plus par courtoisie. J'ai déjà dit que je suis président du comité exécutif, et



que je ne me suis, dans le fond, jamais caché pour rencontrer des personnes qui travaillent dans notre ville et qui peuvent avoir quelque chose à contribuer dans notre ville. Alors, moi je n'ai pas de préjugé. Alors, je rencontre ces personnes.

C'est des lunchs, souvent, qui vont durer cinquante (50) minutes ou une heure, et puis c'est fini. Il n'y a rien qui transpire suite à cette rencontre.

Q. **[160]** Alors, si je comprends bien ce que vous nous dites, et je résume, quand la demande pourrait potentiellement, une demande de rencontre de la part d'un entrepreneur ou d'un ingénieur passe par monsieur Trépanier, immédiatement vous faites l'équation financement, retour d'ascenseur, pression, influence. Mais quand la demande vient directement de l'entrepreneur lors d'un cocktail de financement, il redevient un citoyen, c'est exact?

R. Ce n'est pas ça que je dis.

Q. **[161]** Alors, expliquez-moi. Expliquez-moi la différence, pourquoi quand ça vient de monsieur Trépanier, vous sentez le besoin de lever le bouclier, de mettre une distance entre vous, monsieur Trépanier et les contributeurs d'Union Montréal, mais que quand lors d'un cocktail de financement, potentiellement un même entrepreneur

ou un même ingénieur vous donne sa carte ou sollicite une rencontre, vos gardes tombent?

R. Écoutez, je vous ai mentionné que dans le cas de monsieur Trépanier, vu qu'il est très actif en matière de financement, je lui donne, je répète les instructions claires que je ne veux pas qu'on tente d'organiser des rencontres avec des contributeurs à mon parti.... c'est-à-dire à mon bureau, des rencontres avec moi à mon bureau. Quand je suis présent lors d'une activité de financement et on rencontre beaucoup de monde, les discussions peuvent être de toute nature. Alors, si quelqu'un qui peut venir me voir, peut me dire : « Monsieur Zampino, on ne s'est jamais rencontrés, on n'a jamais eu l'occasion de se voir. J'aimerais vous parler de tout ce qu'on fait à Montréal » et dans la mesure où mon agenda me permettrait éventuellement de trouver une heure de temps pour rencontrer cette personne, je le fais sans aucune arrière pensée. Pour moi, je fais la distinction, parce que cette personne qui s'adresse directement à moi ne vient pas me dire « je viens de donner mille dollars (1 000 \$) ou je viens d'acheter pour une table avec monsieur Trépanier. Et là j'aimerais absolument avoir une rencontre avec... avec vous ».

Alors, c'est fait de bonne foi.

Monsieur Paolo Catania semble une personne correcte, là je parle de la compagnie... on se réfère à celle de...

Q. **[162]** Catcan.

R. ... Catcan, c'est ça et puis il a presque mon âge, il me semble sympathique. Et c'est fait dans ces conditions-là.

Q. **[163]** Mais, vous êtes d'accord avec moi que s'il est dans un cocktail de financement, nécessairement il a dû financer. On ne sait pas à quelle hauteur, mais il a dû financer, minimalement à l'achat du billet.

R. Oui, mais fort probablement, oui, c'est ça.

Q. **[164]** Fort probablement.

R. Oui.

Q. **[165]** Donc, à partir du moment où le mot « financement » n'est pas mentionné dans une demande de rencontre ou qu'on n'en fait pas un lien direct et que ça reste non dit, il n'y a pas de problème.

R. C'est votre interprétation, Madame.

Q. **[166]** Bien, je vous pose la question, vous pouvez me répondre « oui » ou « non ».

R. Écoutez là, moi, ce n'est pas parce qu'il a été

présent à une activité de financement. Je vous ai déjà dit la semaine dernière que quand je me présentais là, de façon générale, ce sont toutes des personnes qui ont contribué au Parti parce qu'elles sont présentes. Et je vous ai donné l'exemple que parfois on m'interpelle pour mille et une raisons et je sors de là avec des cartes d'affaires. Alors, je ramène ça au bureau. Les gens s'en occupent. Les gens s'en occupent.

Dans certains cas, quelqu'un me demande de me rencontrer. Alors, il aurait pu ne pas être à une activité de financement, il aurait pu, comme dans un autre exemple qu'on a utilisé, pardon... qu'on aurait utilisé la semaine dernière, appeler directement mon adjointe. Je pense comme monsieur Joe Borsellino de Garnier avait fait, et là demander s'il peut voir... s'il peut me voir à mon bureau. Alors, moi, je ne vois pas nécessairement ces distinctions. Alors, que monsieur Borsellino passe par mon adjointe pour avoir un rendez-vous, sachant qu'il a fort probablement déjà participé à une activité de financement et que monsieur Paolo Catania de Catcan est à une activité de financement et demande si j'aurais le temps, tout dépendamment de mon horaire, à luncher avec lui, je ne vois pas

la grande différence. Ce qui est important, c'est qu'on écoute ces gens-là. Et ce n'est pas parce qu'ils ont contribué au Parti qu'ils ont une oreille plus attentive là. C'est ça le message qui est...

Q. **[167]** O.K. Ce qui est important, c'est que vous n'avez jamais cédé à ce type d'influence-là, c'est ce que vous nous dites?

R. Exactement.

Q. **[168]** Parfait.

(10:33:59)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[169]** Qu'est-ce qu'on dit maintenant du fait que ces deux personnes-là ont beaucoup de contrats à la Ville de Montréal? Alors, qu'est-ce qu'on dit du fait que vous allez luncher avec eux au nom de la notion d'apparence de conflit d'intérêt? Est-ce que, ça, ça vous semble correct?

R. Madame la Présidente, la meilleure façon pour moi de répondre à cette question, c'est de dire que nous sommes des élus et nous avons une responsabilité comme élu de faire avancer les grands dossiers à la Ville.

Q. **[170]** Alors, le président du comité exécutif peut aller luncher sans aucun problème de conflit,

d'apparence de conflit d'intérêt avec deux des personnes qui ont le plus de contrats à la Ville de Montréal, ça ne cause pas de problème dans votre esprit.

R. Si on... Madame la Présidente, si on se met dans le contexte de tout ce que vous faites actuellement comme Commission et tout ce qui a été dévoilé, je comprends que des règles vont changer. Il va y avoir des recommandations. Mais, moi, j'ai agi comme les autres élus ont agi et comme des présidents du comité exécutif devant moi ont agi. Ça a été toujours de la même manière, sans arrière-pensée. Il y a des personnes qui investissent dans la Ville, qui développent dans une Ville et que...

Q. [171] Je vous parle de l'apparence de conflit d'intérêt.

R. Mais, oui, mais aujourd'hui on peut dire, Madame la Présidente, que...

Q. [172] Mais, à l'époque, la notion d'apparence de conflit d'intérêt existait autant qu'elle existe maintenant.

R. Oui. Mais, ce qui veut dire... ce que je dois conclure...

Q. [173] C'est une vieille notion, vous savez.

R. Oui, je le sais, mais ce que je dois conclure dans

votre affirmation, Madame la Présidente, c'est que si à la Ville de Montréal il y des dossiers d'importance, je parle de projets de développement, je ne sais pas là, de deux cent millions (200 M\$) là, le CHUM, peu importe là. Est-ce que vous êtes en train de nous dire que parce que moi-même ou le maire ou un autre élu responsable du dossier s'assoit avec les intervenants de ce dossier pour faire avancer un dossier, qu'il y a une apparence de conflit d'intérêt? Si c'est ça que vous êtes en train de dire, bien, oui, l'apparence était là et puis était là depuis... depuis le début, mais on faisait ça de bonne foi là. Je ne pense pas... je ne pense pas que ces rencontres-là avait des arrière-pensées. On voulait juste faire avancer les dossiers. Moi, mon rôle comme...

Q. **[174]** Même lorsque ces rencontres ont lieu avant l'attribution des contrats?

R. Bien, souvent... souvent, avant l'attribution des contrats, il y a des personnes qui peuvent interpellé des élus pour savoir c'est quoi ce dossier qui s'en vient; est-ce que l'administration a des intentions claires; c'est quoi la façon de se positionner. On les dirige vers les fonctions publiques nécessaires. Alors, c'est souvent arrivé.

Je vous donne un exemple. Quand la Ville... quand la Ville a lancé, dans le programme électoral, le plan de transport, le plan de transport, bien, il y avait un engouement de firmes, de firmes qui voulaient connaître les intentions de l'administration, qu'est-ce que ça va inclure, et ça on parle dans une période embryonnaire, là. Même avant qu'on commence à dévoiler le contenu. Est-ce que vous allez avoir des tramways? Est-ce que vous allez avoir...

Q. **[175]** Mais là on ne parle pas de conférences à tout le monde.

R. Oui.

Q. **[176]** On parle de lunchs avec une ou deux personnes.

R. Oui.

Q. **[177]** C'est de ça dont on parle.

R. Oui, je comprends, mais toujours dans mon exemple d'une conférence de plan de transport, on fait la con... C'est comme ça que ça commence. On fait la conférence sur le plan de transport. Ensuite il peut y avoir des individus, des individus qui sont intéressés, qui sont intéressés d'avoir un peu plus d'information. Un peu plus de concret. Ils peuvent aller voir le responsable du transport au comité



exécutif dans une rencontre, oui, un à un, ou même avec moi, dans une rencontre un à un, pour savoir c'est-tu sérieux.

Souvent, c'est juste pour savoir est-ce que c'est un ballon en l'air, est-ce que vous allez y donner suite, est-ce que c'est quelque chose de sérieux, ça va finir comment? Alors, ce sont des informations, c'est du développement des affaires que ces gens-là font. Mais ça ne veut pas dire que, lors de ces rencontres, on leur donne des informations privilégiées.

Q. [178] Non mais on est toujours dans l'apparence de conflit d'intérêts. Maître LeBel, vous pouvez poser une autre question s'il vous plaît?

(10:38:33)

Me SONIA LeBel :

Bien, peut-être reprendre sur ce que monsieur Zampino vient de dire.

Q. [179] Monsieur Zampino, si ces gens-là ressentent le besoin de rencontrer le président du comité exécutif lors de situations de potentiels contrats, ou, bon, vous avez parlé du plan de transport - je vous demanderais s'il vous plaît de ne pas rentrer à nouveau dans les détails, on les a bien entendus - mais s'ils se sentent le besoin de vous

rencontrer souvent, ou parfois un à un, c'est parce que c'est une information qu'ils jugent utile d'avoir. N'est-ce pas?

R. Bien...

Q. **[180]** Peu importe l'information, qu'elle soit privilégiée dans sa nature essentielle, ou que ce soit une information d'orientation de la Ville telle que vous l'avez décrite, ces gens-là sentent le besoin d'avoir ce type d'information.

R. Il y a une certaine validation qu'ils veulent aller chercher. Normalement, si je parle de ces exemples-là, ces bureaux ont des équipes internes qui, eux, sont les premiers à aller chercher l'information auprès de la fonction publique, là. C'est ça leur... Et puis là on retourne, j'imagine, aux dirigeants de ces entreprises, au vice-président, au président, « Voici les informations qu'on a obtenues, est-ce qu'on commence à se positionner avec ce dossier-là? Est-ce que c'est tout simplement a trial balloon? » Et puis là il y a des... Les dirigeants, les plus hauts dirigeants, on leur demande d'aller faire des validations.

Q. **[181]** O.K.

R. Alors, la validation, c'est quoi, là? C'est de dire, « Oui on a une conférence de presse, oui on a

une intention claire d'aller de l'avant », mais ce n'est pas pour donner de l'information privilégiée, là. C'est ça que je vous dis. C'est carrément dans le contexte du développement des affaires, pur et simple.

Q. **[182]** Vous êtes d'accord avec moi que de préparer - on l'a décrit ici devant la Commission, mais je pense que vous en avez une notion suffisamment précise pour pouvoir répondre à ma question - préparer un appel d'offres ou une soumission en vertu d'un cahier de charges, se préparer à répondre à une demande pour un contrat, pour une telle firme, ça signifie engager des frais. C'est exact?

R. Oui.

Q. **[183]** Tout à fait. Donc, même si on écarte toute notion d'information privilégiée, vous l'avez décrit vous-même, Monsieur Zampino, il y a un processus à la Ville de Montréal. Il y a des fonctionnaires, des gens dans chaque direction, à même de répondre à ce type de questionnement-là sur l'orientation d'un dossier, et ces informations-là, en règle générale, sont contrôlées, pesées pour s'assurer que tout le monde ait le même type d'information, pour ne pas avoir un avantage indu.

Et vous nous dites aujourd'hui que d'avoir un lunch, en tête à tête ou à petit comité, avec le président du comité exécutif, là, ce n'est pas n'importe qui dans la Ville de Montréal, là, et qu'ils se sentent le besoin d'avoir ça, peu importe que ce soit une information privilégiée ou non, ne leur donne pas un avantage sur la concurrence.

R. Je vous dis non. Parce que...

Q. **[184]** Parfait.

R. De prime abord, je ne donne aucune information privilégiée, et ce que je dis à chaque fois, c'est que vous devez vous diriger à telle personne, telle personne et telle personne. Et...

Q. **[185]** Donc, tout ce que vous faites pendant ces lunches-là, pour lesquels... Habituellement, est-ce que c'est eux qui paient, pour le peu d'occasions où vous êtes allé, selon votre témoignage? Quand monsieur Catcan - monsieur Catcan - monsieur Catania, de Catcan, vous invite, par exemple, au lunch que vous avez décrit, est-ce que c'est lui qui a payé?

R. Généralement, oui.

Q. **[186]** Donc, il paie le lunch pour se faire dire « Je vais rediriger ton appel ailleurs, ou je vais faire le trafic de ta demande. » C'est ça?

R. Oui. Mais...

Q. [187] Et c'est tout ce qu'il obtient de votre part?

R. Mais que quelqu'un me paie...

Q. [188] « Je vous redirige à un autre département. »

R. Oui. Mais que quelqu'un me paie un lunch...

LA PRÉSIDENTE :

Q. [189] C'est son développement des affaires.

R. C'est le développement des affaires, mais que quelqu'un me paie un lunch, là, ça ne m'a pas plus influencé, et je ne donne pas d'information privilégiée. Et n'importe quelle autre personne fait ses démarches avec les autres élus, là. C'est sûr qu'on parle de moi, comme président du comité exécutif. Mais quand on parle de ces dossiers, ils ont une res...

Q. [190] Qu'est-ce qu'on dit de vous?

R. Pardon?

Q. [191] Qu'est-ce qu'on dit de vous?

R. Non. Ce que je veux dire, c'est que vous me parlez, dans ces exemples, des rencontres qu'ils peuvent avoir avec moi. Ce que...

Q. [192] Oui. Vous dites, « On parle de moi. »

R. Oui.

Q. [193] Qu'est-ce qu'on parle de vous?

R. Ce qu'on dit sur moi, c'est que je rencontre ces

personnes-là dans les exemples que je vous ai donnés. Alors, c'est dans ce sens-là que je dis qu'on... dans cet exemple, on parle de moi. Ce que je voulais rajouter, c'est que le même exercice se fait avec tous les élus qui ont les responsabilités dans chacune de ces matières. Quand on fait...

Q. **[194]** Alors, si on comprend bien, ces rencontres-là, que ces hommes d'affaires qui font du développement des affaires avec chacun des élus, dont vous nous parlez, se font tout simplement acheminer vers la bonne personne?

R. Absolument.

(10:43:38)

Me SONIA LeBel :

Q. **[195]** Alors, expliquez-moi pourquoi vous vous donnez la peine d'aller luncher, à ce moment-là, et que vous ne... parce que vous êtes un homme occupé, on l'a su la semaine passée et je suis convaincue que c'est exact, là, Monsieur Zampino, ne lisez rien dans cette remarque-là. Mais vous nous avez expliqué, de long en large, comment votre agenda était occupé, à un point tel que votre adjointe avait même des instructions de ne pas vous déranger, à moins que ce soit une liste de personnes que vous avez décrite. Alors, pourquoi ne

pas tout simplement leur dire, au téléphone :

« Écoute, qu'est-ce que vous voulez, pourquoi vous voulez me parler? Parce que, de toute façon, tout ce que je vais faire c'est rediriger votre appel vers un autre département. Alors, donnez-moi donc tout ça tout de suite puis je vais donner ça à ma secrétaire », pourquoi prendre la peine d'aller vous asseoir là quand même?

R. Écoutez, je pense que c'est tout simplement une question de politesse avec la personne qu'on a devant nous. Si cette personne-là a demandé une rencontre, une rencontre, souvent, si c'est à mon bureau, ça ne durera pas plus que quinze (15) minutes. Souvent, si c'est un lunch que j'ai accepté, ça pourra être une heure dans un endroit pas loin de l'Hôtel de Ville. Quand je considère que je dois donner une écoute à une personne, je le fais. Je le fais. Mais, encore une fois, ce n'est pas pour donner de l'information privilégiée. Et puis c'est dans le cadre... c'est dans le cadre de mes fonctions. On peut bien dire qu'il y a des apparences de conflit d'intérêts mais j'imagine qu'avec vos recommandations, un jour, on va bien encadrer ça. Et puis si ce qu'on va faire c'est de mettre l'ensemble de ces dirigeants dans des tours

d'ivoire et non pas interagir... interagir avec des gens qui doivent contribuer à la réussite d'une Ville, à la création de la richesse d'une Ville, bien, ça sera le choix des futures administrations, là.

LA PRÉSIDENTE :

- Q. **[196]** Je crois comprendre que vous trouveriez ça blâmable. Vous souhaiteriez que les dirigeants de la Ville continuent de côtoyer les ingénieurs, les entrepreneurs ou les gens qui reçoivent des contrats?
- R. Je n'ai pas dit ça, Madame la Présidente. Loin de moi de prétendre que je veux que les ingénieurs de la Ville continuent de côtoyer. Ce que je vous dis c'est que, comme administrateurs, et surtout la partie des élus, nous sommes à l'écoute, évidemment, de personnes qui contribuent à la richesse d'une ville. Et on doit être capable de faire la distinction claire et nette entre ces rencontres et ces écoutes et les règles qui doivent nous gouverner dans la bonne conduite des affaires. Mais de se renfermer complètement et de ne pas écouter, de ne pas consulter ce que ces personnes ont à dire sur le développement d'une ville, moi, je pense que ça serait de faire un pas en arrière.



Ce qu'on a fait à la Ville de Montréal, du temps que j'ai été là, avec le maire Tremblay, n'a pas été différent à cet égard que ce qui a été fait par les années antérieures. Je veux bien, puis je suis le premier à dire qu'il y a beaucoup de nouvelles règles qui doivent être instituées, des codes d'éthique, toutes sortes de règlements...

Q. [197] Lesquels, selon vous?

R. Bien, toutes sortes de... on en parle depuis... depuis plusieurs mois. Alors, des codes d'éthique sur, évidemment, les cadeaux que les personnes peuvent recevoir à Noël, les lunchs, et caetera, alors tout ça doit être beaucoup plus encadré. On a parlé beaucoup des loges, alors de... est-ce que des élus ont assisté à des loges, entre deux mille un (2001) et deux mille huit (2008), quand je suis là? Moi, oui, puis plusieurs élus comme moi... comme moi, oui. Est-ce qu'on a participé, parfois, à des lunchs avec certaines personnes? Moi, oui, puis d'autres personnes, oui. On n'avait pas, évidemment, un code d'éthique qui nous interdisait de poser ces gestes. Aujourd'hui, aujourd'hui je pense que la Commission aura une responsabilité de beaucoup encadrer ça. Je sais que la Ville a déjà déposé des règlements en la matière.

Mais, ceci étant dit, je reviens à mon exemple des loges ou des lunchs. Ce n'est pas parce qu'on a participé à un lunch, à un match de hockey, où il y a trois élus ou cinq élus avec quelques personnes, qu'on va discuter de dossiers de ville ou qu'on va donner des informations privilégiées.

Q. **[198]** J'ai un petit peu de difficulté à vous suivre parce que vous semblez dire une chose et son contraire. Alors, quand je vous demande quelles seraient les recommandations ou comment vous verriez ça, parce que vous nous dites qu'il ne faut pas laisser les gens dans un tour d'ivoire, c'est blâmable que les gens aillent luncher ou que les gens assistent à des... aient des billets de hockey ou ces différents événements-là puis, dans le même souffle, vous nous dites que : « Ce n'est pas parce qu'on assiste à ça que ça veut dire qu'on fait quelque chose de mal. » Là c'est difficile à suivre.

R. Bien, si je peux vous aider à suivre...

Q. **[199]** On parle toujours aussi de la notion d'apparence de conflit d'intérêts.

R. D'apparence de conflit. Si je peux vous aider à suivre. Dans le fond, mon point, c'est que, durant notre temps, on l'a fait avec d'autres élus, mais

sans nécessairement, sans aucune arrière-pensée, puis sans qu'on soit influencé par une simple invitation. C'est ça que je vous dis. Ceci étant dit, les apparences, je vous ai déjà dit, quand on occupe des postes électifs, bien, les apparences, ça vaut beaucoup plus que les véritables faits. Alors, oui, je suis d'accord à ce qu'on les encadre.

Mais ce que je dis en même temps, ce que je dis en même temps, c'est que cet encadrement-là doit également, doit également trouver une façon de permettre à des personnes qui sont élues, à des gestionnaires qui sont élus par une population à trouver une façon bien encadrée de sentir le pouls finalement de ceux qui contribuent à la Ville.

Parce qu'on peut bien dire, on va mettre les élus dans une tour d'ivoire, et puis ça va être les fonctionnaires, ça va être les fonctionnaires qui vont s'occuper de ça. Mais ce n'est pas nécessairement parce que c'est des fonctionnaires qui vont s'occuper de ça qu'il ne pourra pas y avoir une certaine transgression. Alors, je pense que c'est... Il faut que ce soit, il faut que ce soit bien encadré.

Q. [200] Il faut surtout qu'il y ait des gens honnêtes

aussi?

R. Tout à fait.

Me SONIA LeBel :

Q. **[201]** Vous ne voyez pas de différence, Monsieur Zampino, entre ces deux extrêmes, c'est-à-dire la tour d'ivoire et un lunch en tête-à-tête avec un entrepreneur ou un ingénieur qui paie votre facture?

R. Je n'ai pas compris le sens de la question.

Q. **[202]** Je vais la répéter avec plaisir, Monsieur Zampino. Vous dites qu'on ne doit pas enfermer des élus dans une tour d'ivoire.

R. Oui.

Q. **[203]** Qui, quant à moi, est un extrême. D'accord?

R. Oui.

Q. **[204]** Et leur donner aucun accès à personne pendant le temps de leur mandat.

R. Hum, hum.

Q. **[205]** Et d'aller luncher en tête-à-tête avec un entrepreneur ou un ingénieur qui paie votre facture. Pour vous, il n'y a pas de différence, il n'y a pas un monde entre ces deux extrêmes?

R. Bien, est-ce qu'il y a un monde entre ces deux extrêmes? Je répète. Ce n'est pas parce que quelqu'un a lunché avec un entrepreneur ou avec un

promoteur qu'il a transgressé des règles. Ce qui est important, comme je vous dis, c'est d'être capable toujours d'établir clairement la ligne.

Q. **[206]** De tirer la ligne?

R. La ligne. Et ne pas franchir la ligne...

Q. **[207]** Parfait.

R. ... entre une rencontre et des interventions quelconques pour favoriser quelqu'un.

Q. **[208]** Donc, compte tenu de votre motivation à rencontrer... Là, on parlait de monsieur Catania de Catcan plus particulièrement, mais on va continuer à explorer vos relations avec les différents entrepreneurs et ingénieurs de la Ville de Montréal. Compte tenu de ce que vous venez de nous dire, Monsieur Zampino, n'aurait-il pas été préférable pour vous, pour s'assurer que cette ligne est bien tirée, en tout cas de la façon la plus appropriée possible, de payer vos factures quand vous lunchez avec ces gens-là, qui sont susceptibles d'avoir des contrats de la Ville de Montréal, deniers publics, je le précise?

R. Je dirais que oui.

Q. **[209]** Alors pourquoi ne pas l'avoir fait à l'époque?

R. Du temps que j'ai été à la Ville de Montréal, je

n'avais pas de carte de crédit puis pas de compte de dépenses. Et...

Q. **[210]** Excusez-moi! Peut-être que j'ai mal suivi. On a pris la peine la semaine passée de regarder votre rémunération en tant qu'élu, président du comité exécutif, et cetera. Vous m'avez parlé d'un compte de dépenses, ou en tout cas d'une allocation de dépenses de l'ordre de dix mille dollars (10 000 \$). Est-ce que je me suis trompée?

R. Non, vous ne vous êtes pas trompée.

Q. **[211]** Donc, vous aviez une allocation de dépenses. Pourquoi ne pas payer votre lunch? Parce qu'on s'entend que ce n'était pas un lunch de loisir, c'était un lunch d'affaires, vous écoutiez un électeur, vous écoutiez quelqu'un qui avait besoin de vous entendre?

R. Oui, j'aurais pu faire ça, effectivement.

Q. **[212]** Alors poursuivons! J'ai parlé de monsieur Paolo Catania de Catcan. Maintenant, monsieur Paolo de F. Catania. Est-ce que c'est quelqu'un que vous connaissez bien?

R. Oui.

Q. **[213]** Est-ce que c'est quelqu'un qui vous a procuré le type d'avantages qu'on a énumérés tantôt? Et je vais le refaire. Les bouteilles de vin, à Noël

peut-être?

R. Monsieur Catania m'a déjà envoyé, je crois, à deux ou trois occasions des bouteilles de vin à Noël.

Q. **[214]** Spiritueux également, de l'alcool plutôt que du vin, de la boisson?

R. À ma connaissance, c'était du vin.

Q. **[215]** Quel type de bouteille monsieur Catania vous envoyait?

R. Je ne me rappelle pas quel vin qu'il m'envoyait.

Q. **[216]** Est-ce que vous avez une idée de la valeur de ce que monsieur Catania vous envoyait à Noël?

R. Je n'ai aucune idée.

Q. **[217]** Dans toutes les fois où vous avez reçu des bouteilles de vin, ce type de cadeau-là, est-ce qu'il y a, à un moment donné, l'option de renvoyer ces cadeaux-là et d'envoyer le message de ne plus vous en faire vous a effleuré l'esprit?

R. Vous avez dit?

Q. **[218]** Vous avez toujours accepté les cadeaux?

R. Oui, j'ai accepté les cadeaux.

Q. **[219]** Vous avez toujours accepté les billets de golf quand on vous en offrait?

R. On m'offrait rarement des billets de golf.

Q. **[220]** Rarement. Mais les rares fois où on l'a fait, vous les avez acceptés?

R. Ça a été... Je vous dis « rarement », là. Écoutez, j'ai peut-être joué au golf quelques fois en fin de semaine.

Q. **[221]** Bien, on va recommencer du début à ce moment-là.

R. Oui.

Q. **[222]** Est-ce que vous avez déjà joué au golf avec un entrepreneur ou un ingénieur?

R. Avec un entrepreneur ou un ingénieur? Un entrepreneur, non. Un ingénieur, j'ai peut-être joué au golf trois, quatre fois au maximum peut-être avec Rosaire Sauriol.

Q. **[223]** Rosaire Sauriol. Est-ce qu'à ces occasions-là monsieur Sauriol a payé pour vous?

R. Oui.

Q. **[224]** Donc, je reprends ma question d'origine. Les fois où vous êtes allé jouer au golf vous avez accepté qu'on vous paie le billet?

R. Oui. C'est monsieur Sauriol, souvent c'est comme des clubs privés. Alors, c'est facturé directement au membre.

Q. **[225]** Un peu comme le 357 dont on a parlé la semaine passée?

R. Exactement.

Q. **[226]** Donc, vous ne pouviez pas... Avez-vous eu



l'impulsion peut-être de lui offrir une quote-part en lui disant : « Écoute, Rosaire, je suis un peu mal à l'aise, tu es un ingénieur de la Ville de Montréal, tu peux avoir des contrats avec moi, mais ce n'est pas grave, on aime jouer au golf, mais je comprends que c'est un club privé, mais voici ma quote-part »?

R. Je ne lui avais pas proposé.

Q. **[227]** O.K. Si on parle de monsieur Minicucci, Frank Minicucci, vous le connaissez?

R. Oui.

Q. **[228]** Parfait. Avez-vous déjà accepté des bouteilles de vin, des cadeaux, des billets de golf, une invitation à un cocktail de Simard-Beaudry de sa part?

R. Non.

Q. **[229]** Non? Il ne vous a jamais envoyé de bouteille de vin?

R. Non.

Q. **[230]** O.K. Je reviens à monsieur Catania de F. Catania. Est-ce que vous êtes déjà allé manger avec lui, dîner, souper?

R. Oui. Oui. J'ai déjà eu des soupers avec lui. Ou dîners.

Q. **[231]** En privé?

R. Oui, en privé.

Q. **[232]** Et en compagnie d'autres personnes également?

R. Il faudrait qu'on regarde l'agenda. Oui, ça se peut que c'était en compagnie d'autres personnes, oui.

Q. **[233]** On pourra faire cet exercice-là tantôt avec vous, justement pour vous permettre de voir si les informations qu'on a sont exactes et peuvent vous rafraîchir la mémoire. Mais vous avez souvenir d'être allé avec monsieur Catania à des lunchs où vous étiez seul avec lui?

R. Oui.

Q. **[234]** Au 357c, c'est possible? Il est membre, je pense?

R. Il est?

Q. **[235]** Il est membre, à votre connaissance?

R. Oui. J'ai fait certaines rencontres en privé avec lui, et des rencontres de suivi dans le dossier que vous connaissez, le dossier du Faubourg Contrecoeur.

Q. **[236]** Parfait. Avez-vous fait, donc, les années ou la période pendant laquelle vous avez eu de tels types de lunchs, on va parler de ceux en tête à tête avec monsieur Catania, on se situe à peu près à quelle époque? On pourrait regarder l'agenda, mais à votre connaissance?

R. À ma connaissance, bon, j'ai connu monsieur Catania en... Je dirais, d'ailleurs, c'était Rosaire Sauriol qui me l'avait présenté, c'était un bon ami à lui, je crois, à la fin des années... c'est-tu deux mille quatre (2004)? Je pense, c'est deux mille cinq (2005). C'est là où j'ai connu monsieur Catania et que la première fois, je me rappelle, la première fois qu'il est venu me rencontrer, je ne me rappelle pas si c'était à mon bureau ou si c'était dans un restaurant, c'était pour m'inviter à une activité de fête de retraite de son père. C'est monsieur Catania, Paolo, qui prenait la relève de son père. On parle de la fin deux mille cinq (2005).

Q. **[237]** Ça c'est la première occasion que vous avez rencontré monsieur Catania?

R. À ma connaissance, oui.

Q. **[238]** Et directement, c'était pour vous inviter au party de retraite de son père?

R. Quand je l'ai vu, c'est ça, je pense que l'activité, qui était à un hôtel, était je pense au mois de novembre ou au mois de décembre. Il m'avait vu peu de temps avant pour venir me porter une invitation et une invitation pour un autre couple également.

- Q. **[239]** O.K. Aviez-vous une relation particulière avec son père? C'était Frank, je pense, Catania, c'est ça, son nom?
- R. Je n'avais pas de relation particulière, mais à part d'être quelqu'un qui a longtemps, il avait son commerce du temps qu'il était avec son frère Tony Catania, je pense qu'ils étaient associés, ils avaient longtemps leur commerce à Saint-Léonard. Je crois qu'il a déjà demeuré à Saint-Léonard. Alors, monsieur Catania m'a dit : « On aimerait bien que, Monsieur Zampino, vous soyez là comme maire de Saint-Léonard. » Puis je pense qu'il m'avait demandé si je pouvais demander au député Michel Bissonnet s'il voulait être présent également.
- Q. **[240]** Est-ce qu'à votre connaissance le groupe Catania a beaucoup de contrats dans Saint-Léonard?
- R. Dans Saint-Léonard? Non. Je n'ai pas cette information, mais... D'abord, je ne connais pas la liste des entrepreneurs qui ont gagné des contrats à Saint-Léonard. Je ne sais pas si vous parlez d'années en particulier, mais à ma connaissance, non, pas plus que d'autres, là.
- Q. **[241]** O.K. Et vous n'avez pas de relation d'amitié particulière avec Frank Catania père?
- R. Pas du tout.

Q. **[242]** Pas du tout? Et le premier contact que vous avez avec monsieur Catania, grosso modo, c'est pour vous inviter à la soirée de retraite de son père, c'est ça?

R. Oui. C'est le souvenir que j'ai. Il est venu me voir. Je pense que c'était à mon bureau, je peux me tromper. Et puis c'était pour m'inviter à... Il tenait beaucoup à ce que moi, le maire de Saint-Léonard, et le député soient présents. Alors, on avait accepté de participer. Et là, je me rappelle également qu'après l'activité il est revenu au bureau pour m'apporter un petit souvenir de l'événement, qui était une photo de son père ou quelque chose comme ça.

Q. **[243]** Avec vous ou juste tout seul?

R. Non, tout seul.

Q. **[244]** Tout seul? Est-ce que vous savez s'il a étendu cette invitation-là au maire de Montréal, à l'époque?

R. Ah, à ma connaissance, non. Non, quand il est venu me voir, il m'a spécifiquement demandé, vu que, ils ont quand même une histoire avec leur compagnie à Saint-Léonard, il m'a dit : « On aimerait que le maire de Saint-Léonard, si vous êtes capable d'être là, Monsieur Zampino, et qu'on aimerait bien avoir

aussi le député local également. »

Q. **[245]** Et vous dites que ce lien-là est passé à travers Rosaire Sauriol? De quelle façon ça s'est fait?

R. Ce que j'ai dit...

Q. **[246]** Vous avez dit au début de votre témoignage que vous pensiez que c'était même Rosaire Sauriol qui vous l'avait présenté.

R. Oui.

Q. **[247]** Alors, comment ce lien s'est fait là?

R. Ah! Écoutez, je me rappelle... je vous dis ça parce que, moi, je ne connaissais pas Paolo Catania beaucoup, à part de nom là, avant cette période. Et puis ça a été peut-être à une activité de financement dans ce coin-là, peut-être deux mille cinq (2005), où monsieur Sauriol m'a présenté, peut-être lors d'une activité de financement. Il dit : « J'aimerais vous faire connaître un de mes amis. C'est quelqu'un qui est très actif à Montréal et puis surtout à Brossard. Il fait beaucoup en immobilier à Brossard » et il me l'a présenté. C'est ça.

Q. **[248]** O.K. Et ça, votre souvenir est que c'est tout près tout près ou dans la même période de la soirée de retraite, pardon, de son père.

R. À mon souvenir, oui, je...

Q. **[249]** Ça se passe tout dans la même période de temps là, plus ou moins quelques semaines, j'imagine là, mais à la même époque.

R. Selon le meilleur de mon souvenir. Écoutez là, je ne sais pas si c'est six mois avant, mais... je ne me rappelle pas.

Q. **[250]** O.K. Et suite à cette soirée de retraite-là avec monsieur Catania, est-ce que vous avez eu à avoir d'autres lunchs en tête-à-tête avec Paolo? Toujours celui de F. Catania là pour qu'on se comprenne bien.

R. Avec Paolo Catania?

Q. **[251]** Oui, de F. Catania et non pas Catcan.

R. Bien, plus tard, oui, plus tard, absolument.

Q. **[252]** Et quel était l'objet de ces lunchs? En tête-à-tête, j'entends.

R. Bien, les lunchs en tête-à-tête là. Écoutez là, comme les exemples que j'ai donné tantôt là, il y a des discussions « il y a de grands dossiers qui s'en viennent... qui s'en viennent à la Ville. Est-ce que ce dossier va aboutir? ». Je sais que dans le temps, j'imagine on va parler plus tard de Contrecoeur, alors j'imagine...

Q. **[253]** Mais, je vous demande particulièrement, peut-

être pas Contrecoeur...

R. O.K.

Q. **[254]** ... mais est-ce qu'il y avait donc des dossiers à la base de ces rencontres-là, si on y va de façon générale?

R. Bien, il s'informait sur ce qui s'en venait à la Ville de Montréal. C'est quoi le niveau du PTI? Quels seront les investissements des prochaines années? Dans les dossiers d'actualité, dans les grands dossiers d'actualité, au même titre que d'autres personnes, bien, il s'informe, il s'informe également sur la volonté de l'administration d'aller de l'avant. Je peux vous donner un exemple un peu plus concret.

Q. **[255]** Bien, peut-être juste... je voudrais juste revenir à ce que vous venez de dire, Monsieur Zampino...

R. Oui.

Q. **[256]** ... si vous me permettez. Vous dites qu'il s'informe sur le niveau de PTI et des investissements dans le dossier. Est-ce que ce n'est pas quelque chose qui est rendu public ça en novembre pour tous y avoir accès... pour que tous puissent y avoir accès?

R. Oui, ce sont des...



Q. [257] Alors, quel est l'avantage de vous rencontrer si c'est public? À moins de le faire avant que ça devienne public.

R. Bien, ce n'est pas parce que c'est public qu'on questionne... on ne peut pas questionner si la Ville a la volonté, évidemment, d'atteindre l'ensemble des investissements. Je pense que j'avais déjà mentionné... j'avais déjà mentionné à une interrogation antérieure qu'on dépose un PTI sur trois ans et puis si la première année, c'est cinq cent millions (500 M\$), deuxième, cinq cent millions (500 M\$), troisième cinq cent millions (500 M\$), il peut y avoir des dossiers particuliers là-dedans. Et à la fin de l'année, la Ville ne réussit jamais à investir l'ensemble des éléments. Alors, ils peuvent... il peut avoir des questions à savoir « il y a-tu des dossiers... il y a-tu des dossiers qui seront remis à plus tard, et caetera? ». Alors, moi, je disais tout le temps : « Monsieur Catania, j'ai dit, écoute là, moi, je n'ai pas cette information à ce niveau-là. Allez vous informer, allez vous informer au niveau du service des Travaux publics qui sont plus en mesure de vous donner un calendrier d'avancement des...

Q. [258] Officiel.

R. ... des travaux là ».

Q. **[259]** Un calendrier officiel, naturellement.

R. C'est ça que je faisais. Oui, c'est ça.

Q. **[260]** Donc, je comprends que même dans le cas de Paolo Catania et de F. Catania, c'était pour le rediriger au département approprié, c'est exact?

R. Bien, c'était généralement la façon que je fonctionnais, soit par moi ou soit par les gens de mon cabinet qui allaient chercher une information ou allaient chercher un nom d'une personne pour dire « Bien, écoute, la personne qui peut vous aider au niveau de la fonction publique, c'est une telle personne ».

Q. **[261]** Est-ce que monsieur Paolo Catania, toujours de F. Catania pour qu'on se comprenne bien, payait pour ces lunches?

R. Oui. J'ai... bien, quand j'ai été au 357, si vous référez au 357...

Q. **[262]** Vous avez expliqué le fonctionnement, oui.

R. ... il va de soi, mais j'ai déjà été dans des... des petits-déjeuners...

Q. **[263]** D'autres endroits.

R. ... Pacini qui coûte sept dollars et quatre-vingt-quinze (7,95 \$) avec deux rôtis pain brun et, bon, je prenais la facture. Alors, c'est le moindre...

la moindre des choses que je pouvais faire.

Q. **[264]** O.K. À sept et quatre-vingt-quinze (7,95 \$) vous prenez la facture dans votre compte de dépenses.

R. Oui. Bien, de toute façon, moi, je n'aimais pas aller nécessairement dans des hôtels. J'aurais pu aller à l'Intercontinental ou aller au Sofitel, et caetera. Alors, moi, ce qui faisait mon affaire quand je voulais faire une rencontre qui n'est pas de longue durée, moi, je n'ai pas besoin de ça, alors, je... Moi, le Pacini, ça me suffisait, alors...

Q. **[265]** Et d'autres types de restaurant si on exclut le 357C parce qu'on en a parlé là du fonctionnement, est-ce que c'est monsieur Catania qui payait la facture?

R. Souvent. J'ai tenté parfois de payer des factures, mais beaucoup de difficultés avec des personnes comme ça.

Q. **[266]** O.K. Je pense qu'on peut prendre la pause.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

---

LA GREFFIÈRE :

Vous êtes sous le même serment.

R. Merci.

Me SONIA LeBel :

Q. **[267]** Alors, Monsieur Zampino, peut-être nous parler un peu de monsieur Rosaire Sauriol. Vous le connaissez depuis quelle année?

R. Je connais Rosaire Sauriol depuis la fin des années quatre-vingt-dix (90), je dirais quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-dix-sept (97), dans ces eaux-là.

Q. **[268]** O.K. Vous avez connu monsieur Sauriol à quelle occasion?

R. Je l'ai connu parce qu'il est venu se présenter à Saint-Léonard suite à la fusion que Dessau avait faite avec Soprin à la fin des années... à la fin des années quatre-vingt (80), Dessau... c'est-à-dire Soprin, je m'excuse, avait quelques contrats à la Ville... à la Ville de Montréal, c'est-à-dire à la Ville de Saint-Léonard qui étaient en cours et puis, au moment de cette fusion, je me rappelle qu'un représentant... un représentant de la firme Soprin est venu à l'Hôtel de Ville annoncer la fusion avec la direction générale et des élus, et nous introduire, à toutes fins pratiques, Rosaire Sauriol et, je pense, d'autres personnes qui étaient avec lui, pour nous annoncer finalement cette fusion.

Je crois que c'est un exercice qu'ils ont fait dans plusieurs villes où ils étaient clients après avoir effectué cette fusion. Alors, c'est dans ces eaux-là, quatre-vingt-dix-sept (97) ou quatre-vingt-dix-huit (98), que j'ai connu Rosaire Sauriol.

Q. **[269]** O.K. Est-ce que votre relation a évolué avec monsieur Sauriol par la suite?

R. Oui. Rosaire Sauriol est devenu, au fil des ans, un très bon ami, je dirais un proche ami, quelqu'un avec qui j'ai eu beaucoup d'affinités. On a tissé des liens d'amitié au fil... au fil des ans, lui avec son... sa conjointe et mon épouse également.

Q. **[270]** Êtes-vous au courant ou avez-vous une notion de quelle est la part de contrats que Rosaire Sauriol, Dessau plutôt, a dans... ou avait dans Saint-Léonard dans les années deux mille (2000), suite à l'acquisition de Soprin?

R. Quand vous dites les années deux mille (2000), comme entre deux mille (2000) et...

Q. **[271]** Deux mille (2000)... oui, les années... de deux mille (2000), deux mille dix (2010), naturellement, deux mille neuf (2009) là.

R. Je ne pourrais pas vous dire là. Je sais qu'ils étaient invités à soumissionner sur des contrats.

Ma connaissance, c'est qu'il y avait d'autres professionnels également, mais mon souvenir, c'est que, de toute façon, on n'avait pas... on n'avait pas nécessairement de grands contrats en service professionnel à Saint-Léonard. Toute proportion gardée, Saint-Léonard s'est toujours gardée également un service interne d'ingénieurs, limité, évidemment, parce que c'était... ce n'est pas un grand arrondissement. Alors, il y a des travaux qui se partageaient entre l'interne et l'externe. Mais, j'exclue complètement, à la fois le nombre total de la valeur des contrats en service professionnels durant cette période et encore moins la répartition entre ceux qui ont pu être gagné par Dessau-Soprin versus autres firmes.

Q. **[272]** O.K. Donc, votre réponse, c'est que vous n'avez pas de notion là de la quantité ou de la part de contrats qui pourrait revenir à Dessau-Soprin dans les années deux mille un (2001), deux mille deux (2002) jusqu'à peut-être deux mille huit (2008) là.

R. Non, je n'ai pas cette information avec moi.

Q. **[273]** O.K. Êtes-vous... avez-vous l'impression que Dessau est plus présente qu'une autre firme d'ingénieurs? Parce que j'imagine que comme maire

de Saint-Léonard ou responsable de l'arrondissement à cette époque, vous avez dû voir passer certains... certains octrois de contrats, n'est-ce pas?

R. Ah! J'ai sûrement vu passer certains contrats, mais je suis obligé de vous dire que la très grande partie de ma charge de travail était réellement à l'Hôtel de Ville de Montréal et que les dossiers de Saint-Léonard, même si, évidemment, je les suivais en tant que membre du conseil d'arrondissement, je n'avais pas nécessairement une information aussi pointue que je pouvais l'avoir dans des dossiers qui étaient ceux de la ville-centre.

Q. **[274]** Lors de vos lunchs avec monsieur Sauriol, est-ce qu'il vous arrivait de discuter de dossier et d'orientation de la Ville, d'informations concernant ce qui s'en vient, le PTI, le budget, les investissements?

R. On pouvait faire ça une fois par année. Vous savez, le conseil municipal déposait le PTI, déposait le PTI à chaque année et puis il pouvait me poser des questions. D'ailleurs, je pense que j'ai toujours compris qu'il avait déjà une équipe assez bien organisée dans sa firme, comme dans la plupart de ses firmes semblables, pour faire un peu le tri des

projets qui pouvaient être intéressants.

Alors, parfois il pouvait avoir quelques petites questions, mais... Mais il faut dire que généralement, quand monsieur Sauriol avait des questions, c'était souvent, règle générale, mon souvenir, par rapport à des annonces que faisait la Ville, régulièrement, dans des dossiers dits d'importance à la Ville de Montréal. J'ai parlé tantôt du plan de transport, que c'était le lancement du programme BIXI, que c'était les travaux du CHUM, et caetera. Quand il voyait que la Ville de Montréal faisait une annonce qui suivait un peu les décisions, ou la suite logique d'un programme électoral, bien, il pouvait s'informer sur, bon, « C'est quoi le dossier? J'ai vu ça au comité exécutif. »

Vous savez qu'au comité exécutif, on siégeait à tous les mercredis, puis je pense, le lendemain, si je ne m'abuse, déjà on envoyait un communiqué qui relatait les faits saillants de tout ce qu'on avait discuté le lendemain.

Q. [275] Donc, si je peux extraire l'essence de votre très longue réponse, si je comprends, toujours quand c'est devenu public, ces discussions-là avaient lieu. Quand l'information dont vous parlez



était publique.

R. Généralement, oui, c'est ça.

Q. **[276]** Généralement, est-ce que ça arrivait que vous en parliez quand ce n'était pas public?

R. Non. Non. C'est quand c'était... C'est quand c'était public. Quand je dis généralement, il aurait pu, exemple, avoir une information d'un de ses fonctionnaires... c'est-à-dire d'un de ses employés de la part d'un fonctionnaire pour un projet qui pouvait s'en venir, avoir pu me poser la question, « Savez-vous si c'est vrai, ce que j'ai entendu? » Et puis, bon, j'ai dit, « Écoute, moi je n'ai aucune idée, là, de... Vérifiez ça avec les fonctionnaires en question. » Dans la mesure où un dossier n'est pas devant le comité exécutif puis n'est pas publié, je ne suis pas en mesure de lui donner de l'information.

Q. **[277]** Pas en mesure, ou vous vous gardiez de le faire?

R. Bien, je me garde de le faire.

Q. **[278]** O.K. Donc, est-ce que vous lui avez déjà expliqué, à monsieur Sauriol, « Écoute, pose-moi pas de questions quand ce n'est pas public, parce que de toute façon, tu sais que je ne te répondrai pas. » Est-ce que vous l'avez déjà faite, cette

mise en garde-là, avec monsieur Sauriol?

R. Dans le fond, monsieur Sauriol est un ami, c'est quelqu'un à qui je n'avais pas à faire cette mise en garde. Ce n'est pas le genre de personne... Ce n'est pas le genre de personne qui venait me rencontrer pour soutirer de l'information. Alors...

Q. **[279]** Donc, vous nous dites que nonobstant le témoignage que monsieur Sauriol a rendu devant la Commission, expliquant qu'il faisait partie d'un cartel d'ingénieurs, vous dites qu'il avait une conscience telle qu'il savait de ne pas traverser la ligne avec vous.

R. Bien, absolument.

(11:46:22)

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[280]** Est-ce que monsieur Sauriol vous a déjà dit qu'il donnait de l'argent comptant pour le financement des partis politiques?

R. Je le sais qu'il était... Je sais qu'il était présent à des activités de financement...

Q. **[281]** Non. Ma question, c'est est-ce que monsieur Sauriol vous a déjà dit qu'il donnait de l'argent comptant...

R. Ah, comptant.

Q. **[282]** ... pour le financement des partis

politiques?

R. Vous dites comptant.

Q. [283] Oui.

R. Non. Comptant, non.

Q. [284] Non?

R. La seule chose que... Oui. Allez-y.

Q. [285] Est-ce que c'est possible de mettre à l'écran le transcript du témoignage de monsieur Sauriol à la page 201, s'il vous plaît? Pour le bénéfice du témoin, est-ce que c'est possible?

Me SONIA LeBel :

Oui. On est en train de le chercher, je pense.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Je suis à la ligne 1 de la page 201. On pose la question à monsieur Sauriol :

Q. [741] Oui, mais, vous, avez-vous déjà parlé à monsieur Zampino à l'effet que vous donniez de l'argent comptant à monsieur Trépanier?

R. Écoutez, dans toute...

Sa réponse :

R. Écoutez, dans toute l'histoire, là, c'est sûr que oui.

Q. [742] Pourquoi?

R. Bien, parce que c'est toute la

période, là, j'ai quand même rencontré plusieurs fois monsieur Zampino. Puis de dire à monsieur Zampino qu'on a donné l'argent à monsieur Trépanier pour la campagne de ci ou pour...

Donc, la réponse, il vous l'a déjà dit, selon lui.

R. Bon. Ce que monsieur Sauriol m'a déjà dit à une couple d'occasions, c'est que, bon, vu la relation que j'avais avec lui, il dit, « Frank, je trouve parfois que votre responsable de financement, monsieur Trépanier, il ambitionne. Il ambitionne dans ses activités, dans ses cocktails, dans ses ventes de billets. » Et moi je disais tout simplement à monsieur Sauriol, j'ai dit, « Bien, Rosaire, tu as juste à dire non, là. » Alors ça, c'est occupe-toi...

Q. **[286]** Ce n'est pas ça le point. Le point, ici, c'est qu'il dit qu'il donnait de l'argent comptant à monsieur Trépanier. C'est ce qu'il a dit à la Commission.

R. Oui. Mais moi, il ne me dit pas que...

Q. **[287]** Est-ce qu'il vous a dit ceci?

R. Est-ce qu'il m'a dit qu'il m'a...

Q. **[288]** Est-ce qu'il vous a dit qu'il donnait de l'argent comptant à monsieur Trépanier?

R. Non, il ne m'a jamais dit qu'il a donné de l'argent comptant.

Q. **[289]** Mais pourquoi monsieur Sauriol est venu nous dire qu'il vous l'a dit?

R. Bien, je ne peux pas commenter sur ce que monsieur Sauriol a dit, moi. La seule chose que je peux vous dire, Monsieur le Commissaire, c'est que vu ma relation avec lui, il m'a déjà dit à une couple d'occasions, au fil des ans, il dit, « Monsieur Zampino, il dit, Frank, il dit, Bernard est un peu trop gourmand dans ses activités de financement, puis des vingt (20) billets, puis des trente (30) billets, et caetera. » Et moi j'ai tout simplement dit à Rosaire Sauriol, j'ai dit, « Bien, Rosaire, vous avez juste à dire non, là, si vous pensez qu'il est trop gourmand, c'est tout. »

Q. **[290]** Je reviens avec ma question. Donc, monsieur Sauriol ne vous a jamais dit qu'il a donné de l'argent comptant à monsieur Trépanier pour le financement des partis politiques.

R. Non. Il ne me l'a jamais dit.

Q. **[291]** Mais pourtant, en Commission ici, il nous a dit qu'il vous l'a dit.

R. Bien, je comprends, vous me dites qu'il l'a dit en Commission. Moi je vous dis, en Commission, qu'il

ne me l'a jamais dit.

Q. **[292]** Donc, il y en a un des deux qui ment.

R. Forcément.

Q. **[293]** C'est ça. O.K.

(11:49:03)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[294]** Puis c'est la même chose avec monsieur Trépanier, parce que monsieur Trépanier dit qu'il vous l'a dit qu'il donnait de l'argent comptant?

R. Que monsieur Trépanier m'a dit qu'il donnait...

Q. **[295]** Que Rosaire Sauriol donnait de l'argent comptant.

R. Qu'il me l'a dit à moi?

Q. **[296]** Oui.

R. Je ne pense pas que monsieur...

LA PRÉSIDENTE :

Remettez à l'écran, s'il vous plaît, la conversation.

R. Écoutez, monsieur Trépanier ne m'a jamais parlé d'argent comptant.

Q. **[297]** Avez-vous déjà parlé à monsieur Zampino à l'effet que vous donniez de l'argent comptant à monsieur Trépanier?

Me SONIA LeBel :

C'est monsieur Sauriol.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[298]** Ah! c'est monsieur Sauriol, excusez. Et si on baisse.

Puis de dire à monsieur Zampino qu'on a donné de l'argent à monsieur Trépanier pour la campagne, c'est sûr qu'on l'a dit, c'est sûr que je l'ai dit.

Alors, ce que vous dites c'est que votre ami...

R. Je voudrais juste comprendre le sens de la transcrip, est-ce qu'on peut la relire? C'est qui qui parle?

Q. **[299]** Bien, c'est monsieur Sauriol, c'est le témoignage de monsieur Sauriol.

R. Oui. Oui.

Q. **[300]** Alors, ce que vous dites c'est que bon ami, votre ami intime, de qui vous étiez proche.

R. Oui.

Q. **[301]** Lorsqu'il dit qu'il vous a dit qu'il donnait de l'argent comptant, il a menti à la Commission?

Me SONIA LeBel :

En parlait de Rosaire Sauriol, Madame, c'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

R. Moi, je n'ai pas compris ce que vous me présentez  
ici, là.

Q. [302] Monsieur Sauriol...

R. Oui.

Q. [303] ... a dit qu'il vous avait dit qu'il donnait  
de l'argent comptant.

R. Oui.

Q. [304] Et ce que vous dites c'est que votre bon ami  
a menti lorsqu'il est venu nous dire ça?

R. En parlant de monsieur Sauriol?

Q. [305] Oui.

Me SONIA LeBel :

Q. [306] En parlant de monsieur Sauriol.

R. Oui, c'est ça, je suis d'accord avec vous,  
monsieur...

LA PRÉSIDENTE :

Q. [307] Non, non, moi, je...

R. Oui, je suis d'accord. C'est ça, dans le fond, vous  
me posez la question : « Est-ce qu'il a menti? » Je  
suis obligé de dire qu'il a menti.

Q. [308] O.K.

R. Parce que, moi, ce que j'ai dit, je répète, à  
monsieur Sauriol, quand il me dit que monsieur



Trépanier abusait dans sa vente de billets, il ne me parle pas d'agent comptant, là, moi, je lui dis : « Bien, vous avez juste à lui dire, non, Rosaire. »

Me SONIA LeBel :

Q. **[309]** Vous êtes au fait des règles de financement, Monsieur Zampino, quand même, pour avoir été en politique si longtemps?

R. Oui.

Q. **[310]** Et, ça, le fait que monsieur Sauriol vous annonce que monsieur Trépanier exigeait de lui d'acheter vingt (20), trente (30) billets, ça ne sonnait pas de cloche non plus chez vous?

R. Bien, dans la mesure où c'est des chèques que monsieur Sauriol remettait au parti, non.

Q. **[311]** Dans la mesure où il y a un chèque par billet, une personne par billet qui habite sur l'île de Montréal?

R. Ou un chèque par deux billets, si c'est des billets de cinq cents dollars (500 \$).

Q. **[312]** Pour atteindre la norme du financement, le plafond?

R. Pour atteindre le plafond de mille dollars (1 000 \$) par contributeur.

Q. **[313]** O.K. Mais le fait que monsieur Sauriol, lui,

vous dise : « Monsieur Trépanier est trop gourmand, il exige de moi », vous avez parlé du chiffre vingt (20), là, pour être « fair » avec vous, pour être juste, ça, ça ne sonnait pas de cloche, parce qu'à vingt (20) billets, là, on pète le mille (1 000), là, on est rendus à dix mille (10 000), là? C'est ça, pas loin de ça.

R. Oui, je comprends.

Q. **[314]** Et, ça, ça ne sonnait pas de cloche chez vous?

R. Bien, en fait, est-ce que ça sonnait une cloche? Je comprends que c'est des personnes... des personnes qui allaient être sollicitées par monsieur Sauriol, si elles acceptaient d'acheter ses billets, pour, évidemment, payer... payer ses... remettre ses chèques, là. Est-ce que ça donne une cloche?

Q. **[315]** Non?

R. Oui, c'est sûr que ça sonne une cloche. Ça sonne une cloche. Écoutez, je ne pense pas que je peux venir ici dire que... que les élus, les partis politiques, qui fonctionnaient dans ce système depuis vingt (20) ans, avaient les yeux fermés et étaient aveugles. Alors, c'est... je serais hypocrite de vous dire, aujourd'hui... de vous dire, aujourd'hui, qu'il n'y avait pas des

entrepreneurs qui... qui étaient sollicités pour faire des contributions aux partis politiques. Tout le monde le faisait. Alors, c'est ça que je vous dis, je vous dis aujourd'hui, là.

Q. **[316]** Mais là vous avez eu conscience de ça quand, aujourd'hui ou à l'époque?

R. Non, je n'ai pas conscience de ça aujourd'hui, tout le monde avait conscience de ça à l'époque, là, que ce soit chez Union Montréal, chez Vision Montréal, chez le Parti libéral, chez le Parti québécois. Puis ce n'est pas parce que ça a été dit à la Commission.

Q. **[317]** Et avez-vous conscience...

R. Vous avez posé la question la semaine dernière, on fait des activités de financement, il y a beaucoup de professionnels qui sont là. Alors, les gens qui amènent des chèques, des résidents de Ville de Montréal et puis il y a ce financement, dit, sectoriel qui... qui se fait. Alors, je répète, n'importe quel élu serait hypocrite aujourd'hui de dire qu'il n'y avait pas de financement...

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[318]** Alors, vous nous dites des évidences, là, vous nous dites des évidences tellement souvent. Non, le fond de ça c'est que monsieur Trépanier

c'est un grand ami à vous, vous le voyez  
fréquemment et vous dites que jamais, jamais,  
jamais, même monsieur Sauriol, qui est votre grand  
ami, vous n'avez été mis au courant qu'on demandait  
de l'argent comptant en échange de contrats?

Jamais?

R. C'est ce que je vous dis.

Q. **[319]** Pourtant monsieur Sauriol lui-même l'organise  
avec monsieur Lalonde, il ne vous a jamais informé  
d'un système de collusion, jamais?

R. D'un système de collusion? Jamais.

Q. **[320]** Jamais?

R. Jamais.

Q. **[321]** Il n'a jamais parlé qu'il y avait un partage  
de contrats dans les firmes de génie civil, jamais?

R. Il n'y a aucun ingénieur qui est venu me voir,  
Monsieur Lachance, pour me dire qu'ils avaient mis  
de l'avant un système de partage de contrats.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Pouvez-vous mettre la transcrip de monsieur Sauriol  
à la page 224, s'il vous plaît, à la ligne 24.

Q. **[322]** Ça c'est monsieur Sauriol qui dit :

Il y a deux volets...

À l'écran, est-ce qu'on le voit?

Il y a deux volets. Là, moi, de toute

façon, monsieur Trépanier, quand il faisait des affaires avec Michel Lalonde puis tout ça, il était en contact avec Serge Duplessis. J'ai entendu un autre témoin que quand il recevait l'information de Michel Lalonde, il allait le vérifier auprès...

Et ça on parle de monsieur Cadotte de SNC-Lavalin.

... allait le vérifier auprès de monsieur Trépanier...

R. Monsieur Lachance, ce n'est pas ça que j'ai à l'écran.

Me SONIA LeBel :

Si vous permettez. Peut-être préciser parce qu'on ne suit pas la transcription à l'écran que vous lisez. Vous êtes à la transcription de quel...

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

226, le bas.

Me SONIA LeBel :

De quelle date?

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Le vingt (20) mars. Puis après ça, à la page 227.

Me SONIA LeBel :

Page 226 au bas et page 227, Madame Blanchette,

pour suivre.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[323]** Donc je reprends.

Il y a deux volets.

Là, je suis à la ligne 23.

Moi, de toute façon, monsieur  
Trépanier, quand il faisait ses  
affaires avec Michel Lalonde puis tout  
ça, il était en contact...

je tourne la page,

... avec Serge Duplessis. J'ai entendu  
un autre témoin que, quand il recevait  
l'information de Michel Lalonde, il  
allait vérifier auprès de...

ici, on parle de monsieur Cadotte de SNC-Lavalin,

... il allait vérifier auprès de  
monsieur Trépanier. Moi, j'allais  
vérifier auprès de monsieur Zampino.

Me SONIA LeBel :

C'est monsieur Sauriol qui dit ça?

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[324]** Oui. Monsieur Sauriol dit qu'il va vérifier  
auprès de vous le partage des contrats. Là encore  
là, est-ce qu'il vous a déjà dit ça? C'est lui qui  
ment encore, j'imagine, selon ce que vous allez

nous dire?

R. Bien, écoutez, j'ai écouté attentivement le  
témoigne de monsieur Lalonde (sic)...

Q. **[325]** Là, vous le lisez, vous le lisez  
présentement.

R. Là je lis. Oui, là, je lis.

Q. **[326]** Oui.

R. Et, moi, je vous dis qu'il ne m'a jamais parlé de  
partage de contrats. Dans son témoignage, il dit  
une chose et son contraire dans l'espace d'une  
demi-heure. Parce que si vous allez, si vous allez  
à la question 884, allez à la question 864...

Me SONIA LeBel :

Q. **[327]** Qu'est-ce que vous avez devant vous que vous  
consultez, Monsieur Zampino?

R. Bien, j'ai une partie du transcript.

Q. **[328]** Simplement pour comprendre.

R. J'ai exactement ce que vous avez ici, j'ai le  
transcript.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[329]** Mais avant, on va aller à la ligne 864...

Me SONIA LeBel :

Q. **[330]** Oui, je voulais juste savoir. Vous avez, donc  
c'est le transcript? Parfait.

R. Oui, c'est ça, c'est le transcript. Alors c'est

pour une question qui est posée à monsieur Sauriol.

Q. [864] Vous parlez à monsieur  
Zampino. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

Q. [331] Non, mais répondez à la question juste avant  
d'arriver à la ligne 864.

R. Oui.

Me SONIA LeBel :

Q. [332] Simplement pour comprendre. Qu'est-ce que  
vous avez comme document devant vous? C'est une  
analyse des transcriptions de monsieur Sauriol que  
vous avez faites?

R. Ce n'est pas une analyse, c'est tout simplement les  
transcripts qui viennent...

Q. [333] Des extraits?

R. Des extraits du transcript qui viennent directement  
de la Commission.

Q. [334] Parfait.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. [335] Mais avant, si vous me permettez. Là, on  
s'entend que, dans ce bout-là, ce qu'il vient de  
dire, c'est qu'il va vérifier auprès de vous. Dans  
ce bout-là, il dit ceci. D'accord. Après ça, avant  
d'aller à votre question 864, on va faire la  
question 862 à la page 231.



R. Oui.

Q. [336] 862. Là, c'est moi qui reviens.

Q. [862] Je veux juste revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure, vous avez dit que monsieur Trépanier et monsieur Lalonde parlaient à monsieur Duplessis de votre firme pour lui annoncer les contrats que vous étiez pour avoir.

R. Exact.

Q. [863] Et que vous, vous confirmiez cette attribution-là auprès de monsieur Zampino à travers diverses rencontres qu'on a vues, c'est ça?

R. C'est que, moi, en fait, quand j'avais l'information, si des fois il y a des affaires qu'on pensait qu'on n'était pas sûr, parce qu'en réalité, encore là, il faut être sûr de ce qu'on fait, là, ça fait que, oui, effectivement.

Oublions tout ça, là, vous vous engagez...

R. Monsieur Lachance, Monsieur le Commissaire, on est rendu à la question 864, est-ce qu'on peut juste la continuer?

Q. **[337]** Tout à fait. Tout à fait.

R. Q. [864] Vous parlez à monsieur Zampino. Donc, de vous, monsieur Zampino apprend qu'ils reçoivent de l'argent comptant à travers Bernard Trépanier et de vous, vous discutez de la répartition des contrats qui vient de Bernard Trépanier?

Il répond :

R. En fait, pas vraiment de la distribution des contrats, mais peut-être plus sur des choses plus spécifiques.

Q. **[338]** Bien oui, il vous parle précisément de ses propres contrats à lui, là. C'est ça qui se passe. C'est ça qu'il répond.

R. Oui, mais il répond clairement qu'il ne discute pas de partage de contrats avec moi.

Me SONIA LeBel :

Q. **[339]** Alors quelles sont les choses plus spécifiques. Excusez-moi, Monsieur Lachance!

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[340]** Monsieur Sauriol vous a engagé...

R. Oui.

Q. **[341]** ... en deux mille neuf (2009)?

R. Oui.

Q. **[342]** Vous êtes v.p. Finances. À ce moment-là, vous n'apprenez pas encore par monsieur Sauriol qu'il a participé au partage de contrats? Vous êtes v.p. Finances. C'est vous qui êtes responsable de la planification financière, des prévisions financières. Ça a une influence sur la rentabilité des projets le fait qu'il y ait de la collusion. Vous voulez me dire encore que, même en deux mille neuf (2009), monsieur Sauriol ne vous a pas qu'il partage des contrats?

R. Monsieur Sauriol ne m'a jamais parlé d'avoir participé à un système de partage de contrats de services professionnels à la Ville de Montréal. C'est ce que je vous dis.

Q. **[343]** Vous travaillez pour eux, là?

R. Oui.

Q. **[344]** Vous êtes en train de travailler pour lui?

R. Oui.

Q. **[345]** Vous êtes en train de faire sa comptabilité, la comptabilisation des contrats. Puis vous ne savez pas, il ne vous dit pas que ces contrats-là sont arrangés parfois, puis qu'il va avoir ceux-là? Il ne vous le dit pas, là? Vous travaillez pour lui, là.

R. Monsieur Lachance, moi, je suis embauché par Dessau comme chef de la Direction financière pour m'occuper évidemment du plan d'affaires de cette entreprise, qui a un chiffre d'affaires de six cents millions (600 M\$) qu'on voulait amener à un milliard (1 G\$). Tout ce qui se passe au niveau des contrats dans les municipalités au Québec, ce n'est pas... au ministère des Transports, ce n'est pas au niveau du chef de la Direction financière. C'est au niveau du terrain et des ingénieurs qui s'occupent de ces dossiers. On ne vient pas me parler de système de partage. Je l'apprends à la Commission. Monsieur Lachance, monsieur Rosaire Sauriol, même s'il est un ami, un bon ami à moi, ne m'a jamais parlé de système de partage de contrats.

Q. **[346]** Et contrairement à ce qu'il nous a dit, il ne vous a jamais parlé qu'il donnait de l'argent comptant pour le financement du parti politique?

R. Jamais.

Q. **[347]** Parce que vous avez dit que c'était lui qui mentait.

R. Jamais. La seule fois, je vous le dis, à deux occasions, il me dit qu'il trouvait que Bernard Trépanier... il pouvait se permettre de me dire ça concernant... vu l'amitié que j'avais avec lui, il

dit, il trouvait qu'il en profitait, il abusait, c'était abusif. J'ai dit : « Rosaire, ce n'est pas compliqué, vous dites non. »

Q. **[348]** C'est quoi les motifs pour monsieur Sauriol d'avoir menti à la Commission, sachant d'autant plus que c'est un ami à vous, que c'est compromettant d'aller avouer qu'on donne de l'argent comptant pour le financement du parti politique? Ce serait quoi les motifs de ce mensonge?

R. Vous me demandez de faire une hypothèse. Écoute, je pense que ça va être aux commissaires, à la juge et à vous, Monsieur Lachance, de juger, évidemment, de la crédibilité de tous les témoins qui viennent à la Commission. Moi je... La seule chose que je peux vous dire c'est que, à la base même, un système de collusion comme ils ont mis de l'avant, est un système qui ne peut pas être ébruité. Alors, quel est l'intérêt de ces personnes de venir parler, de venir me parler à moi, de venir parler au maire, de venir parler à un autre élu d'un système qui est fondamentalement illégal et immoral?

Q. **[349]** Une fois quitté la Ville.

R. Oui.

Q. **[350]** Même là, lorsque vous travaillez pour lui, il

ne vous parle pas de ceci?

R. Mais jamais.

Q. **[351]** Jamais?

R. Jamais.

Q. **[352]** Jamais? Vous êtes le VP finances de la société, et puis un des actionnaires ne vous informe pas qu'il fait de la collusion et que ça influence la rentabilité des contrats?

R. Monsieur Lachance, si monsieur Sauriol m'avait fait part de ce que vous dites là, là, du fait qu'il aurait participé à un système de partage de contrats, je n'aurais jamais accepté, je n'aurais jamais accepté d'être embauché par cette firme.

Q. **[353]** Ou bien on peut prendre l'hypothèse que vous le savez déjà tellement depuis longtemps que c'était simplement une continuité avec ce qui se faisait auparavant. Je reviens toujours à savoir le motif de mentir. L'argent comptant pour le financement des partis politiques, on ne trouve pas de motif à monsieur Sauriol. Mais vous, est-ce que vous auriez avantage à mentir à l'effet que vous n'avez jamais entendu cette phrase-là? Ça serait quoi les motifs pour vous de mentir présentement? Parce qu'on sait qu'il y en a un des deux qui ment, là.

R. Pourquoi j'aurais... Là, vous dites qu'il y en a un des deux qui ment, Monsieur Lachance.

Q. **[354]** Bien oui, vous avez dit vous-même qu'il mentait. Donc, si on croit monsieur Sauriol, c'est vous le menteur.

R. Il y a d'autres ingénieurs, il me semble, qui ont également témoigné. On parle de monsieur Sauriol, là, parce que c'est mon ami, mais les autres ingénieurs qui sont venus témoigner ont tous dit qu'ils n'ont pas parlé à monsieur Zampino d'un système de partage de contrats.

Q. **[355]** Je ne vous parle pas... Je vous parle de l'argent comptant. On vous dit que dans la salle il y a un menteur. C'est-à-dire, c'est soit monsieur Sauriol qui est menteur, ou c'est vous le menteur. Quand on cherche les raisons de mentir, on n'en trouve pas vraiment dans le cas de monsieur Sauriol. Et quand on pense à vous, est-ce qu'on pourrait en trouver des raisons de mentir? Parce que comme je vous dis, un de des deux est menteur.

R. Moi, ce que je vous dis, là, je témoigne sous serment. Vous me demandez de dire la vérité. La vérité c'est que jamais monsieur Sauriol m'a dit qu'il donnait de l'argent comptant à monsieur Trépanier. Il ne m'a jamais donné d'argent comptant

à moi et il ne m'a jamais dit qu'il a donné de l'argent comptant à monsieur Trépanier. Alors, vous me posez la question, pourquoi moi je voudrais mentir? Bien, je vous dis la vérité. Je vous dis la vérité. Et je ne peux pas juger non plus sur les raisons pour lesquelles monsieur Sauriol aurait voulu mentir. Je pense qu'ils ont, monsieur Lalonde a été le premier à venir ici, parler d'un système qu'ils ont mis de l'avant. Je n'ai aucune idée pourquoi ces personnes tentent de m'impliquer quand je sais pertinemment, s'il y avait un de ces ingénieurs, s'il y avait un de ces ingénieurs qui serait venu me rencontrer pour parler de ce système, ça aurait été la fin de la récréation immédiatement. Alors, c'est... je pense que la base même d'un système de collusion est quelque chose qu'on fait en catimini, est quelque chose qu'on fait sans l'ébruiter. Et puis ce que je constate dans les déclarations des ingénieurs, c'est que, ils ont décidé de donner la paternité de ce système-là à la Ville de Montréal. Et ce n'est pas du tout le cas. Il n'y a personne qui est au courant de ça. Le maire n'est pas au courant de ça, moi je ne suis pas au courant de ça. Et à ma connaissance, il n'y a pas un élu à Montréal qui



était au courant d'un système de partage.

- Q. **[356]** Est-ce que c'est possible que un de ces ingénieurs ait cru que vous faisiez, vous étiez au courant de ces choses-là?
- R. La seule chose que j'ai entendu de la part de plusieurs ingénieurs, c'est que monsieur Trépanier, de façon ad nauseam, disait : « J'ai vu Frank, j'ai parlé à Frank, je vois Frank, inquiétez-vous pas, Frank est au courant, monsieur Zampino est au courant. » C'est ça que j'ai entendu de la part des commissaires. Mais il y a des procureurs qui ont posé des questions claires à des ingénieurs. Je pense, il y a maître Crépeau qui a posé une question claire à François Perreault de Genivar. Il a dit : « Vous avez eu une rencontre avec monsieur Zampino. » Il lui a posé la question : « Est-ce que vous avez parlé de partage de contrats? » Il dit : « Jamais. » « Est-ce que vous avez parlé du système de ristournes? »
- Q. **[357]** Non, non, ma question c'était : est-ce que vous pensez qu'un de ces ingénieurs-là a pu croire que vous étiez impliqué dans le système? A fait une allusion que vous étiez peut-être impliqué dans le système?
- R. Je ne peux pas me mettre dans la peau de ces

ingénieurs. Moi, ce que je...

Q. **[358]** Vous l'avez très bien, le transcript de monsieur Sauriol? À la question 436...

R. Oui.

Q. **[359]** ... monsieur Sauriol fait allusion à vous, à l'effet que vous pouvez peut-être être impliqué dans le système.

R. Bien, il dit que je peux peut-être être impliqué dans le système avec un autre membre, ou peut-être pas de membre, ou... C'est ça qu'il dit, là. Il y a beaucoup de peut-être, il y a beaucoup de perceptions, mais ce n'est jamais clair, net et précis que monsieur Sauriol dit que je suis impliqué. Et ça a été la même chose pour les autres ingénieurs. Comment peut-on conclure que je suis au courant de ce système-là, quand ils vous ont dit clairement qu'ils ne m'en ont jamais parlé?

Q. **[360]** Ah, non. Vous êtes entouré d'amis qui ne vous parlent pas beaucoup, vraiment. Vous dites c'est des amis, mais monsieur Trépanier, il est impliqué dans le système, il ne vous dit absolument rien de ça.

R. Bien, il ne me parle pas de financement.

Q. **[361]** Monsieur Sauriol est... Non mais il ne vous parle pas... Je parle de partage des contrats.

R. Oui?

Q. **[362]** Monsieur Trépanier est impliqué dans un système de partage des contrats, selon plusieurs. C'est votre ami, et il ne vous parle jamais de ceci. Il vous dit qu'il prend de l'argent, lorsqu'il y a des contrats, il ne vous en parle jamais de ceci. Monsieur Sauriol, c'est votre ami, il ne vous parle jamais du système, même s'il en fait partie. Il y a beaucoup de personnes qui sont proches de vous, qui vous cachent bien des choses. Est-ce que c'est parce que vous étiez à ce point aveugle que vous ne vouliez rien voir, peut-être?

R. Je n'étais pas aveugle. Moi je pense que... Moi je pense que ces bureaux d'ingénieurs ont décidé de développer un stratagème pour le partage des contrats, et ils savaient très bien, ils savaient très bien que si ça avait été mis aux oreilles d'une autorité à la Ville de Montréal, ça aurait sonné la fin de la récréation. C'est pour cette raison qu'on ne vient pas me parler de ce dossier-là, qu'on ne vient pas parler au maire de Montréal de ce dossier-là, et aucun autre élu. Pourquoi...

Q. **[363]** Ou bien pour d'autres raisons comme celles de monsieur Sauriol...

R. Comment peut-on cacher... Comment...

- Q. **[364]** Comme d'autres raisons comme celles de monsieur Sauriol, la question 436, qui pense que vous êtes derrière ceci.
- R. Oui, mais à la question 864, il dit le contraire.
- Q. **[365]** Là, écoutez, là... Ce n'est pas jouer... La question, à 436 c'est clair qu'il présume que vous êtes derrière ceci.
- R. Bien, qu'il présume, c'est justement. C'est des présomptions.
- Q. **[366]** Oui.
- R. C'est des présomptions. C'est...
- Q. **[367]** Mais ce n'est pas inquiétant, vous qui êtes président du comité exécutif, qu'on ait cru que c'était peut-être vous derrière le système? Ce n'est pas un peu surprenant, ça?
- R. Bien, c'est sûr. Ça m'enrage, aujourd'hui, d'avoir appris tout ça.
- Q. **[368]** Aujourd'hui, c'est... Aujourd'hui, vous avez... Ça vous enrage maintenant?
- R. Mais, Monsieur... Monsieur Lachance, je n'étais pas au courant de ce système-là. De ce système-là. C'est pour ça que je vous dis, en l'apprenant, c'est sûr que je suis outré. Mais la seule façon pour moi de répondre, c'est de vous dire que ces personnes-là, le jour, le jour qu'une autorité à la

Ville de Montréal aurait été mis puce à l'oreille sur l'existence de ce système, ça aurait sonné la fin de la récréation. Alors, c'est ça, c'est ça la vérité, Monsieur Lachance.

Et d'ailleurs, on peut bien parler de moi, on peut bien parler du maire, qui n'était pas au courant, mais comment un système comme celui-là, qu'ils ont décrit ici à la Commission, ne pouvait pas être connu par aucun autre élu, aucun autre élu à la Ville de Montréal, et ni les hauts fonctionnaires?

Q. **[369]** Monsieur Sauriol n'a jamais mis en cause le maire. Vous êtes la seule personne qu'il présume, dans la haute direction de la mairie, présume probablement faisant partie du système à ce moment-là. Mais jamais monsieur Tremblay n'a été compromis dans ça. Et supposez... Vous êtes quand même président du comité exécutif, vous êtes quelqu'un qui connaît, un expert dans le monde municipal. Ce n'est pas un peu décevant qu'un tel système peut durer aussi longtemps sans que vous, président du comité exécutif, ait pu le trouver?

Me SONIA LeBel :

Q. **[370]** En ayez eu vent.

R. Mais c'est extrêmement décevant, Monsieur Lachance.

(12:10:27)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[371]** Et très troublant.

R. Et extrêmement troublant, oui. C'est ça. C'est ça. C'est un système qu'on me dit a débuté en deux mille quatre (2004) jusqu'en deux mille neuf (2009) ou deux mille dix (2010). C'est... C'est extrêmement troublant, je suis d'accord avec vous. Je suis d'accord avec vous. Mais je ne suis pas au courant de l'existence d'un système. Et aucun élu, à ma connaissance, est au courant de l'existence d'un système semblable.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[372]** Est-ce que les ingénieurs vous avaient déjà parlé, au début, après la Loi 106, d'une guerre de prix entre eux? Parce que, à l'époque, avant la Loi 106, c'était différent. Après la Loi 106, on est allé en appel d'offres, puis ça a lancé une guerre de prix. C'est ce qu'on nous a informés à la Commission.

R. S'ils m'ont...

Q. **[373]** Est-ce que c'est venu à vos oreilles, à l'effet que les ingénieurs trouvaient décevant, là, une forme de baisse des tarifs qu'ils vivaient à cause de la Loi 106? Est-ce que ça, on vous en a

déjà parlé?

R. S'ils sont... S'ils sont venus me voir, moi, personnellement?

Q. **[374]** Oui? Oui? Oui?

R. Non. Non.

Q. **[375]** C'est bizarre. Pourtant, vous les rencontrez assez fréquemment, c'est très important pour eux, puis jamais ce n'est venu à vos oreilles à l'effet qu'après la Loi 106 on trouvait le système plus dérangeant pour les ingénieurs. C'est jamais venu à vos oreilles.

R. J'ai su que la loi avait été imposée, cette nouvelle loi, mais on n'est pas venu me voir pour avoir mes opinions là-dessus. D'ailleurs, ce n'est pas une loi municipale, c'est une loi provinciale.

Q. **[376]** Non non non, je parle de l'effet de la loi.

R. Non.

Q. **[377]** L'effet de la loi, que ça a entraîné une guerre de prix entre les ingénieurs?

R. Non.

Q. **[378]** Vous, vous n'avez jamais été au courant de ça.

R. Ils ne sont jamais venus me voir pour ça.

Q. **[379]** Non.

Me SONIA LeBel :

Ça va?

Q. **[380]** Peut-être revenir sur un point qu'on vient de discuter. Donc, Monsieur Zampino, une question que je me pose : vous êtes d'accord avec moi que, entre autres - et je ne les nommerai pas tous - monsieur Lalonde et monsieur Sauriol sont venus décrire ce système de partage des contrats entre les firmes de génie-conseil. C'est exact?

R. Oui. En fonction des témoignages.

Q. **[381]** Ils sont venus l'affirmer devant la Commission. Parfait. Monsieur Sauriol, monsieur Lalonde, même monsieur Cadotte, monsieur Perreault, sont venus expliquer qu'ils donnaient de l'argent comptant à Union Montréal, donc à monsieur Trépanier, en retour de participer à ce système de partage de contrats. C'est ce qu'ils ont affirmé devant la Commission. Résumé. En résumé. C'est exact?

R. Oui. Par rapport aux témoignages que j'ai entendus, oui.

Q. **[382]** Par rapport aux témoignages que vous avez entendus. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'en ne fonctionnant qu'avec les règles d'octroi de contrats, que ce soit des contrats de services



professionnels ou des contrats de construction, les règles de la Ville de Montréal, on ne peut pas mettre en place un tel système à moins qu'il y ait de la collusion ou de l'information qui vienne de l'intérieur. C'est exact?

R. Absolument. C'est surtout... c'est à la base de la collusion.

Q. **[383]** C'est à la base de la collusion, effectivement. Et si on pouvait faire ce tel partage en fonction des règles... en ne jouant que les règles du jeu de façon appropriée, on n'aurait pas besoin de donner de l'argent comptant et d'attendre un retour d'ascenseur, c'est exact?

R. Bien, j'imagine, oui.

Q. **[384]** Vous imaginez. Tous les témoignages de ces entrepreneurs-là, et confirmés, je vous dirais, en grande partie par certaines portions du témoignage de monsieur Trépanier, convergent vers ce dernier comme étant la personne qui les aidait à maintenir en place un tel système. Vous êtes d'accord avec moi, c'est l'essence des témoignages?

R. C'est l'essence des témoignages, effectivement.

Q. **[385]** Voilà. Et ces gens-là ont tous soit témoigné à l'effet qu'ils vous en avaient parlé, soit témoigné à l'effet qu'ils étaient convaincus que

vous étiez le grand manitou derrière tout ça, vous ont pointé comme faisant partie de ce système-là, c'est exact, dans leur témoignage?

R. Oui, en fonction de ouï-dire et de ce que monsieur Trépanier leur racontait.

Q. **[386]** Donc, monsieur Trépanier, en disant « Frank » par-ci, « Frank » par-là, comme vous l'avez nommé, leur a donné l'impression que vous étiez l'homme derrière lui, si on veut.

R. Exact.

Q. **[387]** Parfait. Et ce que vous me dites aujourd'hui, là, c'est que, malgré les rumeurs de très grande proximité entre vous et monsieur Trépanier, malgré vos liens d'amitié, malgré toutes les rencontres qu'on a examinées devant la Commission, qu'on va revoir avec vous pour vous donner la chance d'y répondre, cette impression-là, à tort ou à raison, des ingénieurs qui sont venus témoigner, est inexacte, vous n'étiez pas la personne qui fournissait de tels renseignements?

R. Mais pas du tout.

Q. **[388]** Alors, qui fournissait ces renseignements-là à monsieur Trépanier, qui est aussi proche de monsieur Trépanier que vous à la Ville de Montréal et en mesure d'être capable de lui donner ces

informations-là pour qu'il puisse être le chef d'orchestre d'un tel système? On s'entend que monsieur Trépanier a besoin d'aide, là, il ne peut pas faire ça tout seul?

R. Mais quelles informations puis-je donner à monsieur Trépanier? D'abord...

Q. **[389]** Ce n'est pas ma question, Monsieur Zampino.

R. Oui.

Q. **[390]** Vous avez déjà répondu que vous n'en donniez pas. Alors, de qui... parce que je vous rappellerai que les rumeurs qui circulaient à l'Hôtel de Ville étaient vous qui étiez à proximité de monsieur Trépanier, on a parlé du 4138, c'est exact, mais on s'entend que sur mille (1 000) appels, il y en a plusieurs qui vous étaient quand même destinés, on a réduit le nombre, on verra plus tard ce qu'on peut faire avec ça. Monsieur Trépanier est votre ami, vous l'avez dit, il vous connaît de plus longtemps, vous aide de façon particulière dans vos élections, en deux mille cinq (2005) particulièrement, et ce n'est pas vous qui êtes sa source, si on veut. Alors, de qui monsieur Trépanier est aussi proche que vous pour lui faire confiance et avoir accès à des informations privilégiées lui permettant d'être ce chef

d'orchestre là? Qui, d'après vous?

R. Monsieur Trépanier, je répète, ne m'a jamais parlé d'un système de partage de contrat. Je ne m'occupais pas de financement, il ne me parlait pas de financement ni de ristourne de trois pour cent (3 %), qui a été alléguée à la Commission. Vous me posez la question : « Qui, d'abord, lui donnait de l'information dite privilégiée? », ce n'est sûrement pas moi, ce n'est sûrement pas à mon bureau. Moi, ce que j'ai compris, et je dois me fier, tout simplement, sur le témoignage de monsieur Trépanier, il obtenait certaines informations de la part de Robert Marcil. Alors, c'est aux commissaires de juger, évidemment, la version de monsieur Marcil et de monsieur Trépanier. Mais, moi, je vous dis, je ne lui donnais aucune information. Et, d'ailleurs, il n'y a aucune information que je peux lui donner provenant de mon bureau. Je n'ai jamais parlé à un fonctionnaire quelconque pour avoir de l'information sur ses dossiers, là, ce n'est pas dans mes responsabilités directes, à la Ville de Montréal. Et il n'y a pas de fonctionnaire non plus, à ma connaissance, qui est venu dire que j'ai demandé de l'information. Je n'en demandais pas de

ces informations, moi, je n'avais aucune information privilégiée à donner à qui que ce soit.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. O.K. Maître LeBel, est-ce que...

Me SONIA LeBel :

Oui... non, bien, allez-y. J'avais une question mais allez-y.

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, continuez.

Me SONIA LeBel :

Merci.

Q. **[391]** Donc, est-ce que vous nous dites... vous avez pris grand soin, la semaine passée, de remettre sur le nez de la Commission le fait que le 4138 pouvait mener à cinq personnes dans votre cabinet. Cinq personnes que monsieur Trépanier a nommées après deux semaines de pause, à la veille de votre témoignage. Donc, est-ce que... on a vu mille soixante-cinq (1 065) appels, puis épargnez-moi si c'est mille soixante-quatre (1 064), au-dessus de mille (1 000) appels au 4138. Est-ce qu'une de ces cinq... on va vous exclure, donc une de ces quatre autres personnes là pourrait être la source de monsieur Trépanier?

R. À ma connaissance, non. À ma connaissance, non,

parce que...

Q. **[392]** Alors, à quoi servait monsieur Trépanier d'appeler mille (1 000) fois... mille soixante-cinq (1 065) fois votre cabinet?

R. Il faudra lui poser la question. Il appelait... c'était un feu roulant au téléphone, il appelait tout le temps, tout le temps, tout le temps. Il ne me rejoignait pas, rarement au 4138. Il appelait pour dire, bonjour, à mon adjointe. Il pouvait appeler pour dire, bonjour, à d'autres personnes. Il vous a dit qu'il venait régulièrement ou deux fois par semaine pour partager une salade avec l'équipe des filles au bureau, là. Moi, je ne participais pas à ça. Puis il n'y en avait pas d'information dans mon cabinet, même si quelqu'un voulait lui donner de l'information. Quelle information aurait pu, moi, donner à monsieur... à monsieur Trépanier?

Q. **[393]** Alors, ce que vous nous dites c'est que le cabinet du président du comité exécutif de la Ville de Montréal, un des plus hauts fonctionnaires... pas fonctionnaire parce que vous êtes élu, là, mais une des plus hautes positions à la Ville de Montréal, à l'exclusion du maire, ne détient aucune information privilégiée qui pourrait intéresser un

entrepreneur au point de payer deux cent mille dollars (200 000 \$) comptant?

R. Impossible.

Q. **[394]** Impossible?

R. Impossible.

Q. **[395]** Vous ne détenez dans votre cabinet aucune information privilégiée pouvant... je n'ai pas dit que vous l'avez donnée, mais vous nous dites que vous ne détenez dans votre cabinet, le président du comité exécutif, aucune information privilégiée qui pourrait faire en sorte qu'un entrepreneur ait le goût de payer deux cent mille (200 000 \$) pour l'avoir?

R. Bien, c'est ce que je vous dis. Écoutez, ne pas croire ça, c'est de mal connaître le fonctionnement d'une ville comme la Ville de Montréal. C'est...

Q. **[396]** Vous nous dites dans le fond... Bien, le fait est, Monsieur Zampino... Et là on va parler des faits qui ont été dits devant la Commission. Le fait est que ces entrepreneurs, ces ingénieurs-là ont témoigné qu'ils avaient donné jusqu'à deux cent mille dollars (200 000 \$) en deux mille cinq (2005); le fait est que ces entrepreneurs-là recevaient de l'information privilégiée leur permettant de partager les contrats; le fait est

que la personne à laquelle ils donnaient l'argent est monsieur Trépanier; le fait est que monsieur Trépanier est votre ami; le fait est que monsieur Trépanier a dans ces années-là, à la pointe de ce système de collusion-là, téléphoné à au moins mille reprises à votre cabinet. Et vous nous dites que ces ingénieurs-là étaient sous une fausse impression que ça venait de chez vous?

Alors d'où ça venait? Le fait est qu'il y avait de l'information privilégiée qui avait cette valeur-là. D'où elle venait? Vous connaissez le fonctionnement de la Ville de Montréal. Qui dans la Ville de Montréal... C'est toujours bien pas juste Robert Marcil tout seul, là! Qui dans la Ville de Montréal était susceptible d'avoir des informations valant deux cent mille dollars (200 000 \$) pièce?

R. Écoutez, vous avez plusieurs volets à votre question.

Q. **[397]** Bien, prenez la dernière! Qui dans la Ville de Montréal avait des informations susceptibles de valoir deux cent mille dollars (200 000 \$) pièce?

R. Les seules personnes qui peuvent avoir de l'information privilégiée, c'est la fonction publique. Une fois rendu à notre bureau, ce sont des ordres du jour pour l'octroi d'un contrat. Ce



n'est pas au moment de l'octroi de contrat aujourd'hui pour le lendemain qu'il y a quelqu'un qui va influencer quoi que ce soit. Ce sont des sommaires décisionnels qui sont préparés des semaines, des semaines à l'avance.

Et ma compréhension du système qui a été mis de l'avant par ces ingénieurs, à la lecture des témoignages, ils n'ont pas besoin de personne, ils n'ont pas besoin de Bernard Trépanier, ils n'ont pas besoin de Rosaire Sauriol, ils n'ont pas besoin d'aucun fonctionnaire. Ma compréhension, c'est qu'ils ont décidé de mettre un système de partage de contrats où ils ont inclus l'ensemble des bureaux d'ingénieurs sur le territoire de la Ville de Montréal. Ils ont créé des consortiums. Ils ont créé des consortiums.

Une fois créé des consortiums, bien, avec les gros joueurs, automatiquement, ils passaient la note de passage. Rendu au comité de sélection, la règle, comme vous avez mentionné, Maître Lachance (sic), sur la Loi 106, c'est qu'une fois qu'ils sont qualifiés, c'est le prix qui compte. Ils disent qu'il y avait des soumissions de complaisance. Alors, ils n'ont pas besoin de, ils n'ont pas besoin de Robert Marcil. Ils n'ont pas

besoin d'autres personnes au comité de sélection.

Q. **[398]** Ils n'ont pas besoin de Bernard Trépanier?

R. Ils n'ont pas besoin de Bernard Trépanier.

Q. **[399]** Alors, pourquoi ils acceptent de donner deux cent mille dollars (200 000 \$) à Bernard Trépanier pour favoriser un système de collusion qui pourrait exister sans lui?

R. Moi, je ne peux pas répondre à cette question. Je ne sais pas que Bernard Trépanier reçoit ces argents. Il ne me l'a jamais dit. Et les ingénieurs également ne m'ont jamais dit qu'ils donnaient de l'argent comptant ni à moi ni au maire ni aux autres élus de la Ville de Montréal.

Q. **[400]** Et ce que vous nous dites, c'est que les ingénieurs, en vertu de leurs témoignages, ce qu'ils ont affirmé devant la Commission, financent Union Montréal, donc financent des élus, parce qu'on s'entend qu'Union Montréal n'a rien à voir avec les fonctionnaires de la Ville de Montréal, pour obtenir des informations privilégiées, que seuls les fonctionnaires de la Ville de Montréal détiennent? Ce n'est pas passer par...

R. Les ingénieurs...

Q. **[401]** ... par Québec pour aller l'autre côté de la rue?

R. Les ingénieurs, je ne pense pas, finançaient Union Montréal pour obtenir l'information...

Q. **[402]** C'est le sens de leurs témoignages.

R. ... privilégiée. Parce que, comme je vous dis, là, cette information... dans la mesure où ils ont décidé de mettre sur pied ce système de partage de contrats avec l'ensemble des firmes, je vous l'ai dit, ils n'ont pas besoin de personne.

Q. **[403]** Donc, ils se sont fait flouer par monsieur Trépanier, parce qu'ils ont payé pour quelque chose, un service dont ils n'avaient pas besoin?

R. C'est votre jugement à vous. Moi, je ne peux pas vous dire s'ils se sont fait flouer ou non. Ce que je vous dis, c'est que si monsieur Trépanier a demandé ces sommes au nom d'Union Montréal, et ils ont décidé de le payer, ça relève entre les ingénieurs et monsieur Trépanier. Moi, je ne suis pas au courant de ça. Le maire n'est pas au courant de ça. Puis les élus ne sont pas au courant de ça. C'est ça que je vous dis aujourd'hui.

Q. **[404]** Donc, les ingénieurs étaient sous une fausse impression qu'en donnant à Union Montréal, il y avait un retour de contrats? C'est ce que vous nous dites. C'est une fausse impression qu'ils avaient?

R. Non, moi, je dirais plutôt qu'une fois que les

ingénieurs ont décidé de mettre sur pied un système de partage de contrats, ils savaient très bien qu'ils n'avaient plus besoin de personne pour aller chercher leurs contrats à tour de rôle.

Q. **[405]** Oui, mais ils ont témoigné, Monsieur Zampino. Ça, ça va bien dans un monde utopique, là. Mais ils ont témoigné à l'effet qu'ils donnaient à Union Montréal pour nourrir le système de partage de contrats et que ce système-là passait à travers monsieur Trépanier qui aidait, avec les informations qu'ils obtenaient, à ce système-là. Vous l'avez bien dit vous-même, monsieur Trépanier jetait votre nom aux trois phrases, d'après ce que je peux comprendre du témoignage de tout le monde. Alors, si je comprends bien, les ingénieurs donnaient à Union Montréal financement, parti politique, en espérant ou en pensant que le retour passait effectivement par vous, si je comprends bien, ils se sont fait flouer par monsieur Trépanier?

R. Moi, ce que je vous dis, c'est que, avec le système qu'ils ont mis de l'avant par rapport aux témoignages que j'ai entendus, ils n'avaient pas besoin de monsieur Trépanier, ils n'avaient pas à donner aucune ristourne à monsieur Trépanier. Ce

système aura pu fonctionner puis aura déjoué n'importe quel comité de sélection. C'est ça que je vous dis.

Q. **[406]** Et personne à votre cabinet aurait été susceptible de fournir une telle information?

R. Jamais. Je n'en avais pas d'information privilégiée à mon cabinet. Ça n'existe pas. Ce sont des dossiers qui émanent du SITE, le Service d'infrastructures, des transports et environnement. Alors, c'est de là que part l'ensemble de ces informations, là où travaille Robert Marcil. Ces informations ne se rendent pas à mon bureau.

Q. **[407]** Parfait.

R. Puis une fois que les dossiers sont ficelés et qu'un contrat doit être octroyé, on a un sommaire décisionnel, on a des gens qui nous disent ça respecte ou ça ne respecte pas, un estimé qui a été préparé par nos services, et allez de l'avant, octroyez le contrat, ensuite envoyez ça au conseil municipal et au conseil d'agglomération. C'est ça le niveau de responsabilité au comité exécutif.

Q. **[408]** Donc, jamais monsieur Sauriol ne vous a parlé d'un tel système ou du fait qu'il donnait de l'argent comptant à Union Montréal, jamais monsieur Lalonde ne vous a parlé d'un tel système ou d'un

fait qu'il était sollicité pour de l'argent comptant à Union Montréal? C'est exact également pour Yves Cadotte, monsieur Perreault, monsieur Meunier qui sont venus témoigner devant la Commission? Personne n'a jamais été tenté de vous approcher dans un des dîners que vous auriez eus en tête à tête avec eux, le cas échéant, pour vous expliquer qu'ils donnaient de l'argent comptant à Union Montréal et pour vous expliquer qu'il y avait un tel système? C'est ce que vous dites? Jamais vous n'avez été au courant avant d'entendre ces témoignages-là devant la Commission?

R. Oui. Ces personnes ne sont jamais venues me parler d'un système, ni d'un système de partage de contrats, ni d'un système de ristournes. Et puis ils en ont plusieurs, suite à certaines questions des procureurs, qui ont affirmé effectivement, n'avaient jamais parlé de ça à moi. Alors, c'est...

Q. **[409]** Et monsieur Trépanier non plus? Jamais il ne vous a parlé de sa petite « gammick »?

R. Monsieur Trépanier ne m'a pas parlé de « gammick ». Monsieur Trépanier ne me parlait pas de financement. Et si lui, avec des ingénieurs, a mis sur pied un système de partage, c'est complètement à mon insu. Et je vous dis, j'aurais bien aimé,

j'aurais bien aimé qu'un ingénieur vienne me parler d'un système comme ça, parce que comme je vous dis, ça aurait sonné la fin de la récréation dans le temps de le dire.

(12:27:32)

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[410]** Ces ingénieurs-là ne vous ont jamais parlé de ça du tout, du tout, ils se sont organisés tout seuls complètement? C'est ça votre point de vue?

R. C'est ça que je vous dis.

Q. **[411]** Pourquoi un d'entre eux est venu dire, s'ils font ça en cachette, là, ils se parlent tout seuls, pourquoi un d'entre eux est venu nous dire qu'il pense que vous êtes aussi... vous jouez dans le système vous aussi? Pourquoi un de ceux-là fait allusion à vous? Alors pourtant, vous nous dites, votre point de vue, c'est qu'ils se parlent tout seuls, ils n'ont rien fait, ils n'ont rien fait avec monsieur Trépanier, ils auraient tout organisé tout seuls? Là, un de ceux-là, votre ami, fait allusion à vous.

R. Oui. Vous parlez de monsieur Sauriol?

Q. **[412]** Oui. Il fait allusion à vous dans le système.

R. Moi je suis obligé de vous dire, avec tout respect, Maître Lachance, que monsieur Trépanier... monsieur

Sauriol ne m'a jamais parlé des données... qu'il aurait donné de l'argent comptant.

Q. **[413]** Moi, ma question, j'y vais avec votre logique, là. Votre logique c'est que tous ces gens-là se parlent seuls, ils se sont organisés tout seuls?

R. Oui.

Q. **[414]** Donc, ils savent tous qu'ils sont tout seuls?

R. Oui.

Q. **[415]** Pourquoi un de ceux-là fait allusion à vous dans le système? Parce qu'ils devraient tous le savoir qu'ils sont tout seuls, que vous n'êtes pas là?

R. Oui, mais quand vous dites...

Q. **[416]** Dans votre théorie. La réalité, c'est qu'il y a un de ceux-là... monsieur Zampino, c'était avec lui que, dans le fond, le partage se finissait. C'est ça qu'il dit, il pense ceci.

R. Oui, mais..

Q. **[417]** Pourquoi on pense ça?

R. Mais Monsieur Lachance, je vous dis, vous faites cette affirmation. Monsieur Sauriol dit le contraire quinze (15) minutes plus tard.

Q. **[418]** Non, non, non.

R. Je n'ai pas bien compris votre question.



Q. **[419]** Vous, dans votre théorie, là, ces gens-là, ces ingénieurs-là se sont mis tout seuls, donc ils savent tous qu'ils sont entre eux?

R. Oui.

Q. **[420]** Et que personne d'autre n'est impliqué. Pourtant il y en a un de ceux-là qui vient dire à la Commission qu'il croit que vous êtes partie du système. Donc, s'il savait qu'il était seul, il n'aurait jamais fait allusion à vous, mais il fait allusion à vous, à l'effet que vous faites partie du système, probablement. Ce n'est pas un peu contraire à votre théorie?

R. Je répète, ça ne peut pas être contraire à ma théorie, parce qu'il a affirmé deux lignes plus tard que monsieur Zampino, que moi-même je ne m'occupais pas de partage de contrats.

Q. **[421]** Écoutez, il fait allusion clairement que vous êtes probablement partie du système.

R. Oui, mais quand il dit :

Est-ce que vous discutez de la répartition des contrats qui vient de Bernard Trépanier?

La réponse :

R. En fait, pas vraiment de la distribution des contrats, mais peut-

être plus sur des choses spécifiques.

La question 854 de son témoignage du vingt et un  
(21) mars.

Q. **[422]** Question 436 :

R. [...] là, pour nous, ça venait du  
Comité exécutif ou de monsieur Zampino  
ou de d'autres personnes, je ne le  
sais pas, mais c'est certainement de  
monsieur Zampino [...]

Donc, il fait allusion à vous. Oubliez... Vous,  
votre théorie, c'est qu'ils sont seuls, ils se  
parlent seuls.

R. Oui.

Q. **[423]** Et là, tout d'un coup, vous sortez de la  
conversation, puis on dit : « Ah, peut-être que  
monsieur Zampino est dans ça. » Si ces gens-là  
savent qu'ils sont seuls, ils ne peuvent pas faire  
allusion à vous.

R. Ils ne peuvent pas faire allusion à moi?

Q. **[424]** Mais c'est ce qui se passe, c'est ce qu'il a  
fait, monsieur Sauriol.

R. Oui, mais comme je vous dis, il le contredit. Puis  
il le contredit également immédiatement après dans  
un contre-interrogatoire...

Q. **[425]** Il fait allusion, vous savez très bien, vous

jouez sur les mots, il fait allusion à ces contrats spécifiques.

R. Maître Lachance...

Q. **[426]** Donc, à trois occasions...

R. ... avec tout le respect, je ne joue pas avec les mots. Parce qu'on parle de partage de contrats et on parle de trois pour cent (3 %). Maître Dorval, le vingt et un (21) mars, question 593, parle à monsieur Sauriol en lui disant :

[...] vous avez dit que la Ville - il me semble que vous avez dit ça, j'ai regardé, là - c'est la Ville, le comité exécutif voulait... voulait une cote de trois pour cent (3 %) sur les contrats.

Il répond :

R. J'ai entendu ça.

Question :

Q. **[599]** O.K. Ça, vous appreniez ça de monsieur Trépanier?

R. À l'époque, je crois que oui.

Réponse, Sauriol. Question de maître Dorval :

Q. **[601]** Vous, apprenant ça, est-ce que vous en avez parlé avec monsieur Zampino? En disant «

écoutez, là, c'est quoi cette  
affaire-là »?

R. Non.

Q. **[602]** Non? D'aucune façon?

R. De mémoire, non. Je ne me  
souviens pas d'avoir parlé de ça  
avec lui.

Ça, c'est Rosaire Sauriol qui dit ça sur un système  
d'argent comptant sur les contrats.

Q. **[427]** C'est ça, exactement. Il parle de ceci, il ne  
parle pas du partage présentement.

R. Bien, sur le partage, je vous l'ai lu tantôt là,  
c'est exactement la même chose. Il a dit le  
contraire, il a dit une chose et son contraire une  
demi-heure plus tard, alors...

(12:31:41)

Me SONIA LeBel :

Q. **[428]** Si vous me permettez peut-être pour conclure  
là-dessus, Monsieur Zampino, et là je veux votre  
réponse à vous là, je ne veux pas la réponse de la  
question 32, 512 ou celle de monsieur Sauriol. O.K.  
Le fait est qu'une des personnes, selon le  
témoignage des ingénieurs, qui lançait votre nom  
dans la conversation à tout bout de champ quand on  
parlait de partage de contrats à monsieur Trépanier

« Frank, Frank, Frank » est un de vos amis. Et le fait est que bien que vous affirmiez, peut-être avec raison, qu'il a louvoyé dans son témoignage et a affirmé une chose et son contraire, il a tout de même dit devant la Commission ou fait allusion au fait devant la Commission que vous étiez peut-être ou potentiellement derrière ce système. Moi, ce que je veux savoir là, ce sont deux de vos amis là, ce sont deux des amis les plus proches dont on a parlé devant la Commission présentement. Pourquoi? Quelle pourrait être la motivation de monsieur Sauriol, alors que vous n'êtes pas du tout impliqué là-dedans, vous nous l'avez dit, et il doit le savoir parce qu'il prétend ne jamais vous en avoir parlé, quelle est sa motivation de lancer votre nom en pâture aux lions comme ça? Votre idée à vous là, pas ce qu'il a dit, votre idée à vous.

R. Madame la Présidente, ce que je comprends, c'est que vous me demandez une hypothèse...

Q. **[429]** Tout à fait. Allez-y.

R. ... c'est ça, parce que je ne peux pas me mettre dans la tête... je ne peux pas me mettre dans la tête de...

Q. **[430]** Lancez-vous, Monsieur Zampino.

R. ... de monsieur Sauriol. Je n'aime pas spéculer là,

mais...

- Q. **[431]** C'est votre ami, vous le connaissez. Qu'est-ce qui pourrait le motiver à lancer votre nom en pâture aux lions comme ça?
- R. La seule chose que je peux vous répondre, c'est que ces personnes-là sont venues avouer qu'ils ont... qu'ils ont mis sur pied un système qui est fondamentalement frauduleux, frauduleux et je n'ai aucune idée si ces personnes-là ont consulté leurs avocats pour que les avocats leur disent « il faut absolument que vous donniez la paternité de ce système-là à la Ville de Montréal » et c'est peut-être la façon pour eux de s'en sortir. C'est la seule hypothèse que je peux vous soumettre parce que, je répète, moi, je n'ai jamais parlé de partage de contrats avec ces ingénieurs ni avec monsieur Sauriol ou les autres personnes qui ont passé devant la Commission. Alors, c'est ma seule hypothèse.

- Q. **[432]** On peut ajourner pour le lunch.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

---

LA GREFFIÈRE :

Je vous rappelle que vous êtes toujours sous le même serment.

R. Merci.

Me SONIA LeBel :

Q. **[433]** Alors, bonjour, Monsieur Zampino.

R. Bonjour.

Q. **[434]** Ce matin, vous avez fait allusion au fait que dans les renseignements privilégiés qui pouvaient être obtenus par monsieur Trépanier, vous avez pointé monsieur Marcil. Vous avez entendu parler à la Commission du fait que monsieur Marcil était nommé sur certains comités de sélection, c'est exact?

R. Oui, c'est ce que j'ai entendu, oui.

Q. **[435]** O.K. Aviez-vous une influence quelconque ou pouviez-vous influencer la nomination de monsieur Marcil sur les comités de sélection?

R. Non, pas du tout.

Q. **[436]** Étiez-vous en mesure de le faire comme président du comité exécutif?

R. Votre question à savoir si je pouvais influencer directement un membre d'un comité de sélection?

Q. **[437]** Non, si vous étiez en mesure d'influencer la nomination de quelqu'un sur un comité et non pas...

R. Non.

Q. **[438]** ... le membre sur le comité.

R. Non.

Q. **[439]** Qui s'occupe de nommer les gens sur des comités de sélection tels que ceux sur lesquels monsieur Marcil a participé?

R. À ma connaissance, c'est le système... la direction de l'approvisionnement en collaboration avec la direction générale, c'est ma compréhension du processus.

Q. **[440]** O.K. Et jamais vous avez été amené à intervenir sur un tel processus? Et je parle toujours de la nomination de quelqu'un sur un comité de sélection.

R. Non.

Q. **[441]** Quand monsieur...

(14:04:20)

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[442]** Vous dites que vous n'avez jamais tenté là de suggérer des noms pour des membres de comités de sélection?

R. De suggérer des noms?

Q. **[443]** Oui. Que des gens, ça pourrait être intéressant que ceux-là fassent partie des comités de sélection, vous n'avez jamais fait ça.



R. Il y a une fois, une fois, Monsieur Lachance, où j'ai pu parler au directeur général. Je crois que c'était... je ne me rappelle pas quelle année là, deux mille sept (2007), c'était peut-être...

Me SONIA LeBel :

Q. **[444]** Vous parlez de monsieur Léger quand vous parlez du DG?

R. Oui, c'est ça, deux mille sept (2007), deux mille... deux mille huit (2008). Je me rappelle que c'était suite à une présentation que j'avais faite comme président du comité exécutif. Ça se peut que ça pouvait être dans le cadre de la conférence annuelle sur le budget ou à une autre occasion où il y avait la présence de plusieurs sinon pas tous les directeurs d'arrondissement.

Et je me rappelle dans des échanges informels suite à cette présentation, j'avais deux ou trois directeurs d'arrondissement qui m'avaient dit que souvent on a des appels d'offres qui touchent des dossiers impliquant directement au plus haut point les arrondissements et que les services entre autres font rarement appel à des... à des gestionnaires d'arrondissement pour pouvoir juger évidemment de ces propositions qui les touchent directement.

Alors, je me rappelle que suite à cet événement, ce que j'avais dit à ces personnes-là, je ne me rappelle pas exactement qui était là, c'était vraiment informel comme... comme discussion, j'ai dit : « Bien, écoute, je vais faire part de la situation au directeur général. Si vous avez une liste de personnes dans les arrondissements qui désirent faire part de ces comités, bien, soumettez... soumettez-moi la liste et puis lors d'une rencontre avec le directeur général, je vais lui soumettre ». Alors, c'est le souvenir que j'ai. Je pense que c'est à cette occasion-là que j'ai parlé à Claude Léger. Il me semble que c'était Claude Léger quand... Quand je dis le... j'ai dit le DG tantôt, est-ce que ça aurait pu être Robert Abdallah? il me semble que c'était après le départ de Robert Abdallah et que j'ai soumis tout simplement cette liste qu'on m'avait remise à mon bureau, alors sans autre suivi ensuite là.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[445]** Donc, il n'y a pas eu d'autre occasion où vous avez tenté d'influencer, je dirais, le choix d'un membre d'un comité de sélection, notamment favorisant monsieur Marcil? Vous n'avez pas fait ça

non plus?

R. Non. Je n'ai jamais fait ça.

Q. **[446]** À la question 333 qu'on a posée à monsieur Claude Léger, je ne sais pas si on peut mettre le transcript, monsieur Léger nous dit, là je peux le lire :

Bien plus tard, je dirais peut-être vers la fin de deux mille sept (2007), monsieur Zampino me laisse entendre qu'il a une bonne opinion de monsieur Marcil, que c'est quelqu'un de bien, et que ça pourrait être quelqu'un de bien aussi sur le comité de sélection.

C'est ce que monsieur Léger nous a dit. Monsieur Léger a inventé ça, le fait que vous avez suggéré qu'il serait peut-être une bonne personne à mettre sur le comité de sélection?

R. Je me rappelle, honnêtement, pas la discussion que j'aurais pu avoir avec monsieur Léger concernant monsieur Marcil. Je peux vous affirmer que je n'ai jamais demandé à monsieur Marcil de faire partie d'un comité de...

Q. **[447]** Non, non, non, ce n'est pas ça la... ce n'est pas... On parle de monsieur Léger, là.

R. Oui.

- Q. **[448]** Avez-vous déjà suggéré à monsieur Léger, comme le dit monsieur Léger, que Robert Marcil ferait une bonne personne pour le comité de sélection?
- R. Non. Je ne l'ai jamais suggéré à monsieur Léger, à ma connaissance.
- Q. **[449]** Même si monsieur Léger nous dit que vous lui avez suggéré, vous, vous dites que vous ne l'avez jamais fait? On est un peu comme avant-midi, là, il y a une personne qui ment. C'est soit monsieur Léger ou c'est vous.
- R. Mais je vous dis... je vous dis, je n'ai jamais dit à monsieur Léger de nommer monsieur Marcil sur un comité de sélection. On est en deux mille huit (2008), pourquoi... Ma compréhension c'est que monsieur Marcil siégeait déjà sur des comités de sélection. Pourquoi j'aurais demandé à monsieur Léger de nommer monsieur Marcil quand il siégeait déjà, à ma connaissance.
- Q. **[450]** À votre compréhension, vous savez qui siège sur le comité de sélection, vous?
- R. Non, je ne sais pas qu'il siège sur le comité de...
- Q. **[451]** Bien, vous dites, que votre compréhension c'est que Robert Marcil siégeait déjà?
- R. Bien, c'est ce que j'ai appris ici.

Q. **[452]** Non, mais à ce moment-là?

R. Non. À ce moment-là, non. À ce moment-là, je ne m'occupe pas des comités de sélection.

Q. **[453]** Oui, mais là, vous venez de dire : « Ma compréhension c'est qu'il siégeait sur des comités de sélection. » Là on était dans le passé.

R. Oui.

Q. **[454]** Alors, dans le passé, vous savez déjà un peu qui sont les membres des comités de sélection?

R. Non, parce que ça changeait à chaque fois. C'est la façon que le service... La façon que le service faisait ça, c'était...

Q. **[455]** Vous m'avez dit tout à l'heure que c'était impossible que vous suggériez que monsieur Marcil soit nommé parce que, à votre compréhension, vous saviez qu'il l'était déjà parfois membre de comités de sélection. C'est ce que vous m'avez dit. Donc, vous savez qui fait partie des comités de sélection, parfois?

R. Est-ce que j'aurais pu déjà voir son nom dans un sommaire décisionnel, qui sont soumis au comité exécutif?

Q. **[456]** Donc là, c'est devenu possible que vous sachiez un peu les membres des comités de sélection, à ce moment-là? Ce que vous venez de me

dire, vous ouvrez la possibilité?

R. Bien, ce que je vous dis, c'est si je savais que monsieur Marcil aurait pu siéger, je l'aurais vu sur un sommaire décisionnel à quelque part, comme membre d'un comité de sélection, qui ont fait le choix sur un contrat. Mais de règle générale, je ne connais pas qui sont les personnes qui siègent au comité de sélection. Et de toute façon, ce ne sont pas toujours les mêmes personnes. Je sais que la direction générale et le service de l'approvisionnement font une forme de rotation pour choisir les membres des comités de sélection.

Q. **[457]** Mais la quantité élevée de comités de sélection, c'est claire que ça ne peut pas tout le temps être les mêmes personnes.

R. Exactement.

Q. **[458]** Mais là, on est dans la même situation que ce matin. Il y a un témoin qui vient nous dire que vous lui avez suggéré le nom de Robert Marcil pour un comité de sélection, et là vous dites que vous n'avez jamais fait ça.

R. C'est ce que je vous dis.

(14:10:41)

Me SONIA LeBel :

Q. **[459]** Est-ce que le directeur général, monsieur

Léger à l'époque, ou tout autre directeur général de la Ville de Montréal peut, de par ses fonctions officielles, nommer des personnes sur des comités de sélection?

R. Vous parlez du directeur général?

Q. **[460]** Du directeur général. Là je vous parle des fonctions du directeur général. De par ses fonctions officielles, est-ce qu'il est en mesure de pouvoir nommer ou désigner des personnes devant siéger sur certains comités de sélection?

R. Je ne suis pas sûr. Je pense que la façon que ça fonctionne, au niveau de la direction générale et du service de l'approvisionnement, ils se donnent administrativement un encadrement, et c'est cet encadrement qui guide la façon qu'ils nomment des membres au comité de sélection. Alors, je douterais fortement que monsieur Léger lui-même, lui-même s'ingérerait dans ce processus qui est quand même encadré.

Q. **[461]** Monsieur Léger est venu témoigner, effectivement, à l'effet qu'en fin deux mille sept (2007), vous lui auriez dit que c'était quelqu'un de bien, puis il nous dit par la suite, un peu plus loin dans son témoignage, que monsieur Marcil a été nommé plus souvent sur les comités de sélection

suite à votre commentaire. Donc, vous nous dites qu'il n'y a aucun lien entre les deux, entre votre commentaire fait à monsieur Léger à l'effet que monsieur Marcil était quelqu'un de bien sur les comités de sélection, et le fait qu'il aurait été nommé plus souvent sur certains comités? Il n'y a aucun lien à faire là?

R. Moi je ne peux pas faire de lien, parce que je n'ai pas demandé à monsieur Léger de nommer monsieur Marcil sur ce comité de sélection, sur les comités de sélection. Je vous ai dit que j'avais déjà eu une discussion avec certains directeurs d'arrondissement. Là, ce que j'ignore, est-ce que, dans cette liste que j'aurais soumise à monsieur Léger, est-ce que le nom de monsieur Marcil était là? Je doute, parce que l'intervention qu'on me faisait... l'intervention qu'on me faisait traitait directement de gestionnaires d'arrondissement, puis monsieur Marcil n'était pas un directeur, un gestionnaire d'arrondissement, mais plutôt à la ville centre.

Q. **[462]** O.K. Vous avez suivi le témoignage de monsieur Trépanier aussi, j'imagine. Vous vous souvenez que monsieur Trépanier, lorsqu'il a été confronté à ses registres d'appels téléphoniques



avec monsieur Marcil, il a concédé qu'il pouvait lui téléphoner pour obtenir parfois de l'information. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi?

R. C'est ce que j'ai compris de la part du témoignage de monsieur Trépanier.

Q. **[463]** C'est ce qui vous faisait dire, ce matin, qu'un des points d'information qui pouvaient être utiles aux ingénieurs était peut-être monsieur Marcil, à l'intérieur des fonctionnaires. C'est exact?

R. Oui. Sur la base de certaines informations qu'il pouvait lui remettre, là.

Q. **[464]** Vous êtes d'accord avec moi que les comités de sélection, justement, quand on parle du processus d'octroi, entre autres, des contrats d'ingénierie, de surveillance ou des travaux des firmes d'ingénieurs, le comité de sélection, pour le processus de qualification, c'est un bon endroit pour influencer, s'il y a de l'influence à y avoir? C'est un point de vulnérabilité, si on veut.

R. Oui, mais c'est quand même des comités de sélection où siègent plusieurs personnes, là. Ce n'est pas... Ce n'est pas juste une personne, là.

Q. **[465]** Non mais il pourrait y avoir intérêt à y

avoir, pour les ingénieurs, avoir quelqu'un, un homme à l'intérieur, si on veut.

R. Bien, j'imagine. Vous demandez de faire une hypothèse...

Q. **[466]** Mais, selon votre expérience de l'organisation de la Ville de Montréal, on essaie de voir, O.K.?

R. Oui.

Q. **[467]** Il y a manifestement un système qui s'est mis en place, et il y a manifestement de l'information qui provenait de l'intérieur de la Ville de Montréal. Elle ne vient pas de vous, elle ne vient pas de votre cabinet, selon vos affirmations de ce matin.

R. Hum, hum.

Q. **[468]** Elle peut potentiellement venir de monsieur Marcil. Donc, dans le cadre de la Commission, comme on examine les points de vulnérabilité également, est-ce que vous êtes d'accord avec moi que d'avoir quelqu'un à l'intérieur de comités de sélection, ce n'est toujours bien pas inutile, quand on souhaite mettre en place ce genre de cartel-là, ou influencer, ou obtenir de l'information?

R. Moi je dirais que c'est extrêmement utile, surtout dans un contexte où on n'a pas un cartel. Mais

comme je vous dis, dans la mesure où les bureaux d'ingénieurs décident, dans le fond, de se donner un stratagème ou un cartel, je vous le répète, ils n'ont pas besoin de personne au comité de sélection, selon la façon que j'ai appris qu'ils ont fonctionné, pour arriver à leurs fins.

Q. **[469]** Mais on peut dire que trop fort casse pas, là. S'ils peuvent avoir, en plus, quelqu'un à l'intérieur, comme l'a mentionné monsieur Trépanier, de par son témoignage, c'est quand même un point de vulnérabilité. Ce n'est pas inutile d'avoir ça à l'ingénieur d'un comité de sélection.

R. Oui. Mais ce que j'ai compris dans le... Ce que j'ai obtenu dans les témoignages, c'est que l'information la plus intéressante que pouvaient avoir les ingénieurs de la part de monsieur Marcil, c'était plutôt une liste des travaux à venir. C'est ce que j'ai compris que monsieur Marcil aurait pu donner. Alors, c'est plus à ce niveau-là qu'ils pouvaient avoir un intérêt, s'ils voulaient savoir d'avance qu'est-ce qui s'en venait, et non pas le comité de sélection proprement dit, là.

Q. **[470]** O.K. Quelles étaient, vous, vos interventions ou vos relations avec monsieur Robert Marcil qui était, à cette époque-là, dans ces années-là,

directeur du service de la réalisation des travaux, donc ce qu'on appelle, nous, les travaux publics, la voirie, pour vulgariser un peu. Quelles étaient vos relations avec cet individu-là, en tant que président du comité exécutif?

R. Moi personnellement, en tant que président du comité exécutif, tout le dossier des infrastructures ne relevait pas de mes fonctions politiques. Alors, c'était des fonctions qui relevaient du membre du comité exécutif attribué aux infrastructures. Il y en a eu deux, je pense, sur les deux périodes, en deux mille un (2001) et deux mille huit (2008). Il y avait Claude Dauphin dans le premier mandat, et... Bien, en partie, il y avait Alan De Sousa, il y avait Claude Dauphin dans le premier mandat, et il y avait monsieur Sammy Forcillo dans le deuxième mandat.

Alors ces personnes-là, normalement, ont un lien beaucoup plus direct avec ces membres du comité exécutif. Moi personnellement, je n'ai aucun rapport avec monsieur Marcil. Je peux vous dire qu'au comité exécutif, j'ai pu voir monsieur Marcil au moment de la présentation de grands dossiers, au maximum, je dirais, pas plus que trois ou quatre fois, du temps que j'étais à la Ville de Montréal.

Je n'ai jamais rencontré monsieur Marcil en dehors d'une présentation du comité exécutif. Monsieur Marcil n'est jamais venu à mon bureau et je n'ai jamais rencontré monsieur Marcil à l'extérieur de mon bureau non plus. Alors, je n'avais absolument aucune relation avec monsieur Marcil.

Me SONIA LeBel :

Est-ce que vous nous montrer, à l'onglet 3, Madame Blanchette, s'il vous plaît, la page 10.

Q. **[471]** Je vais vous montrer un extrait de votre agenda, qui a été produit sous la cote 57P-617, lors du témoignage de monsieur Trépanier, l'agenda qui a été obtenu par la Commission. Monsieur Trépanier n'a pas nié l'existence de cette rencontre entre vous, lui-même et Robert Marcil au Pacini. Donc, j'imagine que vous avez dû payer vous-même. Et a été quand même bien en peine, par contre, de nous donner l'objet de cette rencontre-là. Et je vous avoue que je suis un peu troublée de voir une rencontre entre le directeur des services de la réalisation des travaux, que vous n'êtes pas supposé de rencontrer, le président du comité exécutif et le directeur du financement d'Union Montréal, de façon officieuse, à cette date-là, parce qu'on est après deux mille six (2006), après

son congédiement.

Alors, expliquez-moi quelle est la raison d'être de cette rencontre-là entre trois individus qui, à moins d'adopter la théorie de monsieur Léger ou la théorie du fait que vous influencez monsieur Marcil sur les comités de sélection, bien, je suis bien en peine de voir une explication. Alors, peut-être pour simplifier, parce que vous allez me le demander, quel était l'objet de cette rencontre?

R. Je ne peux pas vous dire quel était l'objet de cette rencontre parce qu'à mon souvenir, cette rencontre, qui apparaît à mon agenda, n'a jamais existé. Je vous répète et je vous le dis clairement, je n'ai jamais, jamais rencontré monsieur Marcil ni à mon bureau ni à l'extérieur de mon bureau. Je l'ai rencontré dans le cadre officiel au comité exécutif à certaines occasions où il venait faire des présentations au comité exécutif. C'est le genre d'inscription à mon agenda qui... qui m'intrigue. Qui m'intrigue parce que je n'ai jamais rencontré ces personnes-là, je ne vois pas pourquoi j'ai cette inscription à mon agenda. J'ai aussi écouté attentivement le témoignage de monsieur Trépanier, quand il a été posé des questions sur le Pacini, pour finir par dire que...

Pacini, d'abord, même monsieur Trépanier...  
Normalement, on est capable de juger un agenda, comme je vous dis, je n'ai pas l'entièreté de mon agenda, en fonction des habitudes de certaines personnes. Je connais mes habitudes et vous voyez, dans mon agenda, que parfois je vois... je peux aller au restaurant Pacini pour un petit-déjeuner, une rencontre de trente (30) minutes, soit en fin de journée ou en début de journée. Je ne connais pas les habitudes de monsieur Marcil, alors je ne peux pas juger par ça si cette inscription est véridique. Mais ce que je vous dis également c'est que, connaissant aussi les habitudes d'une autre personne que je connais, qui est Bernard Trépanier, je ne vois... je n'y vais jamais, à un Pacini, avec monsieur Trépanier.

(14:20:50)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[472]** Qu'est-ce que vous feriez chez Pacini en fin de journée?

R. Je ne peux pas répondre à cette question. Je n'ai pas rencontré monsieur Marcil et monsieur Trépanier chez un Pacini.

Me SONIA LeBel :

Q. **[473]** Alors, vous nous dites que cette rencontre-

là, qui apparaît à votre agenda, du dix-neuf (19) février deux mille huit (2008), pour une rencontre à seize heures trente (16 h 30), au Pacini, n'a jamais eu lieu?

R. C'est ce que je vous dis. Je suis sûr à cent pour cent (100 %).

Q. **[474]** Est-ce qu'une telle rencontre ferait du sens autrement si elle avait eu lieu?

R. Non. Parce que je n'avais aucune raison de voir monsieur Marcil.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[475]** Quel est le mystère qui explique que ceci est inscrit à votre agenda?

R. Bien, le mystère de... je pense que j'avais fait le commentaire il y a quelques jours...

Q. **[476]** On a falsifié votre agenda?

R. Monsieur le Commissaire, là, je n'ai pas accusé la Commission d'avoir falsifié l'agenda. Ce que je vous dis c'est que c'est depuis deux mille neuf (2009) et deux mille dix (2010) et dernièrement qu'on a demandé l'entièreté de mon agenda. Il y a des inscriptions...

Q. **[477]** Qu'est-ce qui peut expliquer que votre adjointe administrative ait inscrit ceci à votre agenda?



R. Pardon?

Q. **[478]** Qu'est-ce qui peut expliquer que votre adjointe administrative a inscrit cette rencontre-là à votre agenda?

R. Je ne sais pas combien de personnes ont eu accès à mon agenda depuis mon départ. Et mon adjointe a également quitté en même temps que moi.

Q. **[479]** Là, c'est toujours votre hypothèque que votre agenda a été falsifié. Alors, si on fait l'hypothèse qu'il n'a pas été falsifié, qu'est-ce qui peut expliquer que votre adjointe administrative ait inscrit cette rencontre-là?

R. Je ne peux pas répondre si c'est mon adjointe qui a fait cette inscription-là. Moi, je n'ai pas participé à cette rencontre. Je le sais pertinemment. Je ne sais pas si...

Q. **[480]** Je cherche le mystère de l'inscription à cet agenda, si la rencontre a... Pour que quelqu'un écrive ceci à son agenda, c'est parce qu'elle a eu lieu.

R. Maître Lachance, j'aimerais bien, mais je ne peux pas spéculer sur le mystère de l'inscription. Je ne sais pas si, dans le témoignage de monsieur Marcil vous lui avez demandé s'il a participé à cette rencontre. Mais... je le sais pas. Alors, je n'ai

pas cette partie de l'information.

Me SONIA LeBel :

Q. **[481]** Monsieur Léger a témoigné le onze (11) mars deux mille treize (2013) aux pages 142 et 144 qu'en deux mille huit (2008), à deux reprises, vous lui auriez demandé d'intervenir dans un dossier auprès d'un comité de sélection. Et je cite. C'est monsieur Léger qui parle.

R. [...] je ne sais pas si c'est parce que ça ne marchait pas à son goût ou que les critères étaient trop efficaces puis que monsieur Marcil n'était pas capable de faire ce qu'il devait faire, j'en ai aucune idée, je ne vais pas spéculer sur les raisons - mais monsieur Zampino, dans une réunion statutaire me glisse une feuille. Sur la feuille, il y a le nom d'un projet puis il y a des noms de firmes. Puis il n'y a pas eu beaucoup de mots d'échangés, je ne pourrais même pas me rappeler les paroles, c'est des souvenirs qui sont enfouis très profondément, là, mais je comprends qu'il me demande

d'intervenir auprès d'un comité de sélection, je suis tétanisé par cette demande. J'ai pris le papier. Je ne suis jamais intervenu, je l'ai détruit.

Un peu plus loin, monsieur Léger rajoute qu'il n'a, par contre, senti aucune pression de votre part.

C'est exact. Mais il nous dit :

Le sentiment que j'ai aujourd'hui, là, c'est que monsieur Zampino cherchait à connaître mes limites, puis quand il les a trouvées, bien, il m'a contourné pour faire tout le reste.

Compte tenu du témoignage de monsieur Léger et ce qu'il a affirmé devant la Commission, vous nous dites que le fait qu'il y ait à votre agenda le dix-neuf (19) février deux mille huit (2008) une rencontre entre vous, Bernard Trépanier et monsieur Marcil, est un malheureux hasard, si vous voulez?

R. Si la question, c'est sur la véracité de cette rencontre, je vous dis que, moi, je n'ai pas participé à une rencontre avec monsieur Marcil et monsieur Trépanier, jamais. Si c'est ça votre question.

Q. **[482]** Et qu'on ne peut pas l'inscrire dans la

poursuite du témoignage de monsieur Léger comme étant un moyen pour vous d'accéder directement à monsieur Marcil pour l'influencer sur les comités de sélection, c'est hors de question?

R. Pas du tout. Moi, je n'ai ni jamais demandé à monsieur Léger de proposer monsieur Marcil à un comité de sélection. Et je n'ai jamais rencontré monsieur Marcil en dehors de ces trois ou quatre rencontres que j'ai eues au comité exécutif.

Q. **[483]** Donc, si on quitte cette information-là quelques instants, qui se trouve à votre agenda, et qu'on revient à l'essence des propos de monsieur Léger qui prétend qu'en deux mille huit (2008), qui affirme devant la Commission qu'en deux mille huit (2008), à deux reprises, pas une seule, deux reprises, vous lui avez glissé un papier avec des noms de firmes d'ingénieurs en rapport avec un comité de sélection, est-ce que ça aussi c'est inexact?

R. Je peux vous dire exactement qu'est-ce qu'il en est sur cette histoire.

Q. **[484]** Allez-y!

R. Oui. Moi, j'avais assisté à un événement. Là, je ne me rappelle pas quel. C'était une activité de financement où je rencontre quelques personnes qui

m'avaient dit qui venaient de soumissionner sur un projet à la Ville de Montréal et qu'un des soumissionnaires était disqualifié. Je ne me rappelle pas le nom du soumissionnaire. Je n'ai pas porté beaucoup d'attention à la soirée même. J'ai demandé : « Donnez-moi les informations. » Parce qu'il prétendait qu'il a été disqualifié injustement par le comité de sélection en question.

À ma connaissance, je ne suis pas sûr que c'était un projet standard de services professionnels. Je ne sais pas si c'était sur un autre dossier. Ça touchait des services professionnels. Mais je ne me rappelle pas si c'était dans le cadre des services standards pour les infrastructures. Alors, moi, j'ai tout simplement... On m'a remis ce papier le soir de cet événement. Alors, je l'ai repris avec moi. Je rencontrais, je crois, monsieur Léger le lendemain matin, le lendemain matin. C'était un document qui a été réécrit par moi, parce que c'était, d'une part, de... bien assez illisible, là. Alors je l'ai réécrit moi-même à la maison avant de lui retourner. Il a raison quand il dit...

Q. **[485]** Qu'est-ce qui était écrit sur la feuille?  
Qu'est-ce que vous avez retranscrit sur cette

feuille-là exactement comme informations?

R. Moi, j'ai tout simplement demandé, quand la personne me dit qu'il a été disqualifié injustement, il me faisait une liste, il me faisait une liste des, si je ne me trompe pas, des firmes qui avaient été qualifiées ou qui ont eu le pointage, et le nom de la firme qui n'avait pas eu le pointage nécessaire...

Q. **[486]** Et le nom du projet associé à ça?

R. Oui, je pense qu'il y avait un numéro de projet. Je pense.

Q. **[487]** O.K.?

R. Je pense. Je ne me rappelle pas s'il y avait un nom de projet. Je pense qu'il y avait un numéro de projet. C'est ce que je me souviens.

Q. **[488]** Qui est la personne qui vous a fait part de ces informations-là?

R. Je ne me rappelle pas. Je ne me rappelle pas. Ça date quand même de cinq, six ans. J'ai été dans un...

Q. **[489]** Cinq, six ans à partir d'aujourd'hui, juste pour qu'on se situe, ou à partir du moment où vous avez quitté?

R. Bien, c'était en deux mille... À partir d'aujourd'hui, là. Oui, on parle peut-être deux

mille sept (2007), là. Deux mille...

Q. **[490]** Deux mille sept (2007), deux mille huit (2008)?

R. Deux mille sept (2007), deux mille huit (2008).

Q. **[491]** O.K.?

R. Je ne me souviens pas. C'est sûr que ce n'est pas quelqu'un qui est venu à mon bureau, puis je peux vous dire exactement c'était un tel. C'était dans le cadre d'une activité quelconque, on fait ça, évidemment, assez rapidement. Quelqu'un se plaint de quelque chose, on me donne le document. J'ai dit je vais aller aux sources.

Alors, moi je réécris ça, je donne ça à monsieur Léger, juste pour lui demander. Il n'y avait effectivement pas beaucoup de mots d'échangés, on était... On était en réunion, juste avant le comité exécutif, je crois, et je lui donne le document. Et puis, « Vérifie si effectivement cette personne a raison de se plaindre du résultat du comité de sélection. » Et moi je n'ai jamais rappelé monsieur Léger, je ne sais pas...

Normalement, quand les gens nous demandent des choses comme ça, on sait que c'est très sensible, alors moi je peux bien dire, « Donne-moi l'information, on va soumettre ça à qui de droit »,

mais normalement ils ont leur réponse officielle même avant que je leur réponde. Je ne veux pas leur donner l'espoir qu'on peut faire quoi que ce soit.

Je me rappelle d'avoir donné ça une fois à monsieur Léger. J'ai compris dans le témoignage que ça a été à deux reprises. Est-ce que c'était le même, la même demande une deuxième fois? Mais il a raison de dire qu'il n'y a pas beaucoup de discussions qui ont eu lieu, et jamais, jamais je n'ai osé demander à monsieur Léger d'intervenir pour changer une décision, là. Ce n'est pas... Ce n'est pas mes façons de faire, et ce n'est pas mon style. Alors c'est ça qui est arrivé, là.

Q. **[492]** Mais, Monsieur Zampino, aidez-moi à comprendre, là. Ce que vous nous racontez comme version de l'événement cet après-midi, je pense que c'est tout à fait adéquat. Alors, pour quelle raison monsieur Léger se serait senti tétanisé par votre demande? Êtes-vous si effrayant quand vous demandez un service?

R. Je ne pense pas que je suis effrayant. Alors, est-ce qu'il a senti ça parce que c'était la première fois que je faisais ça avec monsieur Léger? Mais c'était... Écoutez, là, c'était... C'était limpide. Moi je lui donne un morceau de papier, je lui dis,



« Peux-tu vérifier si effectivement il y a eu une erreur dans la façon que des personnes ont été jugées à un comité? » Il semblait y avoir un droit qui a été brimé, ou quelconque. Alors je le soumetts.

Alors si la réponse, finalement, il n'y a pas de suite, bien, il n'y a pas de suite. Mais est-ce qu'il a réagi comme ça parce que c'était la première fois que je faisais ça? Normalement, si je suis quelqu'un qui s'ingère dans ce genre de dossier, j'imagine que monsieur Léger vous aurait dit, « Bien écoutez, là, j'avais ça à toutes les semaines avec monsieur Zampino, et puis il faisait ça avec tous les fonctionnaires. »

Q. **[493]** Bien, justement, ça m'intrigue encore plus, Monsieur Zampino. Je comprends qu'en deux mille huit (2008), ça fait à peu près deux ans que monsieur Léger est en poste, il est arrivé vers deux mille six (2006), on a parlé de votre souper avec lui et monsieur Sauriol la semaine dernière, c'est exact?

R. Oui.

Q. **[494]** Donc, en deux mille huit (2008), ça fait à peu près deux ans. C'est la première... Donc, il travaille avec vous sur une base régulière, on a

compris qu'à tous les lundis vous avez une réunion avec lui et le maire pour préparer le comité exécutif, c'est exact?

R. Oui. Oui.

Q. **[495]** O.K., d'accord. Est-ce que vous avez des bonnes relations, somme toute, avec monsieur Léger, pendant son...

R. Absolument.

Q. **[496]** ... son passage comme DG?

R. Absolument. Des excellentes relations.

Q. **[497]** Il n'a jamais été témoin, de votre part, de demandes inappropriées à qui que ce soit?

R. À ma connaissance, non.

Q. **[498]** D'interventions inappropriées dans un dossier avec qui que ce soit?

R. Exactement.

Q. **[499]** O.K. Donc, après deux ans de travail en... J'allais dire close proximity, mais en proximité avec vous, tous les lundis il travaille avec vous, et la première fois que vous lui faites une demande, une telle demande, il saute rapidement aux conclusions, il est tétanisé, puis la première option qui lui vient à l'esprit, c'est, « Oh my God! Le président du comité exécutif me demande d'intervenir sur un comité de sélection. » Ça ne

devrait peut-être pas plus être la réaction inverse quand il y a un lien de confiance, comme ça, entre vous deux?

R. Je ne peux pas... écoutez, c'est monsieur Léger qui a témoigné à la Commission, ce n'est pas moi, alors c'était son sentiment. Moi, j'ai tout simplement remis un document, peu de mots d'échangés, moi, je n'avais pas à mettre aucune influence. Si je voulais absolument mettre l'influence, bien, j'aurais été très directif avec monsieur Léger : « Monsieur Léger, voici la situation, on aimerait que vous interveniez pour qu'on puisse régulariser ces situations. » Ce n'est pas ça que j'ai fait, je n'ai jamais fait ça. Je pense que lui peut... il a affirmé durant tout le temps qu'on était ensemble que je n'ai jamais fait ça. Quelqu'un me donne un document pour me dire qu'il était lésé dans un processus et je demande tout simplement une vérification. Puis, règle générale... règle générale, moi, je sais que ces processus-là sont quand même très bien encadrés. Et je savais très bien qu'on allait répondre à la personne que le processus a été fait correctement.

Moi, je n'arrivais pas là avec un espoir de donner gain de cause à cette personne. C'est la

première fois que je l'ai fait, je ne l'ai jamais refait parce que je n'ai pas eu ce genre de demande. Puis quand j'ai mentionné, tantôt, que... en parlant de que ce soit des ingénieurs ou d'autres personnes, que je ne voulais pas voir de parade dans mon bureau, c'était justement pour éviter ce genre de chose. Moi, je ne veux pas être pris avec toutes sortes de demandes où les gens se plaignent soit d'un processus, ils n'ont pas gain de cause via un fonctionnaire, et caetera, et là je suis porté à chaque fois de donner des informations à mes fonctionnaires pour essayer de... de tenter d'obtenir de l'information. Eux ont d'autre chose à faire, moi aussi. Je l'ai fait cette fois-là sans aucune autre intervention puis je n'ai pas mis de la pression puis je n'ai pas demandé à monsieur Léger non plus, un mois plus tard, ou deux mois plus tard, où est-ce qu'est le dossier. Et je n'en ai plus entendu parler. Alors, j'imagine que... j'imagine que la personne qui s'est plainte a avalé sa pilule et a vu que, bon, j'en ai parlé... il m'a en parlé puis... puis...

Q. [500] Vous ne connaissez pas l'aboutissement de ça?

R. Non, je ne connais pas l'aboutissement de ça.

Q. [501] Donc, on a fait, encore une fois, un grand

détour, là, mais question était fort simple finalement puis je vais la répéter. Après avoir travaillé en étroite collaboration, pendant plus de deux ans, avec monsieur Léger et le maire à préparer, à tous les lundis, des comités exécutifs qui ont lieu le mercredi, de n'avoir donné aucun signe, aucune apparence, aucun élément d'être inapproprié ou de faire de l'influence ou même d'avoir donné de l'information à un cartel d'ingénieurs, c'est une mauvaise interprétation de la part de monsieur Léger que le fait que vous lui donniez de telles informations, lui passiez un tel papier pour la première fois, là, que ça soit par rapport à de l'influence sur un comité de sélection, c'est de la mauvaise interprétation de sa part, c'est ce que vous dites?

R. Je pense qu'il a très mal réagi. Je pense qu'il a carrément très mal réagi à une demande extrêmement simple sans avoir voulu que Claude Léger intervienne quoi que ce soit. C'est une chose aller chercher une information, c'est une autre chose aller intervenir dans un dossier. Est-ce que le fait que monsieur Léger dit : « Il a eu tellement peu de paroles qui se sont échangées », est-ce que c'était une mauvaise compréhension de la démarche

que j'essayais de faire? Je ne sais pas. Mais je n'ai pas donné de suivi à ce dossier parce qu'une fois que j'ai donné ça à Claude Léger, le dossier suit son cours et puis j'imagine qu'il a été mort rapide. Bien, pas juste mort, là, j'ai compris... j'ai compris qu'il a déchiré le papier, puis tant mieux. Tant mieux.

Q. **[502]** Malgré le peu de mots que vous avez échangés en lui glissant le papier comportant des noms de firmes d'ingénierie, quel a été l'objet de votre demande, comment vous lui avez formulé ça, à monsieur Léger? Comment il a pu se tromper comme ça?

R. Bien...

Q. **[503]** Qu'est-ce que vous lui avez demandé en lui glissant le papier?

R. Je lui ai tout simplement dit, je le répète, que j'ai eu une demande de quelqu'un qui m'a dit qu'il a été injustement évalué dans un comité de sélection, il avait une proposition... une proposition qui devait passer le cap du soixante-dix pour cent (70 %) technique et... facilement, et il ne comprenait pas pourquoi qu'on l'a disqualifié sur la base... sur la base technique. Alors, il était tellement sûr d'avoir été lésé dans cette

démarche, alors je ne sais pas si...

Q. **[504]** Est-ce que vous dites tout ça à monsieur Léger? Parce que l'essence de ma question est la suivante.

R. Oui.

Q. **[505]** Ça, vous m'expliquez ce que la personne...

R. Ce qui s'est passé, oui.

Q. **[506]** ... vous dit, ce qui s'est passé?

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[507]** C'est qui cette personne-là?

R. Je ne me rappelle pas, Madame, qui était cette personne.

Me SONIA LeBel :

Q. **[508]** Encore une fois, on fait un détour. Ma question, elle est très simple. Je comprends le contexte que vous nous avez expliqué. Je comprends la conversation que vous avez...

R. Oui.

Q. **[509]** ... avec cette personne inconnue, parce qu'on ne se rappelle plus de son nom. Je comprends tout ça. Je comprends que vous avez transféré le bout de papier, que vous l'avez retranscrit. Moi, ce que je demande, c'est : Quand vous glissez le papier à monsieur Léger, quels sont les mots que vous lui dites à lui? Parce que si vous lui avez dit tout

ça, comme vous venez de nous le dire, là, je ne comprends pas comment il fait une mauvaise interprétation.

R. Il a raison, il a raison, très peu de mots.

Q. **[510]** Alors quels sont ces très peu de mots-là?

R. Je donne un document à monsieur Léger. Je dis :

« Claude, il y a quelqu'un que j'ai vu avant-hier, ou hier -je ne me rappelle pas qu'est-ce que j'ai dit- et puis voici, c'est un appel d'offres, cette personne dit qu'il a été disqualifié injustement, injustement, est-ce qu'on peut aller vérifier si, effectivement, il a été lésé, et cetera. »

Q. **[511]** Et ce sont ces paroles-là qui ont tétanisé monsieur Léger et qu'il a interprétées comme une demande de votre part de faire une intervention inappropriée, parce qu'il l'a dit, là, la façon dont il a interprété, auprès d'un comité de sélection? C'est ces paroles-là qui lui ont fait faire cette interprétation-là?

R. Écoutez, si monsieur Léger a été tétanisé par ça, bien, il a la peau mince. C'est juste ça que je peux vous dire. Parce que, moi, je ne lui ai pas demandé d'intervenir, je ne lui ai pas demandé de s'ingérer dans quoi que ce soit. Et lui non plus, lui non plus ne s'ingère pas dans des dossiers



semblables. C'est quand même assez encadré avec le Service d'approvisionnement et toutes ces règles administratives entourant les octrois de contrats.

Q. **[512]** Est-ce que vous êtes en train de nous dire, Monsieur Zampino, que, dans les règles... je n'allais pas dire actuelles, mais dans les règles qui étaient en vigueur dans ces années-là, une personne mal intentionnée, naturellement, ne peut pas se servir, ne peut pas contourner les règles, ne peut pas se servir des comités de sélection comme porte d'entrée pour influencer à mauvais aloi l'octroi d'un contrat? Et on parle toujours d'une personne mal intentionnée. Je ne parle pas de quelqu'un qui suit les règles à la lettre.

R. Est-ce que vous parlez de personne -je n'ai pas compris la question- à l'intérieur des comités?

Q. **[513]** Encore une fois, je vous demande de faire une hypothèse. O.K.

R. Oui.

Q. **[514]** Je comprends que vous êtes mal à l'aise avec ça. Mais en fonction des règles que vous connaissez si bien, qui étaient, et qui sont probablement toujours en vigueur, qui étaient en vigueur à cette époque à la Ville de Montréal, parce que vous nous parlez souvent « il y a un processus, il y a un

processus, il y a un processus », bien, c'est sûr qu'il y a un processus, mais il y a des fraudeurs, puis il y a des gens qui font de la collusion, puis il y a des gens qui font de la corruption aussi, et, ça, habituellement, c'est pour contrecarrer, modifier, influencer, détourner, à tout le moins ne pas suivre le processus. O.K. On est d'accord avec cette base de discussion-là?

R. Hum, hum.

Q. **[515]** Parfait. Donc, laissez le processus de côté quelques secondes, là...

R. Oui.

Q. **[516]** ... êtes-vous en train de me dire que, avec des personnes malintentionnées, il est impossible justement de contrecarrer ce processus-là, de le contourner, de le modifier ou de l'influencer? Parce que vous nous ramenez toujours au processus. Je suis d'accord...

R. Oui.

Q. **[517]** ... quand on le suit.

R. Hum, hum.

Q. **[518]** Donc, le comité de sélection, vous êtes d'accord avec moi, que c'est un point où on peut justement exercer ce type d'influence là si on le désire?

- R. Est-ce qu'on peut le contrecarrer pour l'influencer? La réponse est oui. Mais ça prendra la complicité de plusieurs personnes. C'est ça que je vous dis.
- Q. **[519]** Tout à fait. Mais c'est possible?
- R. Oui.
- Q. **[520]** Parce que vous nous ramenez toujours au processus. Donc ce n'est pas...
- R. Oui.
- Q. **[521]** ... impossible?
- R. Ce n'est pas impossible, mais ça prendra la complicité de plusieurs personnes. Les comités de sélection, c'est souvent cinq, six personnes. Et ça prend la complicité d'autres personnes. Alors, c'est dans ce sens-là que je vous dis, c'est presque impossible à faire. C'est ça que je vous dis. T'sais, on a parlé de...
- Q. **[522]** Alors, pour quelle raison ce matin quand je vous ai demandé qui était la personne à l'intérieur de la Ville de Montréal qui pourrait être susceptible de donner des informations à monsieur Trépanier qui pouvaient valoir la peine pour les ingénieurs de payer deux cent mille dollars (200 000 \$), vous avez parlé des fonctionnaires et ensuite vous avez parlé de monsieur Marcil.

Pourquoi monsieur Marcil vous est venu à l'esprit comme ça? Quel est son pouvoir à monsieur Marcil? Pourquoi il vaut si cher?

R. Moi, ce que j'ai compris, et c'est sur la base de témoignages, parce que, si vous me permettez, si vous me permettez...

Q. **[523]** Tout à fait.

R. ... c'est que monsieur Marcil, on allègue qu'il donnait de l'information d'avance à monsieur Trépanier sur des contrats qui devaient s'en venir dans les prochaines semaines. Une autre partie des informations qu'il donnait, selon ma lecture des témoignages, c'est qu'il annonçait les gagnants desdits comités de sélection. En soi, annoncer le gagnant d'un comité de sélection n'est pas une information privilégiée. Ce que j'ai compris, ça permettait à monsieur Trépanier d'être le porteur de bonnes nouvelles auprès des firmes d'ingénieurs. Mais c'est...

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[524]** Mais en quoi est-ce que cette information-là est une information que devrait avoir, pour répandre la bonne nouvelle auprès des firmes d'ingénieurs? C'est quoi son rôle à monsieur Trépanier? Pourquoi monsieur Trépanier ferait ça?

- R. Mais, je n'ai pas dit qu'il devrait avoir cette information.
- Q. **[525]** Mais, vous dites « en soi, ça n'a absolument rien d'irréprochable ou de répréhensible plutôt puisque...
- R. Non.
- Q. **[526]** ... que ça permettait à monsieur Trépanier d'annoncer la bonne nouvelle aux firmes de génie-conseil ». Quelle est le rôle de monsieur Trépanier? Quelles sont les connaissances de monsieur Trépanier pour agir de cette façon-là?
- R. Il n'en a pas de connaissance, mais...
- Q. **[527]** Il n'en a pas. Alors, donc il n'avait aucune raison. Pourquoi monsieur Trépanier pourrait-il répandre cette bonne nouvelle-là?
- R. Vous avez raison, il n'aurait pas dû avoir cette information. Mais, ce que j'essayais de dire, c'est que ce n'est pas cette information-là qui ferait en sorte qu'on allait influencer un processus. Là on est à la fin du processus et on annonce un gagnant. Je suis d'accord avec vous à cent pour cent (100 %), Madame la Présidente, qu'il n'aurait pas dû avoir cette information. Ça, je ne mets pas ça en doute. Mais la question m'a été posée : c'est quoi... ce sont quoi les informations que pouvait

donner monsieur Marcil qui auraient pu contribuer à alimenter ce système qui... qui existait.

Un comité de sélection en soi ne peut pas donner d'information. Et de penser, de penser que monsieur Marcil pouvait se servir de son rôle au comité de sélection pour influencer quoi que ce soit, c'est... dans le fond, c'est de marginaliser la compétence et même l'intégrité des autres membres du comité de sélection qui siègent au même titre, au même titre que lui là.

Moi, je ne vois pas, peu importe la personne, que ce soit monsieur Marcil ou une autre personne, quand on est dans un comité de sélection, j'imagine que les quatre ou cinq individus, hommes et femmes qui sont là doivent, sur la base des critères qui leur sont soumis, faire ses analyses. Alors, même si monsieur Marcil est là, t'sais, à moins que vous me dites que tout le monde était de complicité dans ces comités de sélection, mais ce n'est pas le cas.

Alors, c'est pour ça que je répète ce que j'ai mentionné tantôt. Dans la mesure où les bureaux d'ingénieurs décident de mettre sur place un stratagème de partage de contrats, ce n'est pas le comité de sélection qui va être l'outil, l'outil

nécessaire ou l'outil de prédilection pour arriver à leur fin là. Ils vous l'ont dit clairement.

(14:44:49)

Me SONIA LeBel :

Q. **[528]** C'est quoi l'outil de prédilection pour arriver à leur fin?

R. Bien, c'était leur système à eux, dans la mesure où ils avaient des consortiums, ce que je comprends de leur témoignage, où ces consortiums-là avec les grandes firmes allaient se qualifier facilement parce que j'imagine quand on a un Dessau, quand on a un SNC, quand on a un CIMA+, ce sont des grands bureaux qui sont capables d'obtenir... d'obtenir le taux de passage technique. Et là j'entends par leur témoignage qu'il y avait des... ensuite pour la partie monétaire, des soumissions de complaisance, vous n'avez pas besoin... vous pouvez mettre...

Q. **[529]** Donc, encore une fois...

R. ... vous pouvez mettre des enfants d'école au comité de sélection, puis ils vont le déjouer complètement.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[530]** Et une personne qui est influente et une personne qui a une grande connaissance et une personne qui a le pouvoir de faire augmenter les

cotes ou de baisser les cotes selon la commande et... voilà! Vous avez à ce moment-là un comité de sélection qui... avec une personne qui a plus de pouvoir que d'autres et qui peut changer la donne.

R. Là je ne suis pas sûr que je comprends de qui vous parlez là.

Q. **[531]** Je ne nomme pas personne.

R. Hum, hum.

Q. **[532]** Je parle de façon générale.

R. Oui.

Q. **[533]** Si vous avez une personne qui est nommée sur un comité de sélection avec, vous dites... c'est vous qui dites « avec n'importe qui sur le comité de sélection » parce que les contrats seraient arrangés d'avance, vous n'avez pas besoin du comité de sélection. Alors, moi, je vous dis si en plus, n'est-ce pas, si vous avez monsieur et madame tout le monde qui sont sur les comités de sélection, mais une personne qui s'y connaît bien, cette personne-là peut faire changer la donne.

R. Et comment cette personne-là peut faire changer la donne? La donne, il ne...

Q. **[534]** Si vous avez des personnes moins compétentes sur le comité de sélection, par exemple.

R. Oui. Non, mais, moi, ce que je vous dis, c'est



qu'une fois que les consortiums, les ingénieurs ont dit qu'ils ont mis les consortiums et ils savent très bien qu'ils vont être qualifiés et ce sont des... et ensuite ils ont parlé de soumissions de complaisance pour la partie... pour la partie prix, peu importe là, vous pouvez vous être à ce comité de sélection, moi aussi, monsieur Lachance, et puis ils sont soumis à la règle 106 où on dit « bien, tous les gros sont là. Voici les consortiums ». Ils ont tous le soixante-dix pour cent (70 %). Ensuite ils ouvrent l'enveloppe, c'est ça que je comprends, ils ouvrent l'enveloppe des prix, c'est de la complaisance, puis là ils sont obligés, automatiquement, de...

LA PRÉSIDENTE :

- Q. **[535]** La question de maître LeBel, c'est est-ce que c'est possible, selon votre expérience, de faire en sorte que le comité de sélection ait son rôle à jouer dans l'octroi des contrats par l'attribution de cotes et de notes aux compagnies, aux diverses compagnies d'ingénieurs qui appliquent?
- R. Ma réponse à cette question-là, c'est que où ils peuvent avoir un pouvoir, où ils peuvent avoir un pouvoir, c'est que s'ils veulent disqualifier, s'ils veulent disqualifier des personnes.

- Q. **[536]** Elle était simple, la réponse. C'était ça.
- R. S'ils veulent disqualifier des personnes, alors ils trouvent un moyen pour disqualifier des personnes. Mais je vous répète, je vous répète : il faudrait, par contre, il faudrait par contre que le comité de sélection, dans son entièreté, soit complice de la volonté de cette personne qui est mal intentionnée. Alors, si tout le monde est mal intentionné, oui, absolument, on peut facilement contourner ces règles. Mais je n'ai jamais jugé de la non-compétence, ou de l'incompétence des personnes qui avaient été nommées par le service d'approvisionnement sur ces comités de sélection.
- Q. **[537]** Moi non plus.  
(14:48:32)  
Me SONIA LeBel :
- Q. **[538]** Quand on parle, Monsieur Zampino, d'octroi de contrats de construction aux entrepreneurs, vous êtes d'accord avec moi que c'est un processus simple en une étape. C'est-à-dire qu'il y a un appel d'offres, un cahier de charges, on soumet des prix, et c'est le plus bas soumissionnaire qui l'emporte. C'est exact?
- R. Oui.
- Q. **[539]** Donc il est facile, pour des entrepreneurs,

d'effectivement partir un système de collusion totalement indépendant de tous autres aspects, ou la Ville en particulier, parce qu'il y a une seule étape à franchir. Donc on se rencontre, on est des entrepreneurs, puis on se dit, « Bon, c'est ton tour. » On donne un prix plancher, et tout le monde soumissionne au-dessus. Alors il est relativement facile, dans ce processus-là, pour les entrepreneurs, de s'arranger entre eux. On s'entend?

R. Vous parlez des entrepreneurs en construction?

Q. **[540]** Des entrepreneurs en construction.

R. Toujours en fonction, évidemment, du respect d'un estimé, là, qui est préparé par la Ville.

Q. **[541]** Ah mais, je veux dire, si on est vraiment en deçà de l'estimé ou au-dessus de l'estimé, le rôle, le pouvoir de la Ville, c'est quoi? C'est d'annuler l'appel d'offres?

R. S'ils sont en bas de l'estimé, il n'y a pas de problème. Vous avez raison.

Q. **[542]** Non. Au-delà. Au-delà.

R. Bien, s'ils sont au-delà de l'estimé, moi, les expériences que j'ai eues au comité exécutif, normalement, la règle, c'est que si on dépassait l'estimé jusqu'à la hauteur de dix pour cent

(10 %), si le service avait une justification qui pouvait expliquer le dépassement, dans le sommaire décisionnel, là on pouvait recommander au comité exécutif d'octroyer le contrat. Si c'était plus que dix pour cent (10 %), normalement on retournait en soumission.

Q. **[543]** Donc, ça peut expliquer le besoin pour les entrepreneurs en construction d'avoir quelqu'un à l'intérieur de la Ville, un ingénieur tel que Gilles Surprenant, pour s'assurer que les estimés suivaient, si on veut, la collusion?

R. Bien, écoute, avec ce que monsieur Surprenant a avoué, là, j'ai compris qu'ils avaient eu, effectivement, l'aide de ces personnes-là.

Q. **[544]** Donc, si on veut faire un partage des contrats, on peut le faire complètement tout seul, mais si on veut faire un partage des contrats qui finit par nous avantager, on a besoin de quelqu'un à l'intérieur, là, pour s'assurer que les estimés suivent.

R. Comme les entrepreneurs l'ont exposé, oui.

Q. **[545]** Comme les entrepreneurs l'ont exposé.

R. Oui.

Q. **[546]** Et on s'entend que c'est beaucoup plus simple, parce qu'il s'agit d'un processus en une

seule étape, le plus bas soumissionnaire.

R. Exactement.

Q. **[547]** Vous me corrigerez si je me trompe, puis je sais que vous n'hésitez pas à le faire, pour l'octroi des services professionnels tels que les firmes d'ingénierie, on se retrouve avec un processus en deux étapes : l'appel de qualification, et par la suite on retombe à l'enveloppe de prix, si on veut, où le plus bas, en général... Je comprends que c'est un système de pointage et on additionne, là, mais à moins d'un pointage tout à fait différent sur le processus de qualification, règle générale, une fois qualifié, le plus bas prix devrait l'emporter, en général. C'est exact?

R. Oui. Mais...

Q. **[548]** Donc, on a deux étapes.

R. Mais deux étapes à l'intérieur d'un même...

Q. **[549]** D'un même processus. Mais il faut tout...

R. ... d'un même processus. Parce que, oui, l'étape 1, c'est la qualification...

Q. **[550]** Tout à fait.

R. ... de la proposition, puis l'étape 2, c'est le prix.

Q. **[551]** Donc il ne suffit pas, pour des ingénieurs,

de s'asseoir ensemble et de dire, « Tu vas soumissionner à tel prix » pour pouvoir s'entendre sur le partage des contrats de services professionnels. Vous êtes d'accord avec moi? C'est beaucoup plus compliqué pour eux que pour les entrepreneurs.

R. Bien, ils doivent... Ils doivent d'abord décider du partage, comme ils ont fait.

Q. [552] Hum, hum?

R. Et puis ensuite, une fois qu'ils ont décidé du partage, j'ai compris qu'ils doivent se parler pour soumettre ce que j'appelle l'enveloppe monétaire de complaisance, là. C'est ce que...

Q. [553] Non, mais il faut toujours bien passer la première étape de qualification, on s'entend?

R. Oui, mais c'est à l'intérieur du même processus.

Q. [554] Je le comprends.

R. Oui.

Q. [555] Mais si, moi, je... on est deux ingénieurs vous et moi...

R. Oui.

Q. [556] ... il y en aurait un troisième, ce serait encore mieux. On s'entend que c'est votre tour, là. Il faut toujours bien qu'on s'assure ce que vous vous qualifiez?

R. Oui.

Q. **[557]** On fait ça comment?

R. C'est sûr.

Q. **[558]** On fait ça comment? Il y a deux façons, quant à moi. On peut influencer le comité de sélection ou on peut se mettre en consortium, comme vous l'avez dit?

R. Non, ce n'est pas ça que j'ai dit. La seule chose que j'ai dite c'est...

Q. **[559]** Mais est-ce que c'est une possibilité, d'influencer sans avoir quelqu'un à l'intérieur du comité de sélection? Moi, j'essaie de comprendre, vous...

R. Oui.

Q. **[560]** ... avez dit que les ingénieurs... finalement, ce qu'on comprend c'est qu'ils ont payé pour rien Bernard Trépanier parce que ni les élus ni les fonctionnaires sont en mesure de les aider, là, c'est un système qui est complètement autonome. Et s'ils veulent être complètement autonomes ils doivent toujours bien s'assurer de passer la première étape de la qualification.

R. La qualification.

Q. **[561]** Alors, comment peuvent-ils... c'est facile à comprendre pour les entrepreneurs, on parle d'un

prix plancher puis tout le monde soumissionne au-dessus. Mais quand on parle du processus pour obtenir des services professionnels, qui est un peu plus compliqué à contrôler, comment peuvent-ils s'assurer... si vous et moi, demain matin, là, on décide de se partir une petite collusion « on the side » ensemble, là, et qu'on veut s'assurer que c'est votre tour, que c'est mon tour, que c'est le tour de monsieur Lachance, s'il en fait partie, comment on fait ça, les ingénieurs ensemble, sans avoir de l'information ou sans avoir le contrôle sur le comité de sélection?

R. Bien, d'abord, dans votre exemple, nous deux, on ne peut pas le faire. Mais si je reviens aux ingénieurs, le système de base, ce que j'ai compris dans les témoignages, c'est qu'ils ont impliqué tous les...

Q. **[562]** Non, je ne vous demande pas les témoignages, Monsieur Zampino. Vous avez une connaissance intime du processus, vous...

R. Oui, mais là vous me demandez...

Q. **[563]** Je vous demande comment... éclairez la Commission, là.

R. Oui.

Q. **[564]** On essaie de trouver. Et le fait est qu'il y



avait un système de partage des contrats...

R. Oui.

Q. **[565]** ... des firmes d'ingénierie. Ils ont fait ça, là.

R. Oui.

Q. **[566]** Ils ont témoigné qu'ils l'avaient fait. Ils ne sont toujours bien pas venus se crucifier sur la place publique pour inventer quelque chose qui n'existait. En tout cas, je le souhaite pour eux.

R. C'est ce que je comprends.

Q. **[567]** Certains ont perdu leur travail suite à leur témoignage. Donc, j'ose imaginer que, minimalement, on va tenir, pour fins de discussion, pour acquis que ce système-là existait.

R. Oui.

Q. **[568]** Alors, je vous demande, là, pas ce que vous avez vu dans les témoignages, comme président du comité exécutif, qui a été en politique municipale pendant longtemps, qui a une connaissance intime du système, vous excluez les élus dans votre témoignage comme étant un facteur pouvant les aider. Vous excluez les fonctionnaires et monsieur Marcil et les comités de sélection en disant :  
« Bien que ce soit possible, c'est peu probable parce qu'il faudrait contrôler tout le monde. »

Alors, comment ces gens-là ont-ils pu arriver à leurs fins? Expliquez-moi.

R. Bon. Je vais essayer de façon...

Q. **[569]** Oui, mais pas en faisant référence aux témoignages, selon votre expérience.

R. Parfait. Parfait. Oui... mais, je comprends, selon mon expérience, moi, je n'ai pas d'expérience en collusion...

Q. **[570]** Non, mais vous avez une connaissance...

R. ... puis en partage de contrats.

Q. **[571]** ... intime du système, c'est ce que je veux dire.

R. Non, je n'ai pas de connaissance intime du système qui a été mis sur place. J'ai connaissance intime...

Q. **[572]** Vous interprétez mal mes paroles, Monsieur Zampino, pas du système de collusion, du système de la Ville de Montréal, d'octroi des contrats.

R. Oui.

Q. **[573]** Ça, vous en avez une connaissance intime.

R. Oui.

Q. **[574]** O.K.? Pas obligé de faire de la fraude pour être capable de savoir comment faire, là.

R. Ce que je vous dis... ce que je vous dis c'est que ces processus-là, vous m'avez bien expliqué pour

les entrepreneurs en construction.

Q. **[575]** Tout à fait.

R. Pour les ingénieurs c'est un processus... c'est un processus, appelons ça, en deux enveloppes. On avait dit, en deux temps, mais, selon mon expérience, c'est un processus en deux enveloppes.

Q. **[576]** On donnait deux enveloppes en même temps mais il y a deux enveloppes.

R. Exactement.

Q. **[577]** Tout à fait.

R. Alors, on soumet ça. Il y a un comité de sélection, qui est nommé par la direction générale et le service d'approvisionnement, qui ouvre les enveloppes techniques, dans un premier temps. Les enveloppes de prix sont fermées, c'est ma compréhension. Alors, en ouvrant les enveloppes techniques, on fait une évaluation technique et, si je ne m'abuse, j'ai compris que c'est... il faut passer la barre de soixante-dix pour cent (70 %) pour être qualifié.

Q. **[578]** Alors, on s'assure de ça comment, quand on fait de la collusion?

R. Bon. Bien, c'est ça que... c'est ça ce que je vous dis, là. C'est que, moi... et là je suis obligé de vous dire, par rapport à ce que j'ai entendu, ils

ont... ils ont mis tout le monde, tout le monde dans le système, les plus petits et les gros. Et là je vous dis en partant que si les plus petits devaient soumissionner seuls, fort probablement, ils ne peuvent pas passer la rampe du soixante-dix pour cent (70 %).

Q. **[579]** Donc, la clé, c'est les consortiums, si je vous comprends?

R. Moi, ce que j'ai compris c'est que la façon qu'ils ont fait ça, c'est qu'en créant des consortiums, ils ont... ils ont, dans le fond, arrimé ou joint les plus petits bureaux aux plus grands bureaux. Alors, une fois qu'on a quatre propositions, et ce sont des grands bureaux qui se sont greffés des petits bureaux, bien, un comité, normalement, je dis bien normalement, je ne peux pas être juge d'un comité de sélection, mais normalement, quand un comité de sélection voit une proposition de SNC-Lavalin, je ne sais pas, de Dessau, de CIMA+, de Tecsalt, pour ne pas en nommer d'autres, et ces firmes-là sont en consortium avec des plus petites firmes, automatiquement, un comité de sélection a de la difficulté à les disqualifier à cause des compétences et des expériences de ces firmes-là. C'est une règle générale, à moins qu'il y ait un

problème dans la présentation de la soumission.

Et, là, ce que je comprends par le témoignage, c'est que la deuxième partie, qui est l'enveloppe numéro 2, ils ont entre eux demandé ce qu'ils ont appelé des enveloppes de complaisance. En d'autres mots, s'ils voulaient que ce soit, mettons comme votre exemple, vous, cette fois-là, alors vous allez soumettre un meilleur prix que le deuxième pour que le comité de sélection, une fois qu'ils ont qualifié les quatre firmes, et puis, vous, vous avez le meilleur prix, parce que c'était des soumissions de complaisance, bien, automatiquement vous avez remporté le contrat. Le comité de sélection...

Q. **[580]** Donc, on retombe au même type d'entente que pour les entrepreneurs quand on parle de la seconde enveloppe à ce moment-là? Au même type de collusion que les entrepreneurs font entre eux, c'est-à-dire avec les enveloppes de complaisance et des prix auxquels on s'entend à l'avance pour que le pointage s'accorde en conséquence?

R. Bien, en principe, oui.

Q. **[581]** D'accord.

R. En principe, oui.

Q. **[582]** Donc, si je comprends bien votre témoignage,

bien que vous excluez cette hypothèse-là, c'est quand même quelque chose qui est plausible, les deux façons pour des ingénieurs de faire survivre le cartel tel qu'il a été décrit devant la Commission, c'est soit d'avoir suffisamment d'influence sur un comité de sélection pour s'assurer que le pointage est attribué en conséquence de notre désir de qui devrait gagner, ou de se mettre en consortium et, par la suite, s'entendre sur les enveloppes de prix pour qu'on puisse, pour que le choix du cartel soit le gagnant?

R. Oui. Mais de se mettre en consortium avec les grands joueurs.

Q. **[583]** Oui. Pour s'assurer d'équilibrer le pointage suffisamment pour être capable de franchir la première étape?

R. C'est ça. C'est ça. Et puis...

Q. **[584]** Et vous n'avez jamais influencé...

R. Non, mais vous avez dans votre question un premier volet où vous avez dit « soit que vous influencez le comité de sélection », mais j'émets la réserve suivante, là, c'est...

Q. **[585]** Ça, c'est complètement exclu de vos hypothèses?

R. Non, ce n'est pas parce que c'est exclu. Mais de ne... Là, je vous donne une autre hypothèse.

Q. [586] Ah! Une troisième. Oui.

R. On n'a pas de consortium. On n'a pas de consortium.

Q. [587] Et on n'a pas personne sur le comité de sélection?

R. Non, on a un comité de sélection.

Q. [588] Ah, on a un comité de sélection. O.K.

R. On n'a pas de consortium, on a un comité de sélection. Et, là, c'est les plus petits joueurs qui décident de soumissionner sur des projets.

Q. [589] Comment font-ils?

R. Bien, c'est évident que le comité de sélection va jouer, va juger sur la compétence, sur les présentations qu'ils ont devant eux. Ils vont dire, bien, écoutez, cette petite firme-là, pour faire cette job-là, c'est peut-être, c'est peut-être, ils n'ont pas l'expérience, ils n'ont pas un bon chef d'équipe, ils n'ont pas assez de personnel, et cetera. Alors, là, si ces gens-là ont au comité de sélection, et là je dirais beaucoup plus qu'une personne, là, s'ils ont au comité de sélection des personnes qui sont capables d'influencer pour que leur soumission soit acceptée quand même, alors, là...

Q. [590] C'est une clé?

R. ... là, le comité de sélection...

Q. [591] Devient important?

R. ... a un rôle, devient extrêmement important.

Q. [592] Parfait.

R. Mais je vous dis, je vous dis, ce n'est pas une personne, là, parce qu'on parle quand même de cinq personnes à ces comités de sélection. Essayer, tenter d'influencer cinq individus à un comité de sélection, ça ne durera pas longtemps que le système ne fonctionnera pas.

Q. [593] Et sans influencer cinq personnes au comité de sélection, est-il possible, selon une autre hypothèse qu'on pourrait formuler, de bâtir les critères du comité de sélection d'une façon telle que certaines personnes sont exclues et que d'autres demeurent, favorisant ainsi certains joueurs plutôt que d'autres? Et je parle des critères du comité de sélection. Des pointages tels qu'une connaissance intime de la Ville de Montréal qui pourrait exclure des étrangers qui n'ont jamais travaillé sur l'île. Et, bon, seule l'imagination a ses limites, j'imagine, ici. Mais donc je reprends ma question avant que vous me le demandiez.

Est-il possible à la place d'influence les



cinq membres du comité de sélection de commencer complètement en amont du processus et de bâtir les critères d'une façon telle que certains joueurs du cartel sont favorisés plutôt que d'autres ou que le cartel est favorisé au détriment de joueurs externes. Est-ce que c'est une hypothèse qui pourrait se concevoir? Je ne dis pas que vous l'avez déjà faite. Je vous demande si c'est une hypothèse qui peut se concevoir?

R. Je ne sais pas s'il y a des gens malintentionnés qui veulent s'ingérer dans des règles de grille d'évaluation, encore une fois là, ça prend la complicité de plus qu'une personne là, tout est possible.

Q. **[594]** Mais, c'est un autre aspect qu'on pourrait influencer.

R. Tout est possible quand on est...

Q. **[595]** Vous êtes-vous déjà ingérer dans les règles pour bâtir une grille d'évaluation, Monsieur Zampino?

R. Moi personnellement?

Q. **[596]** Oui.

R. Non.

Q. **[597]** Avez-vous déjà suggéré des critères d'évaluation à un comité de sélection?

R. Moi personnellement, non.

Q. **[598]** Sur aucun projet petit ou gros?

R. Jamais.

Q. **[599]** Avez-vous déjà influencé des membres d'un comité de sélection, Monsieur Zampino?

R. Jamais.

Q. **[600]** Merci. Je pense qu'on peut prendre la pause.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

---

LA GREFFIÈRE :

Vous êtes toujours sous le même serment.

R. Merci.

(15:35:11)

Me SONIA LeBel :

Q. **[601]** Alors, Monsieur Zampino, lors de votre témoignage la semaine dernière, on a... nous avons abordé brièvement la question des dépassements de coûts sur l'Île de Montréal. Je ne vous demande pas de me refaire toute la grande explication que vous aviez faite à l'époque, mais pouvez-vous me dire juste à peu près la période à laquelle vous avez commencé à entendre parler de tels dépassements de coûts, peu importe la cause, à l'effet que sur l'Île de Montréal, les contrats pouvaient coûter

jusqu'à vingt pour cent (20 %), vingt, vingt-cinq pour cent (20-25 %) plus cher qu'ailleurs?

R. La première fois, c'était immédiatement après les fusions.

Q. **[602]** Donc, juste pour savoir l'époque là, on se situe au début...

R. On se situe en deux mille deux (2002), deux mille trois (2003)...

Q. **[603]** O.K.

R. ... où au comité exécutif... Parce que, bon, on arrivait avec une nouvelle dynamique. On avait des... les maires... bien, c'est-à-dire les arrondissements issus des ex-banlieues et l'ancienne... l'ancienne Ville de Montréal, dans un modèle organisationnel qui était, bon, en évolution. Il y avait encore beaucoup qui se faisait, au niveau des arrondissements, il n'y avait pas encore de services en trop centralisés, et caetera. Et souvent, au comité exécutif, on arrivait avec des... avec des contrats pour octroyer le sommaire décisionnel, les estimés, et caetera, et on pouvait...

Je me rappelle d'avoir eu des discussions où des collègues autour de la table qui intervenaient. Et c'étaient notamment des

commentaires de maires d'ex-villes de banlieue en disant : « Bien, comment ça se fait que ça coûte plus cher à Montréal par rapport à ce qu'on a dans nos... dans nos villes de banlieue ». Et dans ces premières discussions deux mille deux (2002), deux mille trois (2003), les réponses qu'on avaient des fonctionnaires qui étaient présents au comité exécutif, c'était dû principalement aux devis dans l'ancienne Ville de Montréal qui étaient très contraignants.

Q. **[604]** O.K. C'est une des causes qui pouvaient expliquer ce dépassement de coût. On va juste... je vais vous arrêter là, un petit peu parce qu'on y reviendra tantôt.

R. Oui.

Q. **[605]** Donc, je comprends que c'était une des causes qui pouvaient expliquer ces dépassements de coûts.

R. Oui.

Q. **[606]** Est-ce que la notion de marché fermé à ce moment-là, deux mille deux (2002), deux mille trois (2003), est une notion qui était discutée autour de la table?

R. En deux mille deux (2002), deux mille trois (2003), je dirais non.

Q. **[607]** O.K.

R. Je dirais non.

Q. **[608]** Étiez-vous au fait d'un rapport du vérificateur de la Ville de Montréal, dans un de ses rapports annuels en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) où il soulevait déjà certaines problématiques liées à la gestion des travaux de structure, notamment l'existence des prix disproportionnés. Est-ce que, ça, c'était quelque chose qui a été porté à votre attention à votre arrivée à la Ville de Montréal?

R. En mil neuf cent...

Q. **[609]** En mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997)...

R. Oui.

Q. **[610]** ... dans son rapport annuel...

R. Oui.

Q. **[611]** ... le vérificateur soulevait déjà cette problématique-là au niveau des coûts, l'existence de prix disproportionnés sur l'Île de Montréal liés là, particulièrement, comme vous venez de l'expliquer, à la gestion des travaux. Est-ce que ça fait référence un peu aux discussions que vous aviez?

R. Non. On n'a jamais référé au rapport de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). On est arrivé en

deux mille un (2001) et je n'ai aucun souvenir que ce rapport aurait été...

Q. **[612]** Ait été porté à votre attention.

R. ... déposé à moi ou aux membres du comité exécutif ou au conseil municipal.

Q. **[613]** En juin deux mille trois (2003), il y a eu la mise en place d'une initiative d'optimisation de la fonction d'approvisionnement qui était à l'époque menée, si on veut, entre autres, par monsieur Pourreault. Est-ce que vous étiez au courant en juin deux mille trois (2003) de la mise en place de cette initiative-là?

R. Oui. D'ailleurs, je me rappelle cette période, on avait créé plusieurs comités. Alors, c'étaient des comités de gestion stratégique qui avaient été mis sur pied dont un qui traitait justement des finances et tout le dossier de l'optimisation des ressources matérielles dans le sens large. Il y avait autres comités qui traitaient d'autres dossiers dans ce comité en particulier. Je me rappelle... bien, je me rappelle... j'ai été capable de consulter également dernièrement que c'était moi qui étais membre de ce comité-là avec...

Q. **[614]** Qu'est-ce que vous voulez dire « constaté

dernièrement »? Vous ne... Ce n'était plus à votre souvenir que vous faisiez partie de ce comité-là?

R. Non non. Que je faisais partie de ça, oui.

Q. **[615]** Oui?

R. Je vous parle des autres membres, là.

Q. **[616]** Des autres personnes. O.K. Donc, vous aviez souvenir d'avoir fait partie de ce comité stratégique-là?

R. Oui. Avec...

Q. **[617]** C'est les membres avec lesquels vous siégiez qui vous échappaient, là.

R. Exactement.

Q. **[618]** O.K. Alors, qui était là?

R. Puis, j'ai constaté qu'il y avait... D'ailleurs, je l'ai vu, je l'ai vu dans un document qui est disponible sur le site internet du portail, c'est-à-dire sur le portail de la Ville de Montréal, et il y avait Gérald Tremblay, il y avait Georges Bossé, il y avait Helen Fotopoulos, il y avait Claude Dauphin, et il y avait également Richard Deschamps, qui faisaient partie de...

Q. **[619]** O.K. Ça c'est le comité stratégique?

R. Oui. Comité...

Q. **[620]** Alors, quel était le rôle de ce comité stratégique-là par rapport à ce projet-là

particulièrement?

R. Bon. C'était un grand chantier sur l'optimisation. C'était ça le rôle de ce comité. Évidemment, quand on parle d'un grand chantier d'optimisation, on touchait... on ratissait quand même assez large. C'était d'abord et avant tout, toutes les grandes fonctions centrales de la Ville de Montréal. Je parle, exemple, de la gestion de l'approvisionnement, qui était encore éclatée dans dix-neuf (19) arrondissements plus la ville centre. On avait toutes les technologies, les informations, on avait tout le volet des ressources matérielles, et on avait toute la gestion contractuelle des... surtout au niveau des aspects administratifs des devis de construction.

Alors, ce que... Je me rappelle très bien, un chiffre que je me rappelle, ayant en esprit, c'est que sur, dans le fond, dans cette nouvelle Ville de Montréal, on avait pour environ un milliard (1 G). Un milliard (1 G) en achats, en acquisitions de toutes sortes, et je me rappelle d'avoir émis un objectif, dans le fond, au comité et aux fonctionnaires qui étaient chargés d'y donner suite, d'aller chercher des économies... des économies de dix pour cent (10 %) sur ce milliard



(1 G), en proposant exactement des mesures d'optimisation. Alors, c'est ça le fondement même de la création de ce comité.

Et à l'intérieur même de ce chantier, je sais que monsieur Serge Pourreaux et Guy Hébert, qui était le directeur des ressources matérielles du temps, avaient donné le mandat pour le volet des devis, des contrats de construction, à un groupe d'experts, le fameux rapport qu'on appelle le rapport deux mille quatre (2004), dont je crois que vous avez déposé à la Commission.

Alors ce dossier-là, qui traitait du volet... du volet - devis des travaux de construction, et caetera, faisait partie, évidemment, d'un grand ensemble qui s'appelait le chantier de l'optimisation.

Q. **[621]** O.K. Donc, ce volet-là a donné, comme vous l'avez dit, naissance à un rapport en avril deux mille quatre (2004)... en février deux mille quatre (2004), pardon, qui venait conclure, entre autres, et le rapport a plusieurs pages, là, et plusieurs causes, venait conclure, dans son essence, que l'ensemble des projets sur l'île de Montréal étaient de trente-cinq (35) à quarante pour cent (40 %) plus cher. C'est exact?

R. En fait, ils faisaient des estimés. J'ai lu, maintenant, le rapport...

Q. **[622]** Mais à l'époque, est-ce que vous aviez été informé des conclusions du rapport, Monsieur Zampino? Vous faites partie du comité stratégique.

R. Oui. Ce que je vous dis, c'est que ce rapport n'a jamais été remis aux élus. Les grandes lignes de ce rapport avaient été exposées aux membres de ce comité, avec des recommandations, et puis ce comité stratégique a demandé, évidemment, de donner suite aux recommandations, comme on fait dans la plupart des rapports internes qui sont produits. Alors...

Q. **[623]** O.K. Sans avoir reçu, Monsieur Zampino, le verbatim exact de ce rapport...

R. Oui.

Q. **[624]** ... vous avez été mis au courant des grandes lignes, vous avez été mis au courant effectivement que ce rapport expliquait qu'il y avait des dépassements de coûts notables sur l'île de Montréal, que ces dépassements de coûts étaient reliés principalement à un problème organisationnel à l'intérieur même de la Ville, c'est exact?

R. Pas nécessairement d'un problème organisationnel, mais en grande partie sur la façon, évidemment, de gérer ces contrats à la Ville, et il y avait une

série de recommandations, évidemment, qui avaient été mises de l'avant.

- Q. **[625]** Et le comité stratégique sur lequel vous siégiez a été mis au courant de l'essence de ces recommandations-là. C'est exact?
- R. Des recommandations, oui, dont la plus importante à court terme, parce que ce n'est pas quelque chose, évidemment, qu'on pouvait régler du jour au lendemain. La plus importante à court terme, c'est de donner un mandat à des experts en estimation et économiste pour venir s'assurer que les coûts des contrats, évidemment, de construction à la Ville de Montréal, étaient le reflet de la réalité du marché, là.
- Q. **[626]** O.K. Est-ce que vous avez été au courant qu'à l'intérieur de ce rapport-là, bien que ce n'était pas l'objet principal du rapport, il y avait, à tout le moins, un passage ou une ligne qui expliquait qu'à Montréal, le marché était fermé?
- R. En fonction de ce que je savais en deux mille quatre (2004)?
- Q. **[627]** On va se placer en deux mille quatre (2004), O.K.?
- R. Oui.
- Q. **[628]** Le rapport est déposé en février deux mille

quatre (2004), monsieur Pourreaux, d'ailleurs, a témoigné à l'effet qu'il n'avait pas remis la copie du rapport aux membres du comité, dont vous faisiez partie.

R. Oui.

Q. **[629]** Mais que l'essence du rapport, les grandes lignes, les recommandations, les marches à suivre du rapport avaient été exposées au comité stratégique.

R. Oui, dans son... dans son esprit, ça a été déposé avec les recommandations, mais je suis obligé de dire, quand vous parlez de marché...

Q. **[630]** Mais est-ce que cette portion-là du rapport, qui faisait allusion, qui est tout à fait marginale, je l'admets, là, mais qui faisait allusion à la possibilité que le marché de Montréal était un marché fermé pour les entrepreneurs extérieurs a été portée à l'attention du comité stratégique à ce moment-là?

R. Oui. Oui, ça a été porté à l'attention et puis ils ont soumis des recommandations pour tenter de régulariser cette situation. Mais, comme je vous dis, la façon que ça a été soumis, ce n'était pas un cri d'alarme. On n'est pas dans le contexte où nous sommes aujourd'hui.

Q. [631] Alors, vous allez m'expliquer la réaction que vous avez eue, Monsieur Zampino, en deux mille douze (2012), le dix-neuf (19) décembre deux mille douze (2012), dans un article de La Presse, votre avocat, en votre nom, explique... nie avoir reçu le rapport, nie avoir caché le rapport et explique que, contrairement aux affirmations publiées, ce rapport n'a été jamais remis à monsieur Frank Zampino. Je comprends que l'affirmation est exacte, mais ce n'est pas un petit peu jouer sur les mots alors que tout ce qu'on décriait c'était plutôt le contenu du rapport plutôt que le rapport lui-même?

R. Moi, ce que... Madame la Présidente, là, ma réaction suite à... suite à ce qui avait été publié, on avait une administration, évidemment, qui... qui... bon, je dois juger que tout le monde court pour les issues de secours quand ça va mal, faisait état d'un rapport deux mille quatre (2004) et tout le monde se cachait pour dire : « Bon, ça a été remis à deux personnes qui ne sont plus à la Ville de Montréal. » Un qui dit que ça a été remis à monsieur Abdallah, l'autre dit que ça a été remis à monsieur Zampino. Mon commentaire c'est que j'avais un souvenir extrêmement clair que jamais ce rapport ne m'a été, d'une part, adressé ou remis.

Le fait que ce rapport a été présenté à un comité stratégique, ça j'en conviens, mais il ne m'a jamais été remis et c'était ça le sens de ma réponse. La même personne... la même personne qui a dit, publiquement, qui a dit, publiquement, que ce rapport a été remis à monsieur Abdallah et à monsieur Zampino était l'auteur... l'auteur de ce rapport. Alors, euh... je... je refuse d'être, Madame la Présidente, le bouc émissaire de hauts fonctionnaires là, qui ne veulent pas assumer leur responsabilité. Moi, c'est ça les commentaires que j'ai faits et ils sont conformes à ce que je vous dis aujourd'hui.

Q. **[632]** Donc, vous n'avez jamais reçu le rapport, mais vous avez été, naturellement, de par votre position sur le comité stratégique, informé de toutes ces étapes qu'on vient de mentionner?

R. Oui.

Q. **[633]** Parfait.

R. Parmi... parmi d'autres, là.

Q. **[634]** Parmi d'autres.

R. Oui.

Q. **[635]** Alors, deux de ces étapes-là, quelques recommandations ont mené... Et je vais vous demander, Madame Blanchette, l'onglet 16, s'il vous



1                   assurant d'une constance dans les  
2                   interventions. Cette période favorise  
3                   également l'établissement d'un  
4                   partenariat avec la firme qui pourra  
5                   également nous conseiller sur nos  
6                   façons de faire en la matière.

7           Plus bas, au paragraphe subséquent, vous avez vu en  
8           jaune :

9                   Nous vous soulignons également que ces  
10                  éléments ont été identifiés comme des  
11                  pistes dans le cadre d'un projet  
12                  d'optimisation de la fonction  
13                  d'approvisionnement et que ces pistes  
14                  ont été retenues dans la mise en place  
15                  d'un nouveau modèle organisationnel à  
16                  la Ville de Montréal.

17           Si je ne me trompe pas, ça fait référence à deux  
18           mouvements qui vont être créés suite au rapport,  
19           c'est-à-dire l'engagement potentiellement de  
20           Macogep, on y reviendra plus loin pour évaluation  
21           des coûts, et le fait de déplacer une partie du  
22           processus d'appel d'offres vers le Service  
23           d'approvisionnement. Est-ce que c'est conforme aux  
24           démarches qui ont été entreprises?

25           R. Oui. D'ailleurs, je vous avais dit qu'il y a une



1 recommandation qui avait été mise de l'avant dans  
2 l'immédiat, parce qu'on ne pouvait pas solutionner  
3 l'ensemble du problème à court terme. Et je me  
4 référais effectivement à ce mandat qui avait été  
5 octroyé à Macogep suite à la recommandation du  
6 directeur général, monsieur Robert Abdallah. Et ce  
7 mandat-là de Macogep servait également, quand on  
8 dit que, potentiellement, on peut être dans un  
9 marché fermé, la première chose qu'il fallait  
10 faire, c'est d'avoir une firme qui est capable  
11 immédiatement de faire ce qu'on peut appeler des  
12 soumissions d'étalonnage là, pour s'assurer que,  
13 quand on a un contrat évidemment qui est  
14 soumissionné, qui est présenté au comité exécutif,  
15 qu'on puisse avoir une firme indépendante qui vient  
16 évaluer si, effectivement, les coûts sont exagérés,  
17 oui ou non. C'était la meilleure façon pour nous de  
18 s'assurer à court terme que l'idée ou la notion  
19 d'un marché fermé, pour nous, n'allait pas  
20 nécessairement se transformer dans des coûts  
21 exorbitants.

22 Q. [1] Donc, si on en vient à l'onglet 18, Madame  
23 Blanchette, je vais vous demander de déposer,  
24 Madame la Greffière, en liasse tous les documents  
25 qui s'y trouvent. On va passer à travers, Monsieur

1           Zampino. Ce sont des documents qui ont référence à  
2           l'appel d'offres et qui aboutissent à un sommaire  
3           décisionnel devant le comité exécutif pour  
4           l'engagement de la firme Macogep pour une période  
5           de trente-six (36) mois...

6           R. Hum, hum.

7           Q. **[2]** ... à un coût de cinq cent mille dollars  
8           (500 000 \$) maximum. Quelle est la cote pour  
9           laquelle on est rendu, Madame la Greffière?

10          LA GREFFIÈRE :

11          637.

12          Me SONIA LeBel :

13          Donc 637. Je vous demanderais de déposer ces  
14          documents-là en liasse.

15

16          59P-637 :       En liasse. Extrait authentique du  
17                           procès-verbal d'une séance du comité  
18                           exécutif de la Ville de Montréal le 2  
19                           février 2005 - Rétention des services  
20                           de Macogep inc.

21

22          Et je vais vous demander, Madame Blanchette, de  
23          faire référence à la page 4. Je ne sais pas,  
24          j'espère qu'il est numéroté de cette façon-là.

25          C'est un sommaire décisionnel préparé par monsieur

1 Pourreaux en décembre deux mille quatre (2004) et  
2 qui, je pense, est présenté au comité exécutif en  
3 février deux mille cinq (2005). Si vous voulez...  
4 On voit la date dans le coin. Peut-être juste  
5 descendre un peu. La date dans le coin supérieur  
6 droit. Est-ce que je me trompe? Est-ce que c'est ce  
7 que ça indique, Monsieur Zampino? Vous connaissez  
8 mieux ces documents-là que moi.

9 R. Le neuf (9) février, c'est ça?

10 Q. **[3]** Oui. Mais on voit deux mille cinq zéro deux  
11 zéro deux (2005-02-02). Est-ce que c'est le numéro  
12 du...

13 R. Oui. Oui.

14 Q. **[4]** O.K.

15 R. Bien, le numéro du sommaire décisionnel, c'est le  
16 104107.

17 Q. **[5]** Voilà! Mais si on regarde la date qui est au-  
18 dessus, ça indique la période à laquelle le  
19 sommaire parvient au comité exécutif?

20 R. Oui. Hum, hum.

21 Q. **[6]** Parfait. Et on voit dans le contexte que :  
22 Afin de mieux connaître et contrôler  
23 les coûts, il s'avère approprié de  
24 s'assurer que les évaluations internes  
25 des travaux, ainsi que les soumissions

1                   reçues sont représentatives des coûts  
2                   habituels sur les marchés pour ces  
3                   travaux. Ce besoin fait appel à une  
4                   spécialité de services professionnels  
5                   désignés comme étant des économies de  
6                   la construction.

7           Donc, vous êtes d'accord avec moi que, bon, on a vu  
8           la lettre adressée à monsieur Abdallah en avril  
9           deux mille quatre (2004). Et ce sommaire  
10          décisionnel découle du rapport de deux mille quatre  
11          (2004), même si vous ne l'avez pas vu, là, mais de  
12          l'étude et des suites données au rapport. C'est  
13          exact?

14       R. Oui.

15       Q. **[7]** O.K. Et on verra plus tard dans la même vague  
16          de documents que le comité exécutif, sous votre  
17          signature, entre autres, a approuvé l'engagement de  
18          la firme Macogep pour trente-six (36) mois. Donc,  
19          le rapport a eu une première suite de deux mille  
20          quatre (2004)?

21       R. Oui.

22       Q. **[8]** Si on va à l'onglet 17, Madame Blanchette.  
23          Encore une fois, je vais vous demander de déposer  
24          en liasse les documents sous la cote 638,  
25          naturellement avec le code 59P, je crois.

1 LA GREFFIÈRE :

2 C'est exact.

3 Me SONIA LeBel :

4 Alors 638.

5

6 59P-638 : En liasse. Sommaire décisionnel.

7 Approbation de la rétention de

8 services de la firme Pricewaterhouse

9 Coopers pour la vérification interne

10 pour sonder et réviser les processus

11 de contrôle relatifs à l'attribution

12 et la gestion de certains contrats

13 donnés par la Ville de Montréal, pour

14 un montant maximal de 99 152\$ - 1

15 soumissionnaire

16

17 Q. [9] On se retrouve au vingt et un (21) décembre  
18 deux mille cinq (2005), donc un an plus tard. C'est  
19 un sommaire décisionnel qui est présenté au comité  
20 exécutif pour l'engagement des services de la firme  
21 Pricewaterhouse Coopers. Et ce qu'on sait, vous  
22 allez voir également, en annexe dans la liasse de  
23 documents, le rapport de vérification interne de  
24 novembre deux mille six (2006) qui a été préparé à  
25 l'aide du rapport de cette firme-là et expliqué

1 devant la Commission par monsieur Guy Desrosiers,  
2 entre autres. Est-ce que c'est un rapport qui vous  
3 dit quelque chose, ce rapport-là, et ce sommaire  
4 décisionnel?

5 R. Je ne me rappelle pas de ce sommaire décisionnel,  
6 mais...

7 Q. **[10]** Est-ce que vous vous rappelez qu'on ait  
8 engagé, pour aider monsieur Savard dans son  
9 évaluation, il était le vérificateur interne à  
10 l'époque...

11 R. Oui.

12 Q. **[11]** ... et confectionner ultimement le rapport de  
13 deux mille six (2006), qui découle également du  
14 rapport de deux mille quatre (2004), la firme  
15 Pricewaterhouse?

16 R. Écoute, je n'ai pas un grand souvenir de ce  
17 sommaire décisionnel. Macogep, je me rappelle très  
18 bien parce qu'on en a parlé au moment de nos  
19 réunions sur le chantier de l'optimisation.  
20 J'imagine que ce sommaire décisionnel émanait  
21 directement d'une demande du vérificateur interne  
22 qui voulait être appuyé dans ses démarches. Alors,  
23 je n'exclus pas qu'il a passé au comité exécutif,  
24 puis c'était en fonction de ses - j'imagine - de  
25 ses travaux internes à lui, là. C'est ça.

1 Q. [12] O.K. Qu'est-ce que vous saviez... Ça c'est  
2 pour... Bon. On vient d'établir que Macogep était  
3 pour faire une évaluation des coûts des contrats et  
4 nous donner une espèce d'étalon de mesure là, pour  
5 savoir combien devraient coûter les travaux  
6 d'infrastructures sur la Ville de Montréal, ils  
7 fait une étude en ce sens. Il y avait un autre...  
8 parallèlement à ça, il y a eu un comité qui a été  
9 mis sur place pour étudier la possibilité - et là,  
10 naturellement, je vais y aller en termes très  
11 simples, mais je comprends que ça peut être un peu  
12 plus complexe que ça - étudier la possibilité de  
13 transférer le processus d'appel d'offres, en tout  
14 cas une partie du processus, au service  
15 d'approvisionnement. Est-ce que vous avez un  
16 souvenir de ça?

17 R. Bien, je... Dans le sommaire décisionnel qui avait  
18 été présenté par monsieur Pourreaux au mois de...  
19 je pense au mois de novembre ou au mois de décembre  
20 deux mille cinq (2005), là, je me rappelle,  
21 effectivement, dans celui-là, on parle  
22 essentiellement du grand chantier d'optimisation,  
23 une centralisation de plusieurs fonctions qui  
24 étaient des fonctions aussi d'arrondissements, et  
25 effectivement, je me rappelle également, vous avez

1       raison, que dans ce sommaire décisionnel, on  
2       parlait aussi d'une certaine centralisation, ou une  
3       gestion commune de contrats de construction au  
4       service d'approvisionnement. C'est ce que... C'est  
5       ce que je me rappelle de ce sommaire décisionnel,  
6       si c'est votre question.

7       Q. **[13]** O.K. Monsieur Pourreaux a témoigné, entre  
8       autres, bon, les vingt-sept (27) et vingt-huit (28)  
9       février, sur tout le cheminement de ce rapport-là  
10      et du processus qui s'en est suivi, et il nous a  
11      parlé du dossier, de ce qu'il appelait le dossier  
12      d'optimisation. Le dossier qui concernait plus  
13      particulièrement, non pas la phase d'évaluation des  
14      coûts confiée à Macogep, mais plus particulièrement  
15      le fait de décentraliser ou centraliser, là,  
16      appelons-le comme on veut, mais d'envoyer, si on  
17      veut, une partie du processus d'appel d'offres, les  
18      sortir des infrastructures comme telles, si tu  
19      veux, et de les diriger vers un service peut-être  
20      plus indépendant, c'est-à-dire le service de  
21      l'approvisionnement qui, selon le témoignage de  
22      monsieur Pourreaux, avait l'avantage de ne pas être  
23      en contact avec les entrepreneurs et les firmes de  
24      génie. Et, ce que monsieur Pourreaux nous a  
25      expliqué, c'est que l'évolution de ce dossier



1 d'optimisation-là était présenté environ aux trois  
2 ou quatre mois au comité stratégique dont vous  
3 faisiez partie. Est-ce que c'est exact?

4 R. Ce comité, je pense, a été mis sur pied en deux  
5 mille quatre (2004), là, je ne me rappelle pas la  
6 date exacte, alors de...

7 Q. **[14]** Suite au rapport, naturellement, là?

8 R. Suite... Bien, pas juste suite au rapport. Comme je  
9 vous dis, le rapport a été demandé par les  
10 fonctionnaires à l'interne.

11 Q. **[15]** Donc, faisait partie de ce processus.

12 R. Faisait partie du processus, là.

13 Q. **[16]** D'accord.

14 R. C'était un chantier, évidemment, d'optimisation au  
15 niveau des ressources matérielles, qui incorporait  
16 l'approvisionnement et l'ensemble des autres  
17 éléments qu'on vient de discuter. Alors, deux mille  
18 quatre (2004), alors oui, est-ce que c'est possible  
19 qu'on se réunissait à tous les trois ou quatre  
20 mois? Fort probablement. On nous faisait des  
21 rapports d'étape, à moi, au maire, monsieur Bossé,  
22 madame Fotopoulos, les autres qui siégeaient sur ce  
23 comité, là, monsieur Dauphin puis monsieur  
24 Deschamps, et évidemment, on poussait. Pour nous,  
25 là, c'était des questions d'économie.

1                   D'ailleurs, ça partait de cet objectif-là,  
2 d'aller chercher, sur une période donnée, des  
3 économies récurrentes, et on a vite... Je pense que  
4 monsieur Pourreaux l'a mentionné, on a vite appris,  
5 on s'est aperçu qu'on a fait face à un mur de  
6 briques de la part de plusieurs arrondissements.  
7 Des arrondissements issus de banlieues, mais je  
8 n'exclus pas non plus certains arrondissements de  
9 l'ex-Ville de Montréal, qui avaient commencé à  
10 prendre le goût, évidemment, de cette  
11 décentralisation. Et monsieur Pourreaux, je me  
12 rappelle très bien, avait beaucoup de difficulté  
13 à... dans le fond, à vendre, vendre cette idée  
14 d'une centralisation de ses grandes fonctions au  
15 nom des économies à ses collègues dans les  
16 arrondissements. Au-delà du comité stratégique, qui  
17 avait été mis sur pied, qui est un comité plus  
18 politique, je sais que monsieur Pourreaux avait  
19 également un comité élargi, peut-être d'une  
20 quarantaine de personnes ou cinquantaine de  
21 personnes issues des dix-neuf (19) arrondissements  
22 de la Ville de Montréal, justement, pour faire  
23 avancer son dossier. Ce n'était pas un dossier  
24 facile à faire passer notamment à cause... à cause  
25 du fait qu'on venait d'emblée, puis on le voit dans

1 le sommaire décisionnel, dire que c'est le service  
2 d'approvisionnement qui allait dorénavant gérer les  
3 processus d'achat de biens et de services dans les  
4 arrondissements.

5 Il y avait possiblement également certaines  
6 centralisations de services... de services en trop  
7 et il y avait également toute la fonction de  
8 gestion, évidemment, contractuelle et les appels  
9 d'offres, qui se faisaient dans les arrondissements  
10 aussi. On demandait que les arrondissements  
11 adhèrent, finalement, à cette décentralisation.

12 Moi, écoute, je peux vous... je peux être  
13 témoin, évidemment, des discussions qu'on a eues au  
14 comité exécutif, c'était virulent. On était élus  
15 sur la base d'une plate-forme décentralisée, il y  
16 avait des personnes au comité exécutif, je me  
17 rappelle très bien monsieur Bossé, qui était  
18 virulent. L'autre aussi, monsieur De Sousa  
19 également, qui disait : « Écoutez, ce n'est pas  
20 vrai que vous allez imposer dans nos  
21 arrondissements les façons de faire. » Il y avait  
22 encore... encore cette mentalité que l'ancienne  
23 Ville de Montréal était peut-être mal gérée par  
24 rapport à des pratiques en banlieue. Moi,  
25 évidemment, mon rôle de président du comité

1           exécutif, surtout pour toute la notion des  
2           économies que ça générerait...

3       Q. **[17]** On parlait d'économies de l'ordre de quarante-  
4           cinq (45) à cinquante millions (50 M), c'est exact?

5       R. Oui. Au départ, moi, j'avais demandé qu'on vise  
6           cent millions de dollars (100 M\$), là, mais ce  
7           qu'on nous présentait c'était des économies de  
8           quarante-cinq (45) à cinquante millions (50 M).  
9           Alors, je me faisais souvent des ennemis parce que,  
10          bon, moi, évidemment, j'étais le porteur du  
11          portefeuille des finances puis ces économies  
12          devenaient extrêmement importantes... importantes  
13          pour moi. Mais force est de constater, puis je  
14          pense que monsieur Pourreaux l'a bien mentionné,  
15          que les arrondissements n'avaient pas signé son  
16          sommaire décisionnel, il n'y avait pas un  
17          arrondissement qui voulait adhérer à ce projet,  
18          dans la forme qu'il avait été déposé.

19       Q. **[18]** O.K. On parle d'économies de l'ordre de  
20          quarante-cinq (45) à cinquante millions (50 M), je  
21          comprends que vous auriez... vous visiez plus gros,  
22          l'ordre de cent millions (100 M). Monsieur  
23          Pourreaux a témoigné également l'effet... en tout  
24          cas, l'essence de son témoignage c'est que, pendant  
25          près de deux ans, on a travaillé. Lui, monsieur

1 Hébert était enthousiaste, monsieur Abdallah  
2 également était un des porteurs de flambeau de ce  
3 dossier d'optimisation, là, pour l'appeler comme ça  
4 et, que l'aboutissement de tout ça devait avoir  
5 lieu à l'automne deux mille cinq (2005) pour  
6 prendre place en janvier deux mille six (2006),  
7 malgré les réticences exprimées par les  
8 arrondissements. Est-ce que c'est exact?

9 R. Vous parlez de ces dates?

10 Q. **[19]** Est-ce que c'est exact que vers... oui,  
11 effectivement, que vers l'automne deux mille cinq  
12 (2005)... vous faisiez partie du comité stratégique  
13 qui voyait l'évolution, là.

14 R. Oui.

15 Q. **[20]** Qu'on était près de l'aboutissement, là, pour  
16 le début de l'année deux mille six (2006), fin de  
17 l'année deux mille cinq (2005)?

18 R. Oui, on suivait ce dossier. Mais le dossier avait  
19 un blocage. C'est ça que je vous dis, là. Même si  
20 c'était volonté de monsieur Pourreaux de présenter  
21 ça au mois de décembre, il a bien dit, il n'avait  
22 pas l'assentiment des arrondissements... des  
23 arrondissements, qui ne voulaient pas adhérer à  
24 cette forme de centralisation des grands services.  
25 Alors, quand monsieur Pourreaux... d'abord,

1 j'aimerais au moins faire une précision, quand  
2 monsieur Pourreaux dit qu'il voulait l'amener en  
3 deux mille cinq (2005), je vais juste vous rappeler  
4 le contexte, le contexte de deux mille cinq (2005),  
5 on venait de traverser une élection, le budget,  
6 normalement qui est déposé au mois de novembre, est  
7 déposé un peu plus tard. Je me rappelle la date du  
8 budget.

9           Puis si je me rappelle, c'est parce que  
10 c'était un événement important dans ma vie, ce  
11 budget en particulier. C'est qu'on dépose le budget  
12 le sept (7) décembre. On est dans ce contexte-là à  
13 la Ville. On venait de passer une élection. On  
14 dépose un budget avec une augmentation de taxes de  
15 un point quatre pour cent (1,4 %). Dans l'élection,  
16 on avait promis un gel de taxes. On s'est fait,  
17 évidemment, varloper par les médias pendant  
18 soixante-douze (72) heures.

19           Alors, j'ai eu des rencontres avec le  
20 maire. On a fait des rencontres. Finalement, un  
21 lundi matin, six heures (6 h), le maire me convoque  
22 à son bureau puis me dit : « Frank, écoutez, on  
23 avait fait une promesse, même si, bon, le contexte  
24 dans lequel le budget est présenté pourrait être  
25 défendable, moi, je veux absolument qu'on retourne

1 à notre engagement. » Et puis il m'avait donné  
2 instruction de produire un nouveau budget.

3 Alors donc, le sept (7) décembre, on dépose  
4 un budget. On est toujours dans cette période,  
5 monsieur Pourreaux avec son sommaire décisionnel.  
6 Sept (7) décembre, on dépose un budget. Douze (12)  
7 décembre, cinq jours plus tard, conférence de  
8 presse devant les médias pour dire qu'on retire le  
9 budget. Le maire était là avec moi. Le maire s'est  
10 excusé évidemment de ne pas avoir rempli cet  
11 engagement électoral. Et le maire me donne le  
12 mandat durant le temps des fêtes de... évidemment,  
13 confectionner un nouveau budget. Ce que j'avais  
14 fait avec monsieur Forcillo qui m'a aidé, le  
15 Service des finances. Alors, le vingt (20) janvier  
16 deux mille six (2006), on dépose, on dépose un  
17 nouveau budget.

18 Q. [21] Mais compte tenu de tout ce que vous nous  
19 expliquez, Monsieur Zampino, encore une fois, là,  
20 vous nous amenez dans un grand dédale  
21 d'explications, j'aimerais qu'on reste sur le point  
22 s'il vous plaît, le point du rapport de monsieur  
23 Pourreaux et de cette espèce de projet  
24 d'optimisation, là. Vous nous dites que tout ce qui  
25 bloquait, c'était le désaccord des arrondissements,

1 c'est exact?

2 R. Principalement, oui.

3 Q. **[22]** Et compte tenu de la promesse ou en tout cas  
4 de l'engagement électoral qui avait été fait par le  
5 maire, qui s'apprêtait à ne pas remplir, on  
6 s'entend, au niveau des taxes, il n'était pas  
7 important de faire comprendre justement aux  
8 arrondissements que cinquante millions (50 M\$),  
9 c'est quand même une économie qui est non  
10 négligeable?

11 R. Oui, elle était tellement importante, tellement  
12 importante que, pas plus tard que le mois de mai  
13 deux mille six (2006), j'ai mis sur pied la  
14 révision des activités des services des opérations  
15 et des programmes pour recentrer la Ville sur sa  
16 mission essentielle avec un objectif d'aller  
17 chercher trois cents millions (300 M\$) d'économie  
18 sur trois ans et l'abolition de mille (1000)  
19 postes. Ce qu'on a réalisé. Alors, pour moi,  
20 l'économie était importante. Si ce rapport  
21 d'optimisation n'a pas été capable évidemment de  
22 passer l'aval des arrondissements, j'ai réussi par  
23 une autre façon d'aller chercher les économies  
24 nécessaires. Et on les... on les a atteints.  
25 D'ailleurs, puis je l'ai déjà mentionné, c'est un



1           peu tout cet exercice-là qui a permis à la Ville de  
2           Montréal d'obtenir de Moody's la meilleure cote de  
3           crédit de son histoire - AA2.

4    Q. **[23]** D'accord. Donc, on revient à monsieur  
5           Pourreaux encore une fois s'il vous plaît. Donc,  
6           c'était important, mais vous n'avez aucun moyen de  
7           convaincre les arrondissements à ce moment-là  
8           d'accepter cette décentralisation-là? Parce que ce  
9           que je comprends, ce que...

10   R. Cette centralisation.

11   Q. **[24]** De centralisation. Le service que ça affectait  
12           le plus, c'est le service de monsieur Marcil, le  
13           service qui a été exposé devant la Commission comme  
14           étant un service qui avait peut-être intérêt à  
15           garder le contrôle sur le processus complet. Est-ce  
16           que je me trompe que c'est ce service-là qui se  
17           voyait, si on veut, départi d'une portion de ses  
18           responsabilités ou de ses pouvoirs? Simplement  
19           répondu, s'il vous plaît.

20   R. Oui. Pas nécessairement. Honnêtement, les  
21           arrondissements, je ne suis pas sûr que c'est à ce  
22           niveau-là que le blocage s'est fait.

23   Q. **[25]** O.K. Mais au niveau d'envoyer une portion du  
24           processus à l'Approvisionnement, c'était le Service  
25           des travaux publics, de la voirie, le service de

1 monsieur Marcil qui se trouvait amputé d'une  
2 portion de son processus, est-ce que je me trompe?

3 R. C'est le service de monsieur Provost qui est le  
4 grand directeur, directeur général adjoint de ce  
5 service. Et puis je peux tout simplement le... je  
6 peux tout simplement l'évaluer comme une bataille  
7 de coqs ou une guerre de pouvoir entre deux grands  
8 services, là. C'est la seule chose que je peux  
9 faire. Mais ceci étant dit, ceci étant dit...

10 Q. [26] Mais si vous permettez, Monsieur Zampino...

11 R. Oui.

12 Q. [27] ... l'impression de monsieur Pourreaux n'était  
13 pas que ça bloquait simplement au niveau des  
14 arrondissements tel que vous venez de l'expliquer.  
15 L'impression de monsieur Pourreaux lors de son  
16 témoignage, c'est que tout allait bien, tout allait  
17 rondement et que sans explication soudainement on a  
18 fait, si vous voulez, un arrêt total et qu'on a  
19 fait... on a tué, là, ce mouvement-là dans l'oeuf  
20 et que, une des façons de le faire, était de  
21 déplacer trois personnes, lui, monsieur Abdallah et  
22 monsieur Hébert. Ça, je comprends que c'est de la  
23 fabulation?

24 R. C'est plus que de la fabulation, c'est complètement  
25 loufoque, c'est complètement loufoque de

1       prétendre... de prétendre que ce dossier n'a pas  
2       avancé parce qu'il y avait des gens malintentionnés  
3       ou qu'on voulait tasser du monde. Moi, je suis  
4       prêt, Madame la Présidente, à parler de chacune des  
5       trois personnes, chacune des trois personnes dont  
6       monsieur Pourreaux parle. On peut bien embellir des  
7       histoires, là, mais la vérité... et je vous lance  
8       le défi. Regardez le sommaire décisionnel. Le  
9       sommaire décisionnel ne parle pas de collusion là,  
10      le sommaire décisionnel qu'on a devant nous ne  
11      parle pas de marché fermé. Il y avait un rapport  
12      qui était un rapport destiné aux fonctionnaires qui  
13      avaient la responsabilité de mettre de l'avant  
14      des... des recommandations. Il y a une partie qui a  
15      été faite. Robert Abdallah a demandé au comité  
16      exécutif d'embaucher Macogep parce que c'était la  
17      plus urgente. Quand on nous dit qu'il y a un  
18      marché, possiblement un marché fermé, première  
19      chose qu'on veut savoir : est-ce que nos prix sont  
20      corrects, est-ce qu'on peut avoir un estimé  
21      indépendant d'une firme externe qui va nous faire  
22      des estimations d'étalonnage. C'est ce qui a été  
23      fait.

24                   De là à dire que le sommaire décisionnel  
25      n'a pas vu le jour parce qu'il y a des gens qui ont

1       été tassés, moi, je suis prêt avec vous, Madame la  
2       Présidente ou la Procureure de passer à travers  
3       chacune de ces trois personnes et vous dire qu'est-  
4       ce qui s'est passé, là. Ce n'est pas du tout la  
5       réalité. Alors, moi, des personnes qui viennent ici  
6       qui ont des responsabilités - parce que monsieur  
7       Hébert était directeur des ressources matérielles,  
8       monsieur Pourreaux était responsable de ce dossier-  
9       là. Il y avait plein de recommandations dans ce  
10      rapport qui est un rapport interne qui devait être  
11      soumis à qui de droit au service des travaux  
12      publics, il devait être soumis même à son propre  
13      service. Et c'est ce que le comité exécutif demande  
14      quand on a des rapports semblables, c'est : où sont  
15      les recommandations. « Oui, vous avez des  
16      problèmes. Mais, ce sont quoi les solutions et  
17      quand est-ce que vous allez les mettre de  
18      l'avant ».

19                Moi, j'ai reçu pendant huit ans quand j'ai  
20      été là, des rapports du vérificateur externe de la  
21      Ville, monsieur Doyon, du temps que j'étais là, et  
22      puis il nous faisait un rapport annuel : « Voici  
23      tous les problèmes dans tous les secteurs ». Et  
24      moi, j'avais... j'avais évidemment mon suivi où je  
25      dis, « il faut absolument que l'ensemble des

1 services, dans une période de deux ans ou de trois  
2 ans, entérinent, pas juste entérinent, mais mettent  
3 en application quatre-vingt-dix pour cent (80 %) de  
4 ces recommandations sur une base de trois ans, et  
5 l'autre vingt pour cent (20 %), sur une base de  
6 deux ou trois autres ans ».

7 Ce n'est pas moi, ce n'est pas le comité  
8 exécutif qui doit mettre ces recommandations en  
9 vigueur. C'est une fonction publique composée d'un  
10 directeur général, de neuf directeurs généraux  
11 adjoints, de vingt-neuf mille (29 000) employés. Et  
12 ce n'est pas notre rôle comme élu d'aller dans une  
13 machine et dire : « Vous allez maintenant prendre  
14 ce dossier et le régler comme ça parce que c'est ça  
15 que le rapport dit », alors...

16 Et concernant les personnes qui ont été  
17 soit tassées ou mutées, je vais parler du premier  
18 qui est Robert Abdallah, puis vous poserez la  
19 question au maire de Montréal. Monsieur Abdallah  
20 avait un contrat de cinq ans et puis son contrat,  
21 au moment où il a quitté... au moment où il a  
22 quitté n'était pas échu, il y avait encore deux  
23 ans.

24 Monsieur Tremblay, il pourrait vous le  
25 confirmer, a décidé de ne pas renouveler... pas

1 renouveler, a décidé de mettre fin à son mandat.

2 Q. [28] Il n'a pas démissionné monsieur Abdallah comme  
3 ça a été rapporté par les journaux?

4 R. Il a démissionné, il a rencontré le maire. Le maire  
5 lui a clairement dit qu'il ne voulait pas  
6 renouveler son mandat. Moi, je n'avais aucun  
7 problème à renouveler le mandat de monsieur  
8 Abdallah. Je trouvais qu'il faisait un travail  
9 exceptionnel à la Ville de Montréal, d'ailleurs  
10 comme Claude Léger et puis... Alors, c'est ça la  
11 réalité concernant Robert Abdallah.

12 Alors, quand j'entends dire... quand  
13 j'entends dire de la bouche de monsieur Pourreaux,  
14 « bien, il y a juste deux personnes qui peuvent  
15 limoger un directeur général et c'est soit le  
16 président du comité exécutif ou soit le maire, mais  
17 ça doit être le président du comité exécutif parce  
18 que... » parce que moi je suis allé à l'urinoir  
19 avec le maire de Montréal qui m'a dit qu'il était  
20 en faveur des cinquante millions (50 M\$)  
21 d'économie, puis je n'avais pas nécessairement  
22 assez de notions du maire. C'est complètement  
23 loufoque.

24 S'il y a quelqu'un... s'il y a quelqu'un  
25 qui a à coeur les économies à la Ville de Montréal,

1 bien, normalement, c'est... c'est moi. C'est moi  
2 qui suis, dans le fond, celui qui détient les  
3 finances de la Ville, et qui doit déposer les  
4 budgets de la Ville. Et, je le répète, je le  
5 répète : aussitôt que ce sommaire décisionnel n'a  
6 pas été adopté, la première chose que j'ai faite au  
7 mois de mai, pas plus tard que cinq mois plus tard,  
8 c'est de mettre en place, le trente (30) avril - je  
9 me rappelle la date de la conférence de presse - le  
10 trente (30) avril, une révision de l'ensemble des  
11 activités, des services, des opérations et des  
12 programmes de la Ville, avec un objectif clair  
13 d'une économie de trois cents millions (300 M) sur  
14 une période de trois ans avec l'abolition de mille  
15 (1 000) postes. Et on l'a réalisé. C'est ça qu'on a  
16 fait.

17 Q. **[29]** Ce n'est pas plutôt le trente (30) mai deux  
18 mille six (2006)?

19 R. C'est le trente (30) mai deux mille six (2006),  
20 exactement.

21 Q. **[30]** Vous venez de dire le trente (30) avril, donc  
22 ça serait plus...

23 R. Je m'excuse, c'est le trente (30) mai deux mille  
24 six (2006).

25 Q. **[31]** Le trente (30) mai deux mille six (2006)?

1 R. Immédiatement après le dépôt de ce nouveau budget.  
2 Alors, et concernant... Et concernant monsieur  
3 Hébert, moi je n'ai pas...

4 Q. **[32]** Mais, je vais peut-être revenir à monsieur  
5 Abdallah deux minutes. Pourquoi monsieur le maire a  
6 mis fin à son contrat de cette façon-là? Quelles  
7 étaient ses motivations?

8 R. Il faudrait poser la question au maire de Montréal.

9 Q. **[33]** Donc, vous êtes au courant du fait qu'il a mis  
10 fin à son contrat, mais vous n'êtes pas au courant  
11 des motivations.

12 R. Moi, ce que je peux vous dire, que j'ai eu des  
13 discussions avec Robert Abdallah, qui m'annonce ça,  
14 et qui me dit également que le maire ne lui a pas  
15 donné les raisons.

16 Q. **[34]** O.K. Donc, on a mis fin, un terme, de façon  
17 prématurée, à son contrat, sans lui en donner les  
18 raisons.

19 R. Oui. Il avait un contrat de cinq ans.

20 Q. **[35]** O.K. Il s'agit quand même du DG de la Ville.  
21 Est-ce que vous avez une petite idée...

22 (16:16:02)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[36]** Mais la question n'était pas celle-là.

25 R. Oui. O.K.



1 Q. **[37]** La question était : il a mis fin à son contrat  
2 sans lui en donner les raisons.

3 R. C'est ce que j'ai dit.

4 Me SONIA LeBel :

5 Q. **[38]** O.K.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[39]** Et vous ne savez pas, et le maire non plus ne  
8 vous a pas informé de ces raisons.

9 R. Le maire ne m'a pas informé de ces raisons, et je  
10 crois qu'encore aujourd'hui, Robert Abdallah ne  
11 connaît pas les raisons.

12 Me SONIA LeBel :

13 Q. **[40]** Et vous n'avez pas demandé au maire? Parce  
14 qu'on met quand même... Bon. On va simplifier la  
15 chose, mais on met quand même, grosso modo, à la  
16 porte un directeur général en cours de mandat, et  
17 vous n'avez pas discuté avec le maire des raisons  
18 de ça.

19 R. Le maire, oui. Oui, j'ai discuté...

20 Q. **[41]** Alors, quelles étaient les motivations du  
21 maire?

22 R. ... avec le maire de... J'avais une bonne relation  
23 avec le maire.

24 Q. **[42]** Hum, hum?

25 R. Le maire m'a tout simplement dit que c'est une

1           décision que lui voulait prendre de ne pas  
2           renouveler ce contrat, sans me donner autres  
3           détails. Alors, quand le maire me dit ça, c'est sa  
4           décision. Je peux bien lui dire que je pense que  
5           c'est quelqu'un qui a quand même fait une belle  
6           contribution depuis son arrivée, puis je pense  
7           qu'il peut continuer, une fois que j'ai dit ça,  
8           puis le maire me dit : « Je préfère procéder à  
9           l'embauche d'un nouveau directeur général », bien,  
10          écoutez, c'est... C'est lui le boss, hein? C'est...  
11          Je ne peux pas... Je ne peux pas contester sa  
12          décision ou sa volonté.

13        Q. **[43]** Donc, pour résumer l'hypothèse qui fait en  
14        sorte qu'on a déplacé trois personnes, monsieur  
15        Pourreaux, monsieur Hébert et monsieur Abdallah,  
16        pour le dire simplement, pour tuer dans l'oeuf, si  
17        on veut, le projet optimisation est non seulement  
18        loufoque, mais complètement farfelu. N'est-ce pas  
19        ce que vous dites?

20        R. Farfelu, puis je suis outré de voir ensuite même  
21        les revues de presse pour dire que moi je veux tuer  
22        dans l'oeuf la collusion. Ça n'a aucun, aucun bon  
23        sens.

24        Q. **[44]** O.K. C'est bien compris.

25        R. Je veux dire, j'ai... Monsieur Hébert a décidé de

1 prendre un poste de directeur d'arrondissement de  
2 Ville-Marie. Ce n'est pas moi qui l'ai envoyé là,  
3 c'était son choix personnel. Et monsieur Abdallah  
4 savait également...

5 Q. **[45]** Quel était son poste, à monsieur Hébert, à ce  
6 moment-là, quand il a pris...

7 R. Il était responsable du dossier. C'était le boss.  
8 C'était le boss de monsieur Pourreaux, là. Alors...

9 Q. **[46]** Alors, pour quelle raison... Mais quel était  
10 son poste, exactement? C'est le boss de monsieur  
11 Pourreaux, mais c'était le directeur?

12 R. Il était directeur, il était directeur des services  
13 administratifs à la Ville de Montréal.

14 Q. **[47]** Et il est parti directeur général d'un  
15 arrondissement.

16 R. Exactement, de l'arrondissement de Ville-Marie,  
17 sachant très bien, en cette période-là, que ça  
18 devenait l'arrondissement, finalement, du maire de  
19 Montréal. Alors...

20 Q. **[48]** Parfait. Donc, et l'hypothèse, ou la  
21 conclusion également, que ce dossier  
22 d'optimisation, pour l'appeler comme ça, qui  
23 impliquait un transfert du processus d'appel  
24 d'offres au service d'approvisionnement,  
25 dérangeait, si vous voulez, certains intervenants

1           majeurs de la Ville de Montréal, du milieu de la  
2           construction, qui peut-être avaient des intérêts à  
3           conserver le statu quo eu égard aux appels d'offres  
4           en matière de construction, est également une  
5           hypothèse que vous ne concevez pas?

6       R. Bien non. D'abord, écoute, moi j'avais... J'avais  
7           la responsabilité de gérer un chantier sur  
8           l'optimisation. L'opinion des entrepreneurs en  
9           construction me passe dix (10) milles par-dessus la  
10          tête, là. Moi...

11       Q. **[49]** Donc, les entrepreneurs en construction n'ont  
12          jamais fait de représentations auprès de vous dans  
13          les dîners en solo ou les déjeuners au Pacini, là,  
14          à l'effet que peut-être qu'il y aurait intérêt à ce  
15          que ce projet-là n'aboutisse pas.

16       R. Jamais, au grand jamais.

17       Q. **[50]** O.K.

18       R. Et moi, ce que j'avais devant moi, c'est un projet  
19          d'optimisation. C'est ça que j'avais.

20       Q. **[51]** Qui pouvait sauver cinquante millions (50 M) à  
21          la Ville, ce qui est intéressant quand même?

22       R. Absolument, puis j'en ai mis un qui a sauvé cent  
23          millions (100 M) par année.

24       Q. **[52]** Et qui aurait potentiellement, avec ce qu'on  
25          sait maintenant de la collusion qui avait lieu sur

1 le territoire et de la corruption, aurait pu  
2 potentiellement sauver beaucoup plus d'argent à la  
3 Ville, vous êtes d'accord avec moi?

4 R. Oui. Et moi, ce que je vous dis c'est que le  
5 rapport deux mille quatre (2004), là, pouvait  
6 également... pouvait également s'exécuter  
7 indépendamment de la (inaudible) que j'ai mise de  
8 l'avant ou des autres domaines de  
9 l'approvisionnement. Ce sont, d'abord et avant  
10 tout, beaucoup de modifications. Ce que j'ai lu  
11 dans le rapport, que je n'avais pas dans le temps.  
12 Ce que j'ai lu dans le rapport c'est beaucoup de  
13 modifications dans les devis, des questions de prix  
14 unitaire, des questions d'information, des  
15 questions de la fameuse contingence. J'ai lu tout  
16 ça. Alors, je ne vois pas pourquoi un service qui  
17 commande un rapport, qui commande un rapport, qui a  
18 la responsabilité de faire sa mise en oeuvre ne le  
19 fait pas avec un service des travaux publics, là.  
20 (16:20:33)

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[53]** On vous sent vraiment outré de croire que vous  
23 avez pu tassé monsieur Pourreaux pour bloquer cette  
24 initiative d'optimisation. On vous sent vraiment  
25 outré, là, le ton monte, vous faites des longues

1 interventions, vous prenez des mots forts,  
2 loufoques. Je ne sais pas si vous avez remarqué  
3 mais vous êtes plus outré pour cet aspect très  
4 administratif que lorsque je faisais allusion au  
5 fait que vous participez au système de collusion  
6 avec les ingénieurs, là, vous restez très calme à  
7 ce moment-là. Bien, là, juste un événement très  
8 administratif, vous montez très haut et fort en  
9 disant : « Ça, là, je vais vous montrer, Madame la  
10 Présidente », en parlant de chacun des cas. Est-ce  
11 que ce n'est pas un peu étrange de voir que quand  
12 on parlait de collusion avec les ingénieurs, vous  
13 restez plutôt calme et là, cette fois-ci, vous êtes  
14 extrêmement passionné, comme si là on venait  
15 d'avoir vraiment une fausse information, là?

16 R. Je vous ai répondu, avec tout respect, Monsieur  
17 Lachance, sur le dossier du partage des contrats.  
18 Vous m'avez mis de l'avant des extraits...

19 Q. **[54]** Le ton de vos interventions est très  
20 différent. C'était très rationnel tout à l'heure,  
21 plutôt calme, pourtant c'était une accusation  
22 importante. Là, cette fois-ci...

23 R. Très importante.

24 Q. **[55]** ... on vous parle juste d'avoir tassé  
25 quelqu'un, d'un point de vue administratif, et là

1 vous faites une longue intervention qui n'en  
2 finissait plus, vous levez le ton, vous prenez des  
3 mots forts. C'est... (micro fermé) deux  
4 insinuations, vous réagissez très différemment.  
5 R. Écoutez, je vous entends, moi, je ne fais aucune  
6 distinction entre les deux. C'est que sur le  
7 dossier du partage, je sais pertinemment que je  
8 n'ai jamais participé à un système semblable,  
9 alors... et je le répète, sur ce dossier, qu'on  
10 dit, on dit ce qu'on dit, que j'ai voulu... j'ai  
11 voulu, moi, tasser du monde pour un dossier  
12 d'optimisation qui est cher à moi. S'il y a bien  
13 quelqu'un qui a besoin de cinquante millions (50 M)  
14 d'économies par année, c'est moi. Puis la preuve  
15 c'est que j'en ai mis un programme en place six  
16 mois plus tard.

17 Bien, quand je vois ensuite les journaux,  
18 le lendemain, que « Monsieur Zampino tue dans  
19 l'oeuf les efforts à la collusion »... et ce  
20 sommaire décisionnel ne traite même pas de la  
21 collusion. C'est ça aussi qui... qui... dans le  
22 fond, qui m'enrage dans le traitement de ce  
23 dossier. Puis je... écoutez, j'ai... j'ai suivi  
24 attentivement le témoignage de monsieur Pourreaux,  
25 et vous voulez mon opinion sur son témoignage, il a

1           témoigné, je ne sais pas, pendant deux jours ou une  
2           journée et demie, tout ce qu'il a dit, tout ce  
3           qu'il a dit, monsieur Pourreaux, c'était vrai.  
4           C'était vrai, il a bien expliqué, il a bien  
5           expliqué exactement, exactement comment le chantier  
6           de l'optimisation...

7           Me SONIA LeBel :

8           Q. **[56]** Là vous parlez du processus, quand vous dites  
9           que c'est vrai?

10          R. Oui, oui, tout le processus. Les résistances qu'il  
11          avait avec les arrondissements, et caetera, c'est  
12          juste le fait là, là. Je suis en bas de ma chaise  
13          quand il dit... c'est vrai que quelqu'un lui a  
14          demandé de faire une hypothèse pour savoir pourquoi  
15          ce dossier n'a pas cheminé. Il venait de le dire  
16          pendant deux heures et demie pourquoi ça n'a pas  
17          cheminé et il a complètement transformé, dans un  
18          coup... qu'il a appelé, un coup politico-  
19          administratif, complètement loufoque, là. Je ne  
20          sais pas où il sortait un élément comme cela. Il a  
21          ajouté également, il a ajouté également que... par  
22          du oui-dire, que monsieur Provost serait venu me  
23          voir à mon bureau pour se plaindre du fait qu'on  
24          lui imposait ces nouvelles règles. Monsieur Provost  
25          n'est jamais venu à mon bureau, monsieur Provost ne



1 relève pas de moi, dans mes fonctions  
2 structurelles. S'il avait à voir quelqu'un, il  
3 aurait vu son vis-à-vis politique, le responsable  
4 des infrastructures.

5 Et l'autre démonstration. Comment monsieur  
6 Pourreaux pourrait venir me voir ou même dire,  
7 comment monsieur Pourreaux pourrait dire que  
8 monsieur Provost s'objectait quand je vois le même  
9 sommaire décisionnel que vous avez en pièce, le  
10 40P-533, où on voit l'intervention du Service des  
11 infrastructures et transport, environnement. Deux,  
12 monsieur Pourreaux, on voit la signature de  
13 monsieur Pourreaux et on voit que c'est un avis  
14 favorable. Alors, comment d'un côté on peut me  
15 dire, monsieur Provost n'est pas d'accord. Il s'en  
16 va voir monsieur Zampino. Mais dans le sommaire  
17 décisionnel, il avait l'approbation de monsieur  
18 Provost.

19 Q. [57] Alors, vous expliquez cette portion de  
20 témoignage de monsieur Pourreaux, qui vous a jeté  
21 en bas de votre chaise, comment? Alors que tout le  
22 reste du processus qu'il a expliqué est exact, ce  
23 que vous dites. Et à la fin, là, quand il parle des  
24 motivations pour faire arrêter ou ne pas, si vous  
25 voulez, mettre en place le dossier optimisation, il

1 est complètement à côté de la plaque, là?

2 R. Bien, ce que je dis, c'est que je pense qu'il a  
3 bien expliqué tout le processus du chantier  
4 d'optimisation. J'en faisais partie. Mais on avait  
5 un blocage au niveau des arrondissements. Puis il  
6 l'a expliqué. Il l'a bien expliqué. Il l'a bien  
7 expliqué. C'est que toutes ces discussions...  
8 toutes ces discussions ont été transformées dans un  
9 dossier relié à la collusion, quand le sommaire  
10 décisionnel était à des milles, des milles de  
11 différence du dossier de la collusion.

12 Le rapport deux mille quatre (2004) avait  
13 certaines recommandations qui étaient importantes à  
14 court terme, que monsieur Abdallah a mis de  
15 l'avant, avec raison, ce qui a été l'embauche de  
16 l'estimateur, l'embauche de Macogep et une autre  
17 firme. Et c'était notre meilleur chien de garde.  
18 C'était notre meilleure garantie que, à chaque fois  
19 qu'une soumission rentrait, bien, on devait avoir  
20 un estimé d'étalonnage, puis est-ce que c'est hors  
21 budget ou pas hors budget. Puis quand Macogep nous  
22 disait : « Écoutez, il y a un dépassement de dix  
23 pour cent (10 %), quinze pour cent (15 %), vingt  
24 pour cent (20 %) », bien, c'était rejeté par le  
25 comité exécutif et le Service devrait retourner en

1 soumissions. Ça a été comme ça que ce dossier a  
2 évolué.

3 Q. **[58]** Donc, en mai, le trente (30) mai deux mille  
4 six (2006), vous expliquez que vous devez, bon,  
5 naturellement pour les raisons que vous avez  
6 expliquées, ce projet-là n'aboutit pas, le projet  
7 d'optimisation, qui aurait pu sauver cinquante  
8 millions (50 M\$). Vous avez mis... Il y a eu le  
9 trente (30) mai deux mille six (2006), c'est exact,  
10 une conférence de presse à laquelle vous avez  
11 participé avec le maire?

12 R. Oui.

13 Q. **[59]** Expliquant que la Ville aura des choix  
14 difficiles à faire. C'est, je pense, à l'intérieur  
15 de ce discours-là que, bon, on reproche au  
16 gouvernement, naturellement, de s'être délaissé de  
17 leur responsabilité. Et on explique que la Ville  
18 sera forcé à abandonner certains projets pour  
19 balancer son budget. C'est exact?

20 R. Oui, entre autres.

21 Q. **[60]** C'est la conférence de presse à laquelle vous  
22 faites référence?

23 R. Oui.

24 Q. **[61]** Le maire a prononcé un discours qui traitait  
25 de ces sujets-là et des choix difficiles qu'il



1 réception des documents. Attaché à ce  
2 courriel le discours du maire prononcé  
3 le trente (30) mai.

4 Expliquez-moi quel était le besoin de transmettre  
5 ça à monsieur Sauriol?

6 R. Bien, ce n'est pas compliqué. On a parlé la semaine  
7 dernière... on a parlé la semaine dernière d'une  
8 rencontre dont j'ai accepté de participer entre  
9 Claude Léger et Rosaire Sauriol au Club  
10 Saint-Denis. C'est quoi la date de ce courriel?  
11 C'est le trente (30)?

12 Q. **[64]** Trente (30) mai, le jour même de la  
13 conférence.

14 R. Si je ne me trompe pas, cette rencontre avec  
15 monsieur Léger était aux alentours de la fin mai.  
16 Là, je ne me rappelle plus qu'est-ce que vous  
17 m'avez montré. C'était-tu le vingt-cinq (25) ou le  
18 vingt-six (26)? Je vous avais dit que, lors de  
19 cette rencontre, monsieur Léger me pose beaucoup de  
20 questions sur les...

21 Q. **[65]** Au Saint-James, vous avez dit?

22 R. Non, je pense que c'est au Club Saint-Denis.

23 Q. **[66]** Ah, ça, c'est la rencontre qui a eu lieu entre  
24 vous, monsieur Sauriol et monsieur Léger concernant  
25 son futur embauchement comme d.-g., c'est ça?

1 R. Dont vous m'avez parlé, je crois, la semaine  
2 dernière.

3 Q. [67] Oui. Donc, c'est à cette rencontre-là que vous  
4 faites référence?

5 R. Oui, c'est ça. Et si je ne me trompe pas, dans la  
6 pièce que vous avez déposée, c'était... là je ne me  
7 rappelle plus si c'était le vingt-cinq (25) mai ou  
8 le trente (30) mais. Alors, lors de cette rencontre  
9 au Club St-Denis, monsieur Léger me pose beaucoup  
10 de questions sur les orientations de la Ville, où  
11 est-ce qu'on s'en va, ce sont quoi les grands  
12 engagements de l'administration, et caetera.

13 Vu qu'on était quand même très près... très  
14 près de cette annonce, je sais que ça s'en venait,  
15 j'avais, entre autres, dit à monsieur Léger qu'on  
16 va se lancer bientôt dans un grand exercice de  
17 révision des activités des services des programmes,  
18 recentrer la Ville sur sa mission essentielle,  
19 négocier avec Québec le retrait de certains  
20 services où on paye en double, parfois par nos  
21 taxes foncières et nos taxes au niveau provincial.

22 Et puis suite à cette rencontre, suite à  
23 cette rencontre, je reçois un téléphone à mon  
24 bureau pour me demander si on peut avoir les  
25 documents. Claude Léger aimerait... Claude Léger

1           aimerait consulter les documents.

2    Q. **[68]** Et il passe encore une fois par monsieur  
3           Sauriol.

4    R. Et je constate qu'il passe par monsieur Sauriol.  
5           C'est monsieur Sauriol qui m'avait appelé pour me  
6           demander si je voulais assister à cette rencontre.  
7           Et ce que j'ai tout simplement fait, on fait notre  
8           conférence de presse le matin. On fait notre  
9           conférence de presse le matin, je pense, c'était...  
10          normalement on fait ça à neuf heures et demie, dix  
11          heures (9 h 30-10 h).

12                   Et puis ce que je vois... ce que je vois,  
13          c'est qu'à midi quarante-sept (12 h 47), après la  
14          conférence de presse, mon adjointe envoie à  
15          l'adjointe de...

16    Q. **[69]** Monsieur Sauriol.

17    R. ... de monsieur Sauriol les documents. Au moment où  
18          on fait la conférence de presse à dix heures  
19          (10 h), les journalistes ont toute la  
20          documentation. Ils peuvent avoir la copie du  
21          discours du maire, ils peuvent avoir copie de mon  
22          discours, ce sont tous des documents publics.

23    Q. **[70]** Hum, hum.

24    R. Et là, je ne vois pas le haut de la page. Est-ce  
25          que je peux voir le haut de la page? Bon. Alors là,

1 je vois qu'à une heure, treize heures vingt-deux  
2 (13 h 22), là, c'est l'adjointe de madame...  
3 l'adjointe de monsieur Sauriol qui envoie les  
4 documents à Rosaire Sauriol. Et ce que je vois en  
5 haut complètement, c'est que Rosaire Sauriol à -  
6 qu'est-ce que je vois - cinq heures quarante-sept  
7 (17 h 47), envoie les documents à Claude Léger.

8 Q. [71] Mais, encore une fois, je vous repose la  
9 question, Monsieur Zampino. Vous ne trouvez pas ça  
10 troublant qu'un des patrons d'une grosse firme de  
11 génies qui a des contrats avec la Ville de  
12 Montréal, qui est, de surcroît, un de vos amis soit  
13 si intimement mêlé au processus d'embauche du d.g.  
14 de la Ville de Montréal. Pour vous, ce n'est pas  
15 inapproprié, ce n'est pas inhabituel et ce n'est  
16 pas douteux, à tout le moins en apparence?

17 R. Madame la Présidente, Claude Léger aurait pu  
18 m'appeler directement, c'est une information  
19 publique. D'ailleurs... d'ailleurs, fort  
20 probablement c'était disponible sur le site le même  
21 soir là, on est...

22 Q. [72] Alors, pourquoi ne pas le référer au site et  
23 éviter de mêler à un processus...

24 R. Oui, mais quand je vous dis...

25 Q. [73] ... de cette façon-là et d'éviter les



1           apparences justement, de bien tracer clairement la  
2           ligne? Pourquoi ne pas simplement le renvoyer sur  
3           le site ou pourquoi ne pas simplement dire à  
4           monsieur Sauriol : « Dis donc à monsieur Léger de  
5           passer directement par moi, ça va être moins  
6           compliqué, c'est quand même le d.g. de la Ville.  
7           T'es mon ami, t'es une firme de génie-conseil.  
8           Gardons nos distances » comme vous savez si bien le  
9           faire, Monsieur Zampino « et passe... c'est public,  
10          passe par la Ville. Évitions les apparences  
11          douteuses ». Non?

12        R. J'en conviens. Madame la Présidente, écoutez, il  
13        n'y a aucune information privilégiée. Je n'ai pas  
14        envoyé les documents d'avance à qui que ce soit. Je  
15        sais que quand maître... maître Gallant, je crois,  
16        a posé la question à Rosaire Sauriol, il a fait  
17        référence d'avoir reçu des documents d'avance. Il  
18        n'y en a pas eu de documents d'avance. Je n'envoie  
19        pas des documents d'avance, je ne donne pas  
20        d'informations privilégiées.

21                    Vous avez raison, j'en conviens. Monsieur  
22        Léger aurait pu passer directement par moi pour me  
23        demander ces informations. Je ne pense pas que je  
24        lui aurais refusé ces documents parce que même s'il  
25        était dans un processus d'embauche, n'importe quel

1 autre candidat aurait pu avoir ces informations de  
2 façon publique.

3 D'ailleurs, j'aurais pu lui dire « aller  
4 sur le site Internet de la Ville de Montréal, ils  
5 seront déjà là à partir de deux heures (14 h) cet  
6 après-midi », puis ça aurait été fini là. Alors,  
7 c'est...

8 Q. [74] Et beaucoup plus simple.

9 R. Et beaucoup plus simple.

10 Q. [75] Parfait. Est-ce que j'ai coté les documents,  
11 Madame? Alors, je vais vous demander de les coter  
12 en liasse, c'est-à-dire le courriel et le rapport  
13 qui suit sous 59P...

14 LA GREFFIÈRE :

15 639.

16 Me SONIA LeBel :

17 ... 639, comme vous le dites si bien.

18

19 59P-639 : En liasse, extrait du courriel et  
20 discours du maire du 30 mai 2006  
21 envoyé par Frank Zampino à Rosaire  
22 Sauriol

23

24 Et je pense qu'on peut... à moins que vous ayez des  
25 questions, on peut terminer.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonne soirée et à demain.

3

4 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7

---

8

1        SERMENT D'OFFICE

2

3        Nous, soussignés, **ODETTE GAGNON**, et **CLAUDE MORIN**,  
4        sténographes officiels, dûment assermentés,  
5        certifions sous notre serment d'office que les  
6        pages qui précèdent sont et contiennent la  
7        transcription fidèle et exacte des notes  
8        recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,  
9        le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
10        qualité dudit enregistrement, le tout, conformément  
11        à la Loi.

12        Et nous avons signé,

13

14

15

16

---

17        **ODETTE GAGNON**

18

19

20

21

22

23

---

24        **CLAUDE MORIN**